

PM

PERSPECTIVES
MÉDITERRANÉE

www.perspectivesmed.ma

12

Le Maroc en mal de bifurcation
La somme des soifs occultées

27

Economie sous haute tension
Eviter la surcharge !

79

Légiférer en matière de culture
Entre textes et clientélisme



AU ROYAUME DES SOIFS CONDENSÉES

SOUSCRIVEZ AUX FORFAITS MOBILE ET GAGNEZ

Maroc
Telecom

**Bonus
Data**



E-BOUTIQUE

Offre réservée aux clients particuliers. Solde supplémentaire de 1 jusqu'à 5Go sur les forfaits suivants :
11H + 2Go 115Go + 4H 15Go + 5H 14H + 14Go 122H + 12Go 130H + 30Go

Jusqu'à
5Go

**Offerts
Par mois**

Pendant 3 mois

14Go + 4H

99 DH/mois

16Go + 14H

165 DH/mois

17Go + 22H

220 DH/mois



Vetocratie à l'envers...

Par Allal El Maleh

Dans un pays aussi millénaire que le Maroc, l'option démocratique, unanimement acceptée par les acteurs politiques en compétition, est encore loin d'exprimer la splendeur d'un jeu ouvert, associant des acteurs crédibles et responsables, comme peuvent se targuer les plus vieilles démocraties. Celles-là mêmes qui, valeur aujourd'hui, ne s'expliquent toujours pas comment le phénomène dit « vetocratie », comme l'a interprété son géniteur Francis Fukuyama, prend le dessus sur le traditionnel jeu démocratique convenu entre les diverses forces politiques en présence. Jeu qui assigne à la majorité le pouvoir de gouverner sans être gêné aux entourures par une opposition minoritaire. Mais tel ne semble plus être le cas au regard de la multiplicité des cas de crise qui secouent les vieilles démocraties. Ni le Vieux Continent, ni la puissante Amérique, dite Imperium, n'échappent à cette décrépitude de la démocratie votative. Le théoricien de la fin de l'Histoire qui a aussi mis sous les feux de la rampe le phénomène « vetocratie » explique son émergence par l'essoufflement du vieux système politique dont la décomposition est imputable à des groupes et/ou individus en mesure d'opposer leur veto aux initiatives promues par leurs rivaux. Aux yeux de F. Fukuyama, nombre d'acteurs ont cette possibilité d'incapacitation du pouvoir en verrouillant le jeu s'ils n'en exploitent pas les occasions qui se présentent pour faire adopter leurs décisions, voire concrétiser leur action.

Le géniteur de ce phénomène l'explique par les crises qui diminuent le pouvoir d'achat et exaspèrent les électeurs, les scandales de corruption à répétition dans les cercles du pouvoir, la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les changements démographiques. D'où le dysfonctionnement politique qui marque aujourd'hui la marche de la démocratie électorale. La moindre polarisation peut être surfaite et générer une ambiance politique des plus conflictuelles qui favorise l'effondrement des majorités. Autant dire que la « vetocratie » se nourrit de la propension de la minorité qui récolte les suffrages pour être représentée à freiner des quatre fers l'action charriée par la majorité.

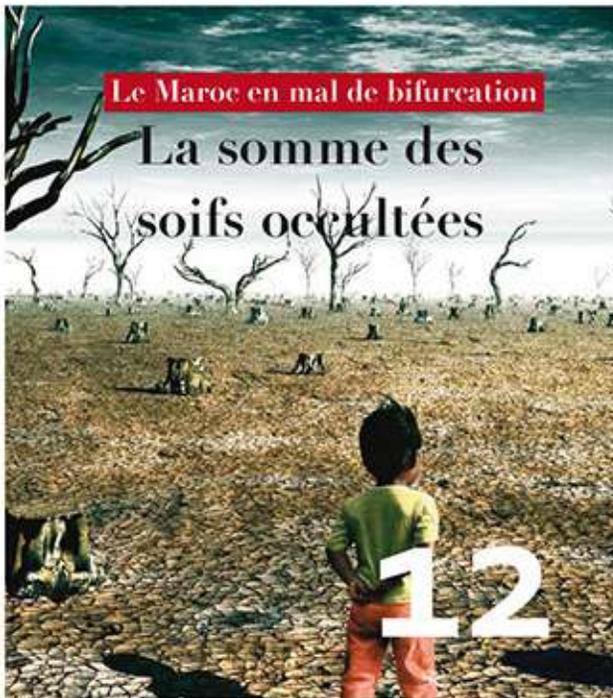
Pourquoi assiste-t-on, sous nos Cieux, à une atmosphère politique aussi toxique à l'heure où, contrairement à ce qui passe ailleurs, l'opposition représentée dans les institutions ne cherche pas à semer la zizanie et ne tente même pas d'exploiter à son avantage les dérapages constatés pour assurer le blocage de la machine. Fractionnée, cumulant un « vague à l'âme » doublé d'un déficit d'esprit d'initiative, on est loin de disposer d'une opposition forte, structurée et crédible qui pourrait entraver le pouvoir à décider et ajouter son grain de sable pour gêner aux entourures l'engrenage

du pouvoir. Si mal gouvernance il y a dans le pays, on ne saurait occulter cette dimension-là, ce qui ne disculpe en rien, cela va de soi, l'action de la majorité dont le bilan fait jazer... Hors institutions représentatives. Certes, notre démocratie est récente et est donc moins institutionnalisée que dans les plus vieilles démocraties. N'empêche, il est nécessaire d'établir les raisons qui font que le processus politique engagé engendre, à l'exercice, plus de déchets que nécessaire. Prosaiquement, pourquoi la voie de l'opposition est à peine audible auprès d'une opinion survoltée qui n'hésite plus à recourir, pour exprimer ses desiderata, aux réseaux sociaux en faisant actionner l'arme du hashtag ? On l'avait déjà vu avec le PJD et les appels à « DEGAGER » exprimés à l'encontre d'Abdelilah Benkirane. Gavés de couleuvres, l'opinion a fini par renvoyer le PJD à sa juste valeur politique que bien des analystes, y compris les plus avertis, avaient surfait. Pourquoi dès lors le RNI, piloté par Aziz Akhannouch, n'a pas bénéficié de la même longévité auprès de l'opinion qui l'appelle, lui aussi, à « DEGAGER » ? La démocratie représentative telle que pratiquée chez-nous s'est-elle essoufflée alors que la principale revendication charriée par les formations progressistes, y compris celles qui ne sont pas représentées au parlement, consiste à faire aboutir le processus démocratique en cours ? Il y a quelque chose de pourri dans le Royaume. Et celui qui osera soutenir le contraire ne saurait nullement s'aliéner les échos qui, depuis la rue, fusent pour fustiger les politiques... Avec en tête l'actuel patron de l'Exécutif fortement soupçonné de conflit d'intérêts. Telle est l'expression de l'articulation scénique de la « vetocratie » en terre marocaine. La véritable opposition ne se trouve plus dans les institutions, mais bien dans ce grand nulle part que représente la toile. Comme ses réseaux sociaux.

Nos politiques doivent se faire une raison au lieu de chercher par tous les moyens à s'otter de la respectabilité que leur confère un habillage électoral aussi confortable soit-il. Au regard du taux de participation aux divers mousses électoraux, tout politique qui se respecte devrait s'interdire de tirer sa légitimité de la vox populi. Et chemin faisant « relativiser » son succès politico-représentatif. Car le verdict des urnes ne confère pas de « majorité absolue » qui tire sa force de la puissance des suffrages exprimés. Et pour le cas de la majorité actuellement au charbon, nul besoin de rappeler que le pouvoir coalisé traîne dans son sillage un pendant de précarité, comme le confirme le déficit de discipline entre les membres qui la composent. PAM et Istiqlal ne ménagent pas autant que le souhaite le RNI ses susceptibilités. L'avenir s'avère dès lors risqué. Surtout avec la démonétisation des acteurs politiques auprès d'une opinion publique prompt à s'enflammer. Saura-t-on en tirer les conclusions nécessaires ?

SOMMAIRE

Juillet- Août 2022



- Points Chauds **14**
Changer ou dépérir
- Normalisation maroco-israélienne **18**
Le baroud d'honneur, et après ?
- Projections budgétaires **21**
Point de révolution en vue...
- Sécurité vs Souveraineté **28**
Le Nouveau modèle de développement déjà obsolète ?
- Budget économique exploratoire **30**
Net ralentissement en 2022, selon le HCP
- Perspectives de la Banque mondiale **33**
L'horizon s'assombrit, mais
- Tourisme revigoré **48**
Marhaba 2022 au rendez-vous
- 53** Stress hydrique
La banque mondiale annonce le pire !
- 56** Bourse de Casablanca
La débâcle perdure
- 80** Droits d'auteurs
On achève bien la culture...
- 83** Patriarcat et désordre
Frustration généralisée
- 85** Abdessamad Dialmy
Comment réformer un code pénal coranisé dans le champ sexuel
- 91** "Mourir est un enchantement" de Yasmine Chami
Manifeste pour une écriture aristocratique ?

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION & DE LA RÉDACTION: ALLAL EL MALEH

RÉDACTION: ABDERRAHMANE EL MALEH - A. BEN DRISS - ABOU MARWA - SAID - AKECHEMIR - LAMIA MAHFOUD - OULED RIAB

DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER : FATIMA EL MALEH | CRÉATION: PM DÉVELOPPEMENT | PORTRAITISTE: HELMA LALLA |

PHOTOS: PM EDITIONS | BIMESTRIEL ÉDITÉ PAR PM EDITIONS SARL: 8, BD. YACCOUB EL MANSOUR MAARIF, CASA |

TÉL.: 05 22 25 76 17/05 22 25 77 84/ Email: contact@perspectivesmed.ma / www.perspectivesmed.com

Impression: Idéale | Distribution : SOCHEPRESS N° Dépôt légal: 2005/0101 | ISSN : 1114-8772 | Ce numéro a été tiré à 5.000 exemplaires.



M A R O C A I N S D U M O N D E

BOUQUET BLADI FAMILY NOUS VOUS ACCUEILLONS AVEC UN BOUQUET D'AVANTAGES* DÉDIÉS

- DES PACKS POUR LA FAMILLE
- INFORMATION JURIDIQUE
- CONCIERGERIE PRIVÉE
- ET D'AUTRES AVANTAGES...



Marocains du Monde, la Banque Populaire vous souhaite la bienvenue.

Parce que vous méritez un retour au Maroc digne de ce nom, nous vous accueillons avec un bouquet de privilèges. Le Bouquet Bladi Family est une offre qui comprend autant d'avantages bancaires qu'extra-bancaires dédiés à toute la famille : packs, cartes bancaires, service de conciergerie privée, service d'information juridique et plus encore...

Campagnes anti-algériennes

Véto royal

Dans son discours à l'occasion du 23ème anniversaire de son accession au trône, le Roi Mohammed VI a fustigé les personnes qui veulent semer la zizanie entre le Maroc et l'Algérie, les qualifiant d'irresponsables. «Les allégations selon lesquelles les Marocains insulteraient l'Algérie et les Algériens sont le fait d'individus irresponsables qui s'évertuent à semer la zizanie entre les deux peuples frères», a assené le Souve-

rain qui regrette «ces médiocrités sur les relations maroco-algériennes» qualifiées de «totalement insensées et sincèrement consternantes». Il a assuré que jamais le Roi n'a permis ni ne permettra à quiconque de porter atteinte au peuple algérien.

Le roi qui «tend la main au pouvoir algérien pour renouer les relations de bon voisinage» exhorte les Marocains «à préserver l'esprit de fraternité, de solidarité et



de bon voisinage qui les anime à l'égard de nos frères algériens», tout en assurant

qu'en toute circonstance, le Maroc et les Marocains se tiendront à leurs côtés.

Droits humains

HRW fait l'unanimité
"officielle" contre elle

Après la réaction du gouvernement et la mobilisation d'un cabinet d'avocats aux USA pour poursuivre HRW pour son impartialité, la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH) a souligné que l'ONG internationale Human Rights Watch (HRW) a dévoilé son «vrai visage comme étant un instrument dans la campagne hostile et systématique contre le Maroc». Dans un communiqué, la DIDH a ainsi réagi à la publication, fin juillet dernier, par l'ONG d'un rapport intitulé «Manuel des techniques de répression au Maroc».

«En agissant de la sorte, cette organisation fait fi des principes de professionnalisme, d'objectivité et

d'impartialité», relève la DIDH, qui rappelle les réactions du Conseil national de la presse (CNP), de la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ), du Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) et de l'Association marocaine des droits des victimes (AMDV).

Dans son communiqué, la DIDH rappelle qu'elle avait noté, dans une réponse ouverte publiée le 24 janvier 2022, qu'«au lieu de révéler des vérités et de les vérifier avant de les présenter d'une manière objective, l'organisation Human Rights Watch a cédé à la facilité en s'engageant dans une campagne politique hostile envers notre pays».

Rapprochement avec l'Algérie

Ce que les islamistes
du MSP disent

Depuis Alger, Abderrazak Makri, à la tête du Mouvement de la société pour la paix (MSP, islamiste), a affirmé que «les déclarations faites par le roi du Maroc sont bonnes s'il n'y a rien pour les contredire».

Dans un post sur sa page Facebook, le leader islamiste a estimé que «les problèmes existants entre les deux pays auraient pu être résolus avec de la patience, de la persévérance, de bonnes intentions, des mesures positives des deux côtés et une bonne gestion des questions litigieuses, aussi profondes soient-elles». «Il était possible que la société civile marocaine et algérienne s'impliquent pour surmonter les difficultés et aider les responsables au rapprochement, si les autorités marocaines n'avaient pas fait quelque chose pour tout faire sauter», a-t-il enchaîné.

Abderrazak Makri a ainsi accusé le Maroc de soutenir «des partis séparatistes, agents de forces extérieures, qui méprisent les constantes linguistiques et idéologiques de la nation et menacent la stabilité et l'unité» de son pays. Il s'est également attardé sur la normalisation des relations entre le Maroc et Israël, accusant le royaume de «trahir la cause palestinienne et d'amener l'ennemi géographiquement loin de [l'Algérie] jusqu'à [ses] frontières avec ses espions, ses armes et ses plans de corruption malveillants pour [la] menacer directement depuis les terres marocaines».



EN CONCEVANT DES ESPACES DE VIE INTÉGRÉS, POUR MIEUX
VIVRE EN TOUTES CIRCONSTANCES

AL OMRANE CONSTRUIT POUR VOUS LES VILLES DE DEMAIN

Notre mission est de créer des espaces de vie qui s'intègrent aux politiques
d'aménagement définie par l'Etat

 **080 100 15 16**
PRIX D'UNE COMMUNICATION LOCALE

 **05 22 49 41 15**
CHATBOT


Groupe
al omrane
www.alomrane.gov.ma

Mine Ghara Jbilet

Alger fait fi de ses engagements

Mohamed Arkab, ministre algérien de l'Énergie et des mines, a donné le signal de lancement pour l'exploitation de la mine de fer de Ghara Jbilet à Tindouf. Les travaux concerneront la région ouest en tant que site de la phase pilote. Selon les médias algériens, le gisement qui sera exploité s'étend sur une superficie de 5 000 hectares, soit un tiers de l'étendue totale de la mine (15 000 ha). Les réserves dans cette zone sont estimées à 1 milliard de tonnes de fer. Le ministre algérien a indiqué que «ce projet structurant passera par plusieurs étapes, de

2022 à 2040», notant que «la première s'opèrera de 2022 à 2025», avec l'extraction et le transport terrestre de «deux à trois millions de tonnes de minerai», en attendant l'achèvement de la ligne ferroviaire entre Bechar et le site d'exploitation. Le Conseil des ministres algérien, tenu le 8 mai et présidé par Abdelmadjid Tebboune, a convenu de lancer la première phase du projet qui «représente une source importante de revenus pour le pays» et qui revêt une «importance vitale pour faire avancer le rythme du développement local et national» en Algérie.



Le 15 juin 1972, la déclaration maroco-algérienne de démarcation frontalière a prévu l'exploitation conjointe de la mine de Ghara Jbilet. L'accord avait été porté au Bulletin officiel al-

gérien le 15 juin 1973 et ratifié par le gouvernement marocain, le 22 juin 1992. Alger vient de tourner le dos à cet engagement bilatéral pour exploiter la mine.

Dossier saharien

C. Ramaphosa fidèle à lui-même

Cyril Ramaphosa, président de l'Afrique du Sud, a affirmé qu'il continuera à se mobiliser «pour le droit à l'autodétermination des peuples de Palestine et du Sahara occidental». Devant les membres participant au 6ème congrès du Congrès national africain, il a indiqué que les Sud-africains ne peuvent pas se reposer «tant qu'une partie du continent africain - le Sahara occidental - reste sous occupation coloniale». «Nous ne pouvons pas non plus accepter que l'occupation et l'oppression soient le destin du peuple palestinien à perpétuité», a-t-il ajouté. «Ce sont là des combats que nous devons entreprendre avec plus de vigueur si nous voulons contribuer à l'édification d'un monde meilleur», a poursuivi le président sud-africain. Depuis son élection en 2017, C. Ramaphosa est resté fidèle à la ligne tracée par ses prédécesseurs sur la question du Sahara. Pas plus tard qu'en novembre dernier, au Kenya, il a appelé ses hôtes à «travailler ensemble» et «en étroite collaboration» durant le mandat du Kenya au Conseil de sécurité en tant que membre non-permanent (2021-2022), alors que Nairobi avait voté en faveur de la résolution 2602 du Conseil de sécurité, prorogeant pour une année supplémentaire le mandat de la MINURSO. Une résolution jugée favorable au Maroc.

Faussaires

Les billets de 200 DH privilégiés

Le nombre de faux billets détectés s'est établi à 7 372 en 2021, représentant l'équivalent de 1,1 million de dirhams (MDH), révèle le rapport annuel de Bank Al-Maghrib (BAM) sur la situation économique, monétaire et financière. Ces faux billets ont concerné principalement la coupure de 200 Dh avec une part de 61%, précise ce rapport qui précise que les données sur ce phénomène indiquent la poursuite de la tendance baissière observée ces dernières années, le taux de faux monnayage ayant reculé de 6,1 billets pour chaque million de billets en circulation en 2017 à 3,3 en 2021.



Maroc-Espagne

La guerre des gallinacées

Des éleveurs espagnols, réunis au sein de l'Union des agriculteurs et des éleveurs (syndicat) ont critiqué, cette semaine, l'autorisation par l'Union européenne de l'importation de la viande de volaille depuis le Maroc. Ils ont ainsi estimé que cette autorisation représente une «menace» pour la produc-

tion nationale espagnole et en particulier celle de la province de Castellón. Bruxelles a autorisé, fin juin, l'entrée depuis le Maroc de lots de produits à base de viande de volaille, conformément au règlement d'exécution 2022/1040 publié au Journal officiel de l'Union européenne.

À l'occasion du 23^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**
ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au
Glorieux Trône Alaouite.



Elections invalidées

La liste s'allonge à 16 députés



La Cour constitutionnelle a annoncé l'annulation de l'élection de 16 membres de la Chambre des représentants, après avoir statué durant le délai constitutionnel sur l'ensemble des recours relatifs au scrutin du 8 septembre 2021. Cette décision intervient conformément à l'article 132 de la Constitution et aux dispositions y afférentes contenues dans les deux lois organiques relatives à la Cour constitutionnelle et à la Chambre des représentants, indique un communiqué de la Cour précise la MAP.

La Cour a également déclaré irrecevables 27 recours et a rejeté 28 demandes d'invalidation, note le communiqué, ajoutant qu'il a été également décidé de réformer le résultat du scrutin dans une seule circonscription électorale locale. La Cour avait déclaré Abderrahim Bouaida, du parti de l'Istiqlal, comme vainqueur du scrutin du 8 septembre dans la circonscription locale de Guelmim à la place de son rival, Mohamed Radjal, après l'annulation des premiers résultats des élections dans ladite circonscription.

Archives du Rif

Une affaire diplomatique...

Jamaâ Baïda, directeur des Archives du Maroc, a annoncé à Yabiladi qu'il n'abandonnera pas sa «revendication première», à savoir la restitution des documents originaux du leader du Rif, Mohamed Ben Abdelkrim El Khattabi (1882 – 1963), réquisitionnés par la France depuis la reddition de l'émir résistant en 1926. Officiellement, la demande a été formulée par voie diplomatique, le 16 janvier 2021.

J. Baïda a souligné que plus d'un an après son appel public, dans le contexte du centenaire de la Bataille d'Anoual (1921), «on en est arrivé à des tergiversations, à des hésitations, de la part des pouvoirs publics français».

Interpellé sur le sujet, en marge de la cérémonie de remise d'un premier lot d'archives du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) à l'institution, il a affirmé s'être entretenu, il y a près d'un mois à Paris, avec son interlocuteur aux Archives diplomatiques de France. Les «papiers de Ben Abdelkrim» ont bien fait partie de l'ordre du jour. «Nous avons posé la question d'une façon très franche. Il en ressort ceci : à son niveau, il ne peut rien faire personnellement [sans] un geste politique ; il y a une direction d'archives au Quai d'Orsay (...) je crois qu'il doit avoir le feu vert de l'Élysée pour cela», a déclaré le responsable.



Moussalaha

Le repentir se poursuit



Depuis Salé, le Délégué général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion a indiqué que 17 détenus ont bénéficié du programme «Moussalaha» (réconciliation) dans sa 10e édition, portant à 239 le nombre total des bénéficiaires depuis son lancement en 2017. S'exprimant lors de la cérémonie de clôture de cette édition qui s'est étalée sur trois mois et demi, Mohamed Salah Tamek, a précisé que 180 parmi ces détenus ont été libérés, dont 137 bénéficiaires d'une grâce royale, en plus de la réduction de la peine au profit de 18 au-

tres, portant le taux des bénéficiaires de la grâce royale à 65%. Dans le cadre de l'approche genre, le programme «Moussalaha» a été étendu pour inclure les femmes détenues en vertu de la loi antiterroriste, et ce lors de sa 5e édition qui a profité à 10 bénéficiaires sur un total de 13 pensionnaires, soit un taux de participation de plus de 77%, a-t-il indiqué, soulignant que l'ensemble des bénéficiaires de cette édition spéciale ont été relaxées, dont huit à la faveur d'une grâce royale et deux autres au terme de leurs peines.

Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie



الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والمسح العقاري والخرائطية

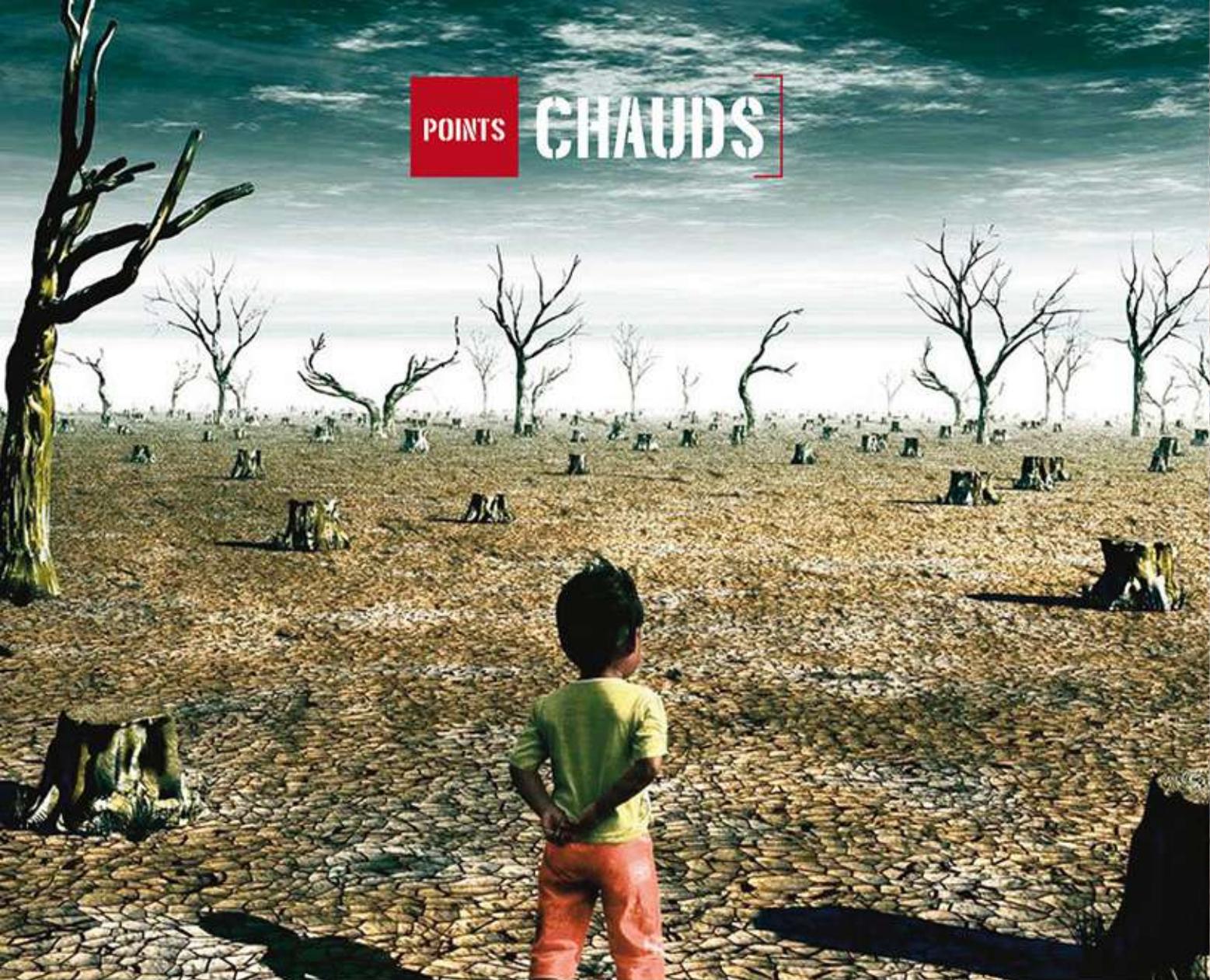
Fête du Trône



**A L'OCCASION DU 23^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU LE GLORIFIE,**

**le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de
la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ont l'insigne honneur de
présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus déferents
au GUIDE SUPREME DE LA NATION.**

**Puisse Dieu accorder longue vie à SA MAJESTE LE ROI et le combler en
les personnes de Son Altesse Royale le PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, de
Son Altesse Royale la PRINCESSE LALLA KHADIJA et de Son Altesse Royale le PRINCE
MOULAY RACHID, ainsi que de tous les membres de la FAMILLE ROYALE.**



Le Maroc en mal de bifurcation

La somme des soifs occultées

Il n'est pas besoin de taxer les « meneurs » des campagnes instituant le « dégagisme » de chiens enragés juste capables d'alimenter le bashing anti-marocain né en-deçà des Aurès. Comme il n'est pas du tout approprié de taxer de « traitres » tous ceux qui osent critiquer la marche tordue des affaires dans le pays.

Si le pays vit une période hypertendue, rendue insupportable par la peur de la soif qui tétanise les esprits, il est opportun de ne pas perdre pied dans l'océan des interrogations qui taraudent petits comme grands. Le Maroc a cruellement soif de changement. Est-ce criminel que de le crier sur tous les toits ?



À L'OCCASION DU 23^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VOEUX LES PLUS DÉFÉRENTS,

À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,

À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,

À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,

ET À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUS SAISSONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER À SA MAJESTÉ NOTRE ATTACHEMENT
INDÉFACTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE ET AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER, SOUS LES HAUTES
DIRECTIVES DE NOTRE SOUVERAIN, L'IMPORTANT PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
QUE CONNAÎT NOTRE ROYAUME.



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

Changer ou déperir

Le Maroc est-il réformable ? Posée abruptement, pareille interpellation ne saurait être que diversement appréciée par les divers protagonistes engagés sur l'échiquier politique dans une lutte à peine voilée pour le pouvoir. Au regard de l'évolution qui a marqué le pays à l'orée du millénaire actuel, tant il est vrai que l'étape charnière qui retient l'attention des analystes reste celle liée à l'alternance consensuelle où assimilée comme telle. Un processus réformiste par excellence qui portait dans ses gênes autant de marqueurs ayant limité son élan. Au point de l'avoir annihilé.

Si rupture il y a eu avec un partage cadré du pouvoir, la dynamique des « micro-ruptures » sur laquelle tablaient les socialistes menés par feu Abderrahman El Youssefi allait faire long feu avec un retour sur expérience qui a fini par éroder la prétention de la construction démocratique. Autant qu'à faire, cette dernière devait, au fil des législatures, plus adopter les formes que l'essence même de l'exercice démocratique en plaçant le curseur sur le système électoral et le verdict des urnes légitimant l'accès de « nouvelles élites » à la cabine de pilotage des affaires du pays, sans pour autant avoir la main haute sur les instruments de bord.

Pour nombre de commentateurs plus ou moins avertis, on suppose que « l'état profond », peint aux couleurs du Makhzen, garde la main sur les manettes. Un exercice quasi-exclusif du pouvoir que les islamistes du PJD ont résumé via les dénonciations tonitruantes des « diablo-

tins » serinées à l'envi par le boutefeufu Abdelilah Benkirane. L'écran de fumée devant se dissiper avec son successeur Saad Eddine El Othmani qui ne s'est embarrassé d'aucun scrupule politique pour vaquer à ses occupations de Chef de gouvernement juste bon pour avaliser, sans autre forme de procès, les décisions qui lui sont soumises.

Serviteur d'un jour, serviteur de toujours, aucun des cadors politiques n'allait échapper à la prégnance des « intérêts suprêmes de l'Etat » pour légitimer les choix avalisés par devers eux-mêmes. Et le meilleur exemple de cette « singularité » renvoie, bien évidemment, à la normalisation avec l'entité sioniste dont les documents ad hoc ont été visés, sans rechigner, par un leader islamiste. Là aussi, c'est le sacro-saint vocable traditionnel qui résume une « affaire d'Etat » qui a guidé la démarche de S.E El Othmani, applaudi par ailleurs par son mentor, sans pour autant que les formes n'aient été respectées, comme la soumission du dossier au Parlement pour y obtenir son aval.

Les Marocains, il faut le dire, on soif de démocratie et de son pendant sui generis de gouvernance.

A. Akhannouch, patron du RNI qui pilote la majorité, cristallise la colère des citoyens au motif qu'il est d'abord assimilé à un décideur politique qui a le pouvoir de décision et donc une marge de manœuvre politico-économique susceptible d'atténuer un tant soit peu l'envolée des prix.

Colère raisonnée

Et c'est cette dimension assez liquide du pouvoir et de son partage qui contribue à alimenter, dans une large mesure, la défiance au sein des diverses strates de la société. L'opinion se fait une raison dès lors que ses intérêts basiques sont remis en cause. Faut-il dès lors s'étonner de voir une campagne surgir de nulle part pour exiger de l'actuel chef du gouvernement de « dégager » ? Assurément non. Aziz Akhannouch, patron du RNI qui pilote la majorité au charbon, cristallise la colère des citoyens au motif qu'il est d'abord assimilé à un décideur politique qui a le pouvoir de décision et donc une marge de manœuvre politico-économique susceptible d'atténuer un tant soit peu l'envolée des prix. Celle des produits pétroliers, bien sûr, dont la courbe haussière engendre un véritable « yo-yo » au niveau de tout ce qui fait le marché. Ensuite, parce que le chef de l'Exécutif est un acteur majeur sur le marché des hydrocarbures, le Groupe Afrikaia dont il a hérité contribuant à « faire les prix » dans le pays. Les Marocains qui n'ont pas l'oubli facile savent que la campagne de boycott qui avait secoué le mandat des islamistes avait fait mal, en son temps, aux compagnies ciblées. Et parmi elles, faut-il le rappeler, Afrikaia figurait en bonne place. Et si l'arme du boycott n'a pas été brandie, c'est parce que le « ras-le-bol » généralisé est exprimé par un processus beaucoup plus simple : le hashtag qui tourbillonne dans la blogosphère avec 2 millions de signatures au compteur équivaut à un referendum qui ne dit pas son nom. Processus « sauvage » décrié par ses récipiendaires, il a fait réagir la plus haute autorité de l'Etat qui mesure, pour l'heure, l'ampleur de la colère qui sourd. Dans son discours du Trône, le Roi a piqué au vif la gestion de la situation socio-économique de l'équipe aux affaires en dénonçant coup sur coup et les dérives spéculatives des uns et les blocages systématiques des investissements des autres. Quoiqu'il en soit, il est fort à propos que de rappeler qu'Ahmed Lahimi, à la tête du Haut commissariat au plan (HCP), avait fustigé lors de l'une de ses récentes sorties



médiatiques les dérives d'un pouvoir économique cartellisé. Remettant en selle la lancinante question des liens incestueux entre pouvoir politique et pouvoir économique. Plus, on prête à l'actuel ministre de l'Intérieur une bravade face au leader de la majorité. Abdelouafi Laftit ayant refusé d'avaliser un projet d'investissement que A. Akhannouch voulait voire revenir à un groupe donné. Autant dire derrière les lambris, la guerre des tranchées à déjà commencé...

Exécutif paralysé ?

Alors que le pays peine encore à se libérer des pesanteurs liées à la pandémie Covid+, il est inadmissible que les politiques n'aient pas jugé bon de revenir à de meilleurs sentiments vis-à-vis des contribuables en adoptant tout un train de mesures susceptibles d'atténuer un tant soit peu les retombées négatives de la nouvelle situation géopolitique en Europe,

avec le conflit qui se déroule en Ukraine entre l'OTAN et la Russie... Une révision à la baisse de la grille fiscale à laquelle sont soumis les produits pétroliers, accompagnée d'un retour au plafonnement des bénéfices des sociétés de distribution, aurait été appréciée à sa juste valeur par l'opinion publique. Sauf que cela n'a pas eu lieu. Et le plus scandaleux dans cette histoire est que l'Exécutif a commencé à jouer la partition du « chantage » en rappelant les gros investissements consentis pour la réforme du système éducatif et en prévision de la mise en place du système de couverture sanitaire. Alors que dans ces deux chantiers, il y a encore à boire et à manger. Ni l'éducation ne s'est remise de son état délétère, pas moins de 350.000 enfants quittent annuellement les bancs de l'école, ni le système de la santé ne promet de lendemains meilleurs au regard du pilotage accordé à l'Union européenne pour la mise en place de la couverture médicale. Car comment pré-

voit-on une couverture universelle de la population marocaine alors que le fameux Registre social unifié (RSU) n'est toujours pas en place, ce qui réduit le nombre des bénéficiaires au chiffre congru des salariés appelés à cotiser ? Comment devrait-on tableer sur un encadrement médical à caractère universel alors que les ressources humaines à mobiliser accusent un déficit des plus abyssaux ? On chiffre à 97.000 le nombre de cadres de santé qui manquent à l'appel, déficit appelé à se creuser au fil des ans puisque seuls 5.000 postes sont à pourvoir, indique la tutelle, au moment où plus de 2.000 postes doivent partir à la retraite. En outre, que dire de la capacité litrière qui s'étirole dans le public en passant de 29.000 à 22.000 lits seulement ? Ni Khalid Ait Taleb, ni Chakib Benmoussa, en charge de ces deux dossiers stratégiques, ne sauraient contredire ces données avérées, et non moins terrifiantes, à l'heure où le privé s'ouvre sur ces domaines réga-

liens naguère avec ce que la logique du profit engendre comme exclusion. Voilà où conduisent les recommandations des bailleurs de fonds alors que les Marocains ont soif, eux, d'un Etat providence, protecteur et libérateur des énergies créatrices.

Plus, les Marocains ont soif de vérité. Car si la bonne gouvernance suppose la transparence, tel ne semble pas être le cas pour nombre de stratégies sectorielles mises en branle pour, a-t-on fortement marketé, assurer l'essor du pays. Le « Plan Maroc Vert », remplacé entre-temps par un autre dit « Génération Green », n'a pas livré tous ses secrets... Si ce n'est que le pays voit sa vocation agricole remise en cause par la pénurie des ressources hydriques aujourd'hui mobilisables. Les décideurs n'ont rien vu venir. Et quand bien même ils auraient pu plancher sur un projet baptisé « autoroutes de l'eau », lequel devrait assurer une solidarité spatiale en assurant le transfert des eaux douces des bassins excédentaires vers les zones les plus arides, dame nature devrait tôt ou tard revendiquer ses droits... Croisons les doigts pour que l'effondrement de l'écosystème du pays soit encore supportable.

Sur ce lourd dossier, c'est l'actuel chef du gouvernement qui est incriminé. Comme il l'est aussi dans un autre non moins important, la stratégie Halieutis en l'occurrence. A ce sujet aussi, il faut croire que le succès tant vanté n'a pas été au rendez-vous alors que le pays dispose de plus de 3.500 km de côtes sur les façades atlantique et méditerranéenne. Une stratégie qui n'a pas réconcilié le marocain moyen avec le poisson ne saurait être viable. Les mercuriales suffisent à en dire plus...

Droit au développement

Les Marocains ont soif de voir leur appartenance à un espace géographique donné se concrétiser autrement que par les brimades et autres frustrations. Voilà pourquoi ils revendiquent leur place sous le soleil du développement économique dont les rayons ne profitent qu'à une camarilla d'affairistes et d'agioteurs. Le libéralisme social chanté sur les toits depuis des décades n'a pas libéré les potentialités faute d'une stratégie étatique rigoureusement planifiée pour doter le pays de locomotives du développement. Le songe des Chaebols nourri par des industriels appelés à barrer le pays le temps d'une parenthèse politique, Driss

Jettou ayant servi de faire valoir, n'a pas réussi une quelconque transplantation sous nos cieux. Tout cela a fait que le pays s'est vite retrouvé sous l'emprise de la « politique de la hamza », comme se plaisait à le souligner Mohamed Gues-sous, sociologue qui a capté en son temps ce qui bruissait dans les arcanes de la société : l'avènement de l'ère de « l'opportunité à saisir ». Au seul profit des opportunistes s'entend !

Et c'est bien cette culture qui allait déteindre sur la stratégie globale de l'Etat qui, à défaut de renforcer les assises d'une industrie, avec des projets bien pensés, a plutôt lié l'économie nationale au « TGV » européen dans l'espoir de remporter le jackpot. Mais c'était sans compter avec les aléas de la dépendance qui, en soit, renferme une dynamique locale de désindustrialisation au profit de l'industrie des services. Nul besoin de faire un dessin autour de cette question cruciale pour tout développement autonome (les cas de la Turquie et de l'Iran faisant foi), le Maroc présentant, dans sa prétendue stratégie industrielle, les « métiers du monde » auxquels se sont greffées des entreprises locales, comme un nec plus ultra... Alors que c'est la logique de la sous-traitance qui préside à ce choix politique avec pour seule dynamique souhaitée la résorption de quelques points du chômage endémique. On est en droit dès lors de nous interroger sur la plus-value d'une telle dynamique qui ne fait que renforcer les liens de dépendance du pays vis-à-vis du capitalisme mondial triomphant. Avec des implications locales bien en deçà des espoirs nourris sur une quelconque amélioration socio-économique. L'heure devrait être aussi au bilan à ce niveau-là. Le

Maroc étant incapable, depuis la première aventure avec le turinois Fiat, à laquelle a succédé l'opportunité Renault, de produire une voiture 100% marocaine. Nul besoin de gloser plus sur la filière aéronautique qui reproduit le même schéma, l'avantage local comparatif étant lié au taux horaire...

Peint à gros trait, le schéma socioéconomique du pays reste à l'image de l'univers politique qui l'a favorisé. Le pays reposant en tout, ou presque, sur la gestion déléguée, avec ce que ce « modèle » engendre comme limites. Train libéral qui roule en roue libre avec l'addition, de temps à autres, de wagons qui dans sa mixité n'excèdent pas la nouvelle logique du capital qui repose sur les fameux PPP, partenariat public-privé dont on peut deviner vers qui pencherait le déséquilibre. Grave est l'image que tout citoyen qui se respecte se fait de son pays avec toutes les soifs cumulées. Ni la démocratie n'est sauve, ni ses pendants ne sont respectés. Les classements collectionnés par le Royaume sur les plans de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de croyance sont loin d'être réconfortants. Et ce qui court au niveau de ces seuls chapitres, dans lesquels le pays est contractuel, mais aussi comptable auprès de la communauté internationale, court aussi pour les indices de développement humain. Les chiffres établis par le HCP traduisent les hiatus qui paralysent les efforts du pays à prétendre au respect des Objectifs de développement du millénaire, les fameux ODD, ce qui handicape lourdement toute dimension de résilience socio-économique, avec en prime la durabilité. La meilleure preuve de ce qui est avancé a trait aux chiffres ahurissants relatifs à la pauvreté, pas moins de 24 millions de nos compatriotes ont été officiellement déclarés vulnérables en période de pandémie. Où en est-on du principe du droit au travail, à l'accès à l'eau potable, à l'habitat, à l'enseignement, à la santé... Bref, de tout ce qui fait que la vie soit digne d'être vécue ? Lancinantes, ces questions nodales, puisqu'elles font et/ou défont l'esprit civique, ne peuvent se satisfaire de la seule solidarité à laquelle appelle Abdelatif Jouahri, Wali Bank Al Maghrib. Cela exige, tout simplement, de changer le fusil d'épaule pour tirer le meilleur parti de ce que le monde offre au pays. Ce dernier n'étant pas avare en compétences capable de relever les défis et de décrocher la Lune.



Voilà où conduisent les recommandations des bailleurs de fonds alors que les Marocains ont soif, eux, d'un Etat providence, protecteur et libérateur des énergies créatrices.



A l'occasion de la Fête du Trône,
marquant le vingt-troisième anniversaire de l'intronisation
de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie,**
le Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion
ont l'insigne honneur de présenter
à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine,**
leurs vœux les meilleurs, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et aux membres de la Famille Royale.

Pour le Maroc Avenir

Projections budgétaires

Point de révolution en vue...

L'Exécutif a annoncé la couleur dominant le projet de Loi de Finances 2023. Point de révolution spectaculaire à attendre. Même si la note de cadrage élaborée par le Chef du gouvernement évoque la forte connotation sociale et économique dudit projet.

Alors que la croissance bat de l'aile après une année agricole catastrophique liée à un cycle de sécheresse que l'on espère court, les intentions de l'Exécutif exprimées via la note de cadrage pour le budget 2023 iraient au social. C'est en partant des directives du discours royal du 30 juillet 2022, Ainsi, le gouvernement travaillera, conformément aux directives royales exprimées le 30 juillet dernier, à la généralisation des allocations familiales, selon le planning établi. Même si le projet de registre social unifié (RSU) est toujours sous le boisseau, on affirme que près de 7 millions enfants issus de familles vulnérables et pauvres et 3 millions de foyers sans enfants bénéficieront d'allocations familiales directes. Pas de chiffres quant aux ressources budgétaires mobilisées pour ce chantier. Et il en va de même pour le lancement de la 2^{ème} phase du chantier de la protection sociale qui concerne l'indemnité pour perte d'emploi et la pension de retraite pour les personnes actives. Il faut croire que l'alerte émise par la Banque centrale sur la déconfiture du régime des retraites devrait inciter le gouvernement à commencer la mise en œuvre d'une réforme de la retraite dès 2023, annoncée « plus équitable », en y associant les parties prenantes. L'affaire est loin d'être entendue à l'heure où l'Exécutif poursuit la même politique salariale que ses prédécesseurs en tablant sur un « dégraissage du Mammouth »

systemique et en refilant la patate chaude des emplois dont les secteurs sociaux ont besoin, l'éducation en tête, aux collectivités territoriales. Un pas de plus est ainsi fait vers plus de tensions avec les collectifs représentant le personnel des AREF.

En matière de santé, autre secteur social appelé à faire sa mue pour garantir, à terme, la couverture sanitaire généralisée, on promet l'application des dispositions de la loi-cadre sur la réforme de la santé, passé en conseil des ministres en juillet dernier, l'objectif étant d'offrir un cadre de référence spécial aux travailleurs du secteur qui, ce faisant, n'auront plus le même statut que les fonctionnaires. Il faut dire que ce n'est certainement pas avec des salaires de 8.000 Dh par mois que l'hôpital public réussira à garder les médecins localement formés. Là aussi, point de chiffres rassurants en vue d'arrêter net la saignée.

Le même chapitre fait état de la convention portant sur l'augmentation des effectifs du personnel de santé à mettre en œuvre dès 2023. Ainsi, 3 milliards de Dh sont mis sur le tapis en vue d'augmenter les effectifs de la santé à l'horizon 2030, en passant de 68.000 en 2022 à plus de 90.000 en 2025 avec comme objectif d'atteindre une moyenne de 24 professionnels de la santé pour 10.000 habitants en 2025, puis 45 pour 10.000 habitants à l'horizon 2030 au lieu des 17,4 pour 10.000 habitants actuellement. La question qui se pose dès lors serait de savoir comment l'Etat réussira-t-il à profiter des ressources humaines dédiées à l'heure où les voies de l'exil sont prévues non seulement au profit du Vieux continent, mais aussi vers... Israël !

En matière des dépenses de l'Etat, le rabot fera son œuvre avec la réduction des dépenses d'acquisition de véhicules, de construction ou d'aménagement de sièges administratifs... Quant aux investissements, assure la note, la priorité est à accorder aux projets déjà en cours de réalisation, en particulier ceux qui ont fait l'objet de conventions signées devant le

Roi, outre les accords conclus avec des institutions internationales ou pays donateurs. Là aussi, pas de chiffres à se mettre sous la dent.

Le gouvernement promet aussi d'opérer la « relance économique » en encourageant l'investissement via la mise en œuvre de la Charte de l'investissement, qui prévoit des mesures de soutien à l'investissement, notamment à l'export, aux TPME et aux projets stratégiques. Il sera également question de mettre en œuvre la loi-cadre sur la réforme fiscale, l'accélération des projets de simplification des démarches administratives et la réforme de l'administration marocaine en général pour la numériser d'ici 2030.

Et last but not least, l'exécutif s'attèlera aussi au problème de l'eau potable et l'assèchement des nappes phréatiques, en élaborant des solutions structurelles pour l'approvisionnement en eau telles que des usines de dessalement de l'eau, la généralisation de la transformation des eaux usées pour l'utilisation à des fins d'arrosage...

Visibilité réduite

Nadia Fettah Alaoui, ministre de l'Economie et des finances, avait laissé entendre, devant la commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants un exposé sur l'exécution du Budget 2022 et la programmation budgétaire triennale 2023-2025, que la croissance devrait atteindre 4,5% en 2023, au lieu de 1,5% prévu cette année et ce, en dépit d'une conjoncture internationale « perturbée ». Comme elle a évoqué l'atténuation du déficit budgétaire en 2023 à 4,5% et à 3,5% en 2025. Tout cela est à prendre avec des pincettes car les prévisions dévoilées par la responsable sont basées sur les hypothèses d'une récolte céréalière de 75 millions de quintaux (Mqx) en 2023, d'un repli du prix du gaz butane à 700 dollars/tonne et d'une baisse du cours du pétrole à 93 dollars/baril et par conséquent, le retour du taux d'inflation à 2%.

À l'occasion du
**23^{ème} anniversaire de l'intronisation de
Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'Assiste,**

la Société Nationale des Autoroutes du Maroc
a l'insigne honneur de présenter au Souverain
ses vœux les plus déferents de bonheur
et de longue vie.

Ses vœux s'adressent également
à S.A.R. le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à S.A.R. le Prince Moulay Rachid
et à toute la Famille Royale

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc





La ministre a noté que ces prévisions sont susceptibles d'être revues à la baisse en cas de poursuite de détérioration des perspectives de reprise de l'économie mondiale en 2023, en particulier dans l'Union européenne en raison des répercussions de la guerre en Ukraine et ses effets sur les prix des matières premières et les chaînes mondiales de production et d'approvisionnement, en plus du durcissement des politiques monétaires pour maîtriser les tensions inflationnistes.

A signaler que la Trésorerie générale du Royaume (TGR) avait fait savoir que l'exécution de la Loi de finances (LF) à fin juin 2022 laisse apparaître un solde budgétaire négatif de 14,4 milliards de dirhams (MMDH). Ce déficit résulte de ressources ordinaires (hors recettes d'emprunts) de 223,7 MMDH et de charges (hors amortissements de la dette) de 238,1 MMDH. Compte tenu de recettes d'emprunts de 35 MMDH et d'amortissements de la dette de 28,9 MMDH, l'exécution de la loi de finances dégage un excédent des charges sur les ressources de 8,3 MMDH, ajoute la même source.

La TGR fait également ressortir que les

ressources globales de l'État durant le deuxième trimestre 2022 ont atteint 258,7 MMDH, soit un taux de réalisation de 56,1% des prévisions de la LF-2022, notant que les arriérés de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les demandes de restitution de l'impôt sur les sociétés (IS) ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021. En outre, les charges totales de l'État ont atteint 267 MMDH, soit un taux de réalisation de 49,8% des prévisions de la LF.

La marge de manœuvre reste donc assez réduite. Au-delà de l'inflation importée, l'endettement du pays reste assez lourd, pour ne pas dire handicapant. Ainsi, l'encours de la dette extérieure publique s'est établi à 388,1 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars 2022, dont 209,7 MMDH pour le Trésor et 178,4 MMDH pour les autres emprunteurs publics, rappelle la Direction du Trésor et des Finances extérieures (DTFE). Durant les trois premiers mois de l'année 2022, les tirages sur emprunts extérieurs publics ont porté sur un volume global de 3,9 MMDH, précise la DTFE. Laquelle ajoute que 2,6

MMDH ont été mobilisés par le Trésor, dont 2,1 MMDH pour les appuis aux réformes, et 0,5 MMDH pour les projets du budget, et 1,3 MMDH au profit des projets des Établissements et Entreprises Publics (EEPs).

De son côté, le service de la dette extérieure publique s'est élevé à 5,5 MMDH (2,6 MMDH ont été réglés par le Trésor et 2,9 MMDH par les autres emprunteurs publics). La structure par créanciers révèle une prédominance des multilatéraux avec une part de 49,7%, suivis des marchés financiers internationaux et banques commerciales (28,6%), et des bilatéraux (21,7%).

A fin mars 2022, le Trésor et les EEP ont été les premiers emprunteurs avec des parts respectives de 54% et 44,8%, alors que les autres emprunteurs ont occupé une part de 1,2%, précise la même source. Par devise, la dette extérieure publique a été dominée par l'euro (60%), alors que le dollar US a représenté 31,1%, le yen 2,5%, et les autres devises 6,4%, précise la DTFE qui rappelle que la part de la dette à taux d'intérêt fixe s'est élevée à 76% contre 24% à taux variable.

Normalisation maroco-israélienne

Le baroud d'honneur, et après ?

Les partisans de « Taza avant Gaza » n'en finissent pas d'applaudir chaudement la normalisation des relations entre Rabat et Tel-Aviv. Persiflant les réfractaires à une telle progression inappropriée, ils construisent des ponts sur la comète en tablant sur un retour sur investissement des plus révolutionnaires. Pour le moment, les résultats s'avèrent maigres.

Tout à son entrain, David Govrin, chef du bureau de liaison israélien au Maroc, a annoncé la signature d'un contrat pour la construction du siège de la nouvelle ambassade permanente d'Israël à Rabat. « Avec cela, nous commencerons, si Dieu le veut, une nouvelle ère dans laquelle nous consoliderons nos relations distinguées avec le Maroc », a-t-il ajouté. Mais l'optimisme affiché par cet agent d'Israël a vite été douché côté marocain, les officiels ayant certifié qu'il ne s'agit pas plus que du lancement des travaux au niveau de l'actuel bureau de liaison israélien, sans plus. On est donc encore loin de l'autorisation d'une ambassade de l'entité sioniste à Rabat. En douchant de la sorte le représentant israélien qui s'est déjà arrogé les attributs d'ambassadeur, le Royaume

cherche-t-il à tempérer le rythme d'une « normalisation » qui avance plus vite que souhaité ? La question mérite d'être posée. Surtout que le « gain » tiré d'une telle ouverture sur l'entité sioniste est encore loin d'avoir engendré, sur le terrain, toutes ses promesses. La reconnaissance par Donald Trump de la marocanité du Sahara pour faire avancer le processus des fameux Accords d'Abraham n'agréé toujours pas à l'actuelle administration US qui, pour le dossier saharien, renvoie le Maroc sur l'arène des Nations Unies. Autant dire que l'acquis escompté n'a pas été au rendez-vous quand bien même les manœuvres militaires baptisées « African Lion » ne s'accommoderaient que peu, aux yeux des décideurs du Pentagone, des considérations diplomatiques qui feraient valoir, en la matière, toutes les nuances du « gris ». Toujours est-il vrai que ni Washington n'a, pour l'heure, choisi de trancher dans le lard, en soutenant plus franchement la quête marocaine, ni Tel-Aviv n'a osé s'affranchir de son suivisme en osant franchir le Rubicon. Les déclarations faites par quelques ministres israéliens à leur arrivée au Maroc ne doivent pas occulter cette réalité cardinale : la diplomatie israélienne n'a toujours pas officiellement reconnu la marocanité du Sahara. Et à ce niveau-là, le Royaume n'ignore pas, dans sa dimension millénaire, que seuls les écrits restent. Il faut donc savoir raison garder...

Au lieu de pérorer sur tous les toits que le pays doit tabler sur le miracle israélien pour réussir là où il a essuyé échec sur échec. Car tout investissement israélien au Maroc ne se fera que moyennant sonnantes et trébuchantes. Que ce soit dans les domaines économiques et/ou militaires, il n'y a pas de cadeaux à attendre de quiconque. Trêve de plaisanterie donc. Et que se taisent les voix qui, au service de la propagande sioniste, s'égosillent à propos de tout et de rien. L'usufruit des bienfaits de la « high-tech » ne profite, pour l'heure, qu'aux seuls producteurs, à savoir les sociétés israéliennes et à leur protecteur américain. D'ailleurs, il n'y a pas de mystères à se faire là-dessus : les « pépites » israéliennes ne se délocalisent que vers les marchés à très haut potentiel, si elles ne sont pas « acquises » tout simplement par l'industrie militaire US. Plus, y a-t-il pire arnaque que celle qui consiste à « accepter » sans autre forme de procès, le pillage de ressources naturelles endémiques au Maroc ? Nul besoin de faire de grands dessins sur le « vol » réalisé par les Israéliens de l'arganier, comme du Majhoul... D'ailleurs, cette variété de dattes ne fait-elle pas le bonheur de quelques agriculteurs américains qui la produisent chez-eux sans égard pour les « royalties » alors que le Maroc est soumis à nombre d'embargos qui ne disent pas leur nom au motif de la violation du sacro-saint principe du « copyright »...



Si Tel-Aviv, comme Washington d'ailleurs qui lui sert de protecteur et de « modèle », s'activent pour servir leurs propres intérêts, il n'y a aucun mal à ce que le Maroc cherche d'abord et avant tout à veiller, avant tout, sur ses intérêts nationaux propres. Avec son hinterland arabe, le Royaume a-t-il bien fait de « sceller » la normalisation avec une entité qui vit dans le doute existentiel qui plus est jouit d'une cote d'impopularité sans égale ? Un récent sondage réalisé par les Américains confirme cet état de fait : la grande majorité des Bahreïnais, des Émiratis, comme leur frères Saoudiens, sont réfractaires à toute normalisation avec Israël. Pourtant, Manama et Abou Dhabi ont franchi le pas. Comme c'est le cas pour Rabat où chaque séjour d'un responsable israélien donne lieu à des sit-in de protestation. Faut-il rappeler, à ce sujet, que la réconciliation entre Le Caire et Tel-Aviv, suivie

de celle d'Amman et de Tel-Aviv, n'a jamais réussi à dépasser le seuil de « la paix froide » entre ces pays. Ni Camp David, ni Wadi Araba n'ont réussi à lessiver les cerveaux des Egyptiens et des Jordaniens. Dans ces pays, lorsqu'il est question de cibler l'ennemi, la boussole ne se trompe point de direction pour indiquer l'entité sioniste. Voilà la raison qui pousse nombre d'historiens et de politologues, cela sans parler des experts militaires israéliens, à considérer le projet de « foyer juif » non viable. Autant dire que la greffe israélienne n'a pas pris en milieu arabe. Tout cela doit être pris en compte lorsqu'il s'agit d'ergoter, sous nos Cieux, sur les bienfaits de la normalisation. Car le processus, pour impopulaire qu'il soit, ne saurait être dilué dans la fabrication d'un autre ennemi régional tout trouvé : l'Algérie. Car si avenir il y a pour le Maroc, c'est bel et

bien dans son environnement naturel, avec sa dimension maghrébine, voire plus largement nord-africaine. Une dimension éminemment africaine qui doit, obligatoirement, inciter le Royaume à faire de son mieux pour mettre en valeur ses potentialités, humaines et matérielles, de nature à mieux le prépositionner à jouer les premiers rôles en termes de coprosperité et de codéveloppement. Se couper de cet hinterland pour faire le bonheur de l'Oncle Sam et de ses valets, en tête desquels trône Israël, relève du suicide géopolitique. En tout cas, le Maroc mérite mieux que de servir de faire valoir au sionisme et à son impérialisme qui plus est prosélyte. Surtout en cette période d'incertitudes qui promet déjà, au prix du feu et du sang, une autre architecture mondiale peu encline à perpétuer l'impérialisme de l'Oncle Sam et de ses vassaux.

Entretien avec | **Younes Abouyoub**

Propos recueillis par | Allal El Maleh

Conflit russo-occidental

L'onde de choc de cette guerre a modifié les lignes géopolitiques



La guerre russo-ukrainienne qui charrie dans son sillage une implication directe des pays de l'Alliance atlantique, USA en tête, amalgame tous les ingrédients de ce que les stratèges militaires appellent conflits hybrides. Si la vérité, dit-on, est la première victime de la guerre, il n'en reste pas moins que malgré les moyens médiatiques colossaux engagés côté occidental pour diaboliser la Russie, cette puissance qui a appelé dans un premier temps à une refonte de l'architecture de sécurité en Europe, n'en finit plus d'exiger aujourd'hui l'établissement des fondements d'un nouvel ordre mondial plus juste. Un argumentaire qui, appuyé sur une puissance guerrière bien préparée, semble faire mouche. Dans cette atmosphère marquée au fer du « clair-obscur », une analyse à froid de ce qui se déroule sous nos yeux s'avère nécessaire. Les éclairages apportés par Younes Abouyoub, haut fonctionnaire à l'ONU, en charge de la région Mena (Moyen Orient et Afrique du Nord), défrichent les voies d'une nouvelle réflexion personnelle sur les enjeux internationaux actuels.

PerspectivesMed : La tension russo-occidentale, cristallisée en Ukraine, entame son cinquième mois et semble s'inscrire dans la durée. Une nouvelle architecture de la sécurité mondiale, exigée fortement par Moscou, et mezzo voce par d'autres puissances mondiales, comme régionales, sera-t-elle négociée par l'OTAN qui persiste dans son appui à Kiev ?

Younes Abouyoub : Le monde va mal... c'est un euphémisme ! N'en déplaise à Fukuyama, l'Histoire n'est pas finie. Si nous examinons l'histoire dans la longue durée, la chute du bloc de l'Est en 1989 annonçait déjà le début de la fin du camp adverse, en l'occurrence l'internationalisme libéral. Ceci n'est pas dû à une puissance externe mais plutôt le résultat des contradictions internes du système lui-même, que l'opposition au communisme, a bien su dissimuler. On s'attendait à ce que les menaces à l'internationalisme libéral émanent d'États émergents non occidentaux cherchant à saper ou à renverser l'ordre d'après-guerre, mais, en fait, l'internationalisme libéral est plus profondément menacé par les développements et les contradictions structurelles au sein même de « l'Occident » politique. Les coalitions centristes et progressistes – tolérées pendant la Guerre Froide – qui sous-tendaient l'ordre libéral d'après-guerre, dont le marché est au cœur, se sont affaiblies. La démocratie libérale a déçu et semble plus que jamais fragile et polarisée, vulnérable au populisme d'extrême droite, qui profite de la misère socio-économique rampante. Les bénéficiaires de cet ordre international ou-

**«
Bien que l'OTAN, mené par les Etats-Unis, ait trouvé une nouvelle raison d'être en se mobilisant contre la Russie, et en lui imposant un régime de sanctions économiques très sévères, ce n'est pas uniquement l'Inde mais bel et bien de nombreux pays du Sud – en Afrique, en Asie et en Amérique latine – qui désormais hésitent à s'aligner sur ces positions.**

vert et coopératif en apparence - ont été confrontés à leur tour à l'autre face du système avec la montée des inégalités économiques et à la stagnation. En Occident, l'ordre libéral, voire néo-libéral - est de plus en plus perçu, non comme une source de stabilité, bien-être et de solidarité entre les membres d'une même société ; et entre États partageant les mêmes idées, mais comme un terrain de jeu mondial pour les riches et les influents. L'OTAN est le gardien de cet ordre mondial, ce qui explique pourquoi l'alliance, qui n'avait plus lieu d'être après 1989 puisqu'elle est supposée être d'ordre défensif, s'est plutôt élargie vers l'Est aux portes de la Fédération de Russie, en dépit de toutes les promesses faites aux administrations Gorbatchev et

Yeltsine. Si l'OTAN se résigne à négocier un jour, ce sera sous la contrainte d'une forte opposition menée par la Russie et La Chine.

En attendant, comment évaluez-vous les changements que « l'opération spéciale russe » pourrait induire en Europe, continent durement touché notamment sur les plans socioéconomiques ?

La guerre russo-ukrainienne est une crise émergente majeure qui touche des millions de personnes et provoque des chocs politiques et économiques croissants au niveau mondial. Pourtant, les répercussions à long terme sont encore inconnues en termes de durée et d'ampleur. L'impact potentiel du conflit sur l'ordre politique mondial et l'économie mondiale, sur la base des chocs observés jusqu'à présent, et des implications politiques, sera très certainement majeur. Politiquement, l'onde de choc de cette guerre a modifié les lignes géopolitiques. L'Europe, en particulier l'Allemagne, se réarme. Les sanctions contre la Russie entraîneront des répercussions sévères non seulement sur la Russie mais également sur l'Europe, qui sera la grande perdante dans cette mésaventure. De nouvelles lignes de fracture apparaissent sur la scène mondiale. Nous entrons dans une nouvelle ère géopolitique, qui clôt les décennies de l'après-guerre. En fait, il se pourrait bien que cette crise entérine la fin de l'ordre mondial de l'après-Guerre avec sa configuration institutionnelle connexe en termes d'architecture de paix et de sécurité ainsi que l'ordre économique, principalement la 'dé-dollarisation' progressive du monde.





Deux puissances tels l'Inde, pourtant allié des USA, et la Chine, stratégiquement lié à la Russie, semblent peu enclins à accepter le diktat US. Le basculement américain vers l'Asie n'est-il pas, même au prix d'alliés au sein d'AUCUS, des plus risqués ?

A travers les votes à l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité des Nations Unies, d'aucuns ont dépeint un monde d'alliés unis contre la Russie. Mais la réalité est bien plus complexe et nuancée. Bien que l'OTAN, mené par les Etats-Unis, ait trouvé une nouvelle raison d'être en se mobilisant contre la Russie, et en lui imposant un régime de sanctions économiques très sévères, ce n'est pas uniquement l'Inde mais bel et bien de nombreux pays du Sud – en Afrique, en Asie et en Amérique latine – qui désormais hésitent à s'aligner sur ces positions. Chat échaudé craint l'eau froide. C'est presque le mouvement des non-alignés des années soixante qui est en train de renaitre de ses cendres. Il existe de multiples raisons complexes pour lesquelles ces pays pourraient vouloir s'abstenir lors d'un vote à l'ONU, ou voter contre la Russie à l'ONU, mais de là à se joindre aux sanctions contre Moscou, c'est un énorme pas qu'ils ne sont pas prêts à franchir. La première raison est d'ordre économique et commercial. La Russie est un important exportateur d'énergie, de denrées alimentaires et d'engrais. De nombreux pays ne peuvent pas se permettre de couper les liens économiques avec Moscou. L'Inde dépend également de la Russie pour ses ventes d'armes. Bien que l'investissement russe ne figure pas parmi

les premiers pays d'Amérique latine, il reste un facteur. Deuxièmement, le scepticisme envers les États-Unis et l'OTAN est plus fort que jamais. Aux yeux d'une majorité des pays membres de l'ONU, l'invasion américaine de l'Irak était une violation du droit international, et de nombreux pays considèrent que les campagnes militaires de changement de régime par la force en Afghanistan et en Libye ont entraîné des conséquences désastreuses. Enfin, la solidarité nostalgique avec la Russie, compte tenu de ses positions anticoloniales à certains moments pendant la guerre froide, à l'époque soviétique. Parmi certains gouvernements plus à gauche, la Russie a également un héritage de soutien à l'indépendance des puissances coloniales. Le président russe étant conscient de cela, ne cesse de tendre la main aux pays du Sud, en Afrique notamment.



Le Moyen-Orient est en proie à un cycle vicieux de conflits et d'interventions externes depuis de longues décennies. Après les affres du colonialisme, c'était la Guerre Froide.

La région moyen-orientale n'échappe pas, non plus, aux répercussions de la tension russo-occidentale, comme le prouvent les sommets quasi-concomitants de Djeddah, autour des USA, et la relance depuis Téhéran du processus d'Astana. Qu'en pensez-vous ?

Selon le proverbe africain, quand deux éléphants s'affrontent, c'est l'herbe qui souffre. Ceci s'applique parfaitement à la situation de cette région du monde. Le Moyen-Orient est proie à une cycle vicieux de conflits et d'interventions externes depuis de longues décennies. Après les affres du colonialisme, c'était la Guerre Froide. Cette région a payé un lourd tribut lors de la confrontation entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis. Aujourd'hui, après la période des grands récits et de l'affrontement idéologique, les lignes de fractures demeurent. Les puissances régionales s'affrontent, et les nouveaux positionnements de certains Etats de la région sous influence américaine nous font penser au Pacte de Bagdad de 1955, avec une grande différence cette fois-ci c'est que Le République Islamique d'Iran, une puissance régionale ascendante, est désormais désigné comme le nouvel ennemi. La confrontation Russie-OTAN renforce davantage l'alliance stratégique entre la Fédération de Russie et l'Iran et par prolongement la Chine, malgré les divergences qui puissent exister entre ces pays. La Turquie d'Erdogan, qui demeure un pays membre de l'OTAN, joue à l'équilibriste et sème le doute. L'histoire se répète deux fois, disait Karl Marx, la première fois comme une tragédie, la seconde fois

comme une farce. Malheureusement la farce perd de son mordant lorsque les peuples de cette région se voient condamner à revivre encore les moments les plus sombres de leur histoire. Je crains fort que la région ne glisse progressivement vers un conflit majeur. C'est juste une question de temps.

Si le chef de l'Etat ukrainien est traité en superstar par l'Occident, tel ne semble pas être le cas ailleurs. Lors du sommet du Mercosur, malgré l'insistance de Volodimir Zelensky, il n'a pas été autorisé à faire d'intervention. Est-il encore opportun de parler d'Ukraine à l'heure où Moscou a décidé d'élargir le champ de son intervention militaire ?

Le peuple d'Ukraine est doublement victime ; de la politique cavalière de ses dirigeants et du jeu des grandes puissances. Le président Ukrainien, comédien de profession, connaît bien le rôle de la communication et a savamment su en tirer profit tant sur le plan national qu'international. Mais ceci a des limites. L'Ukraine n'a pas retenu les enseignements de l'épisode violent entre la Russie et la Géorgie en 2008. Nous constatons que plusieurs Etats du Sud rechignent à s'aligner sur les positions ukrainiennes contre la Russie. Ceci étant dit, l'Ukraine reste un pays souverain et Moscou ne pourra rien changer à cela. Je ne pense pas que Moscou veuille, ni puisse, absorber toute l'Ukraine. Moscou veut s'assurer que l'Ukraine reste un pays neutre et tampon entre la Russie et l'OTAN. L'Ukraine a déjà perdu des territoires. Le sort de la Crimée est désormais scellé. Elle est retournée à la Russie, après avoir été intégrée par Nikita Khrushchev à l'Ukraine en 1954. A l'instar de l'Abkhazie et de l'Osétie du Sud perdus par la Géorgie dans sa confrontation avec la Russie, les républiques du Donetsk et du Louhansk, territoires russes à l'origine annexés par Lénine à l'Ukraine pour des raisons idéologiques lors de la création de l'Union Soviétique, seront désormais des territoires perdus pour l'Ukraine. La seule solution à cette crise est d'ordre politique. Plus la diplomatie tarde plus graves seraient les conséquences.

Au niveau de l'ONU, un réel clivage marque désormais les rapports de force qui, avant l'opération russe en Ukraine, était largement en faveur des USA. De quoi demain sera-t-il fait ? Globalement, la voix des pays en développement sera-t-elle plus audible ?

Bien avant le déclenchement du conflit russo-ukrainien, l'ordre mondial vacillait

déjà. Cet ordre a commencé à changer sur le plan économique avec la montée des pays émergents et la Chine plus particulièrement, ce qui entraîne forcément un basculement au niveau géopolitique mondial par la suite. Cela aura sans aucun doute des répercussions sur les institutions de gouvernance internationale qui y sont associées. Un nouvel ordre mondial, lorsqu'il deviendra réalité – il est difficile de prévoir le temps qu'il prendra à se former – nécessitera de nouvelles institutions. Cette nouvelle donne ouvre plus qu'une brèche dans cette muraille à laquelle les pays en développement ne cessent de se heurter. Se faire entendre nécessite de la volonté, de la solidarité et une bonne stratégie commune. L'opportunité existe désormais, mais encore faut-il avoir le courage politique et la vision lucide pour la saisir, pour qu'enfin les pays en développement s'affranchissent d'une tutelle qui les a si longtemps paupérisés.

La puissance du dollar, déterminante hier, a-t-elle de l'avenir face aux nouvelles normes des échanges entre les BRICS ?

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le dollar américain a été la monnaie dominante dans les échanges commerciaux. Les institutions de Bretton Woods ont largement contribué à cette situation d'hégémonie financière. Près de 60% des réserves de change mondiales sont en dollars, mais cette part a progressivement diminué, et l'évolution des marchés et de la technologie a affaibli la part de marché du dollar dans les paiements mondiaux. La Russie veut développer une alternative au dollar, mais toute seule elle n'en a pas la capacité. Peut-être que la Chine profitera de ce moment pour libéraliser son compte de capital et défier le dollar, mais cela reste à voir. La Chine,

deuxième économie mondiale après les États-Unis, a consacré beaucoup de temps et d'efforts au cours de la dernière décennie à essayer de faire du yuan une alternative viable au dollar en vain. Moins de 3% des réserves de change mondiales sont libellées en yuan. En plus de cela, seulement 3% environ des transactions mondiales sont effectuées en yuan, contre 40% pour le dollar. Le dollar demeure encore une valeur de refuge, ce qui explique sa montée récemment – grâce en partie à la hausse du taux d'intérêt par la Réserve Fédérale américaine – malgré la mauvaise conjoncture économique aux USA. Les pays BRICS prennent progressivement des mesures pour « dédollariser » leurs économies et se protéger des sanctions. Les discussions sur les règlements commerciaux en dehors du système SWIFT ont démarré depuis longtemps dans les pays BRICS. La guerre d'Ukraine et les sanctions économiques contre la Russie vont accélérer ce processus sans aucun doute. L'Iran a demandé à intégrer les BRICS. La Chine accélère sa production nationale d'or et son achat sur la place mondiale, ce qui signale peut-être une réintroduction future du standard or dans les échanges mondiaux, pour soutenir le Yuan comme monnaie d'échange. Si cela se concrétise, ce serait un coup fatal pour le dollar. Bref, une dynamique est désormais enclenchée. Il faut voir ce qu'elle va donner et combien de temps cela prendra. Ce qui est certain c'est que l'affaiblissement de l'empire entraînera un recul de l'hégémonie du dollar, qui en retour contribuera à affaiblir davantage l'empire.

En livrant des armes en flux continu à Kiev, Washington fait valoir que l'establishment américain ne cherche pas à déclencher une Troisième guerre mondiale. Que suggère pour vous pareille rhétorique ?

Je ne pense pas que les États-Unis veuillent provoquer une troisième guerre mondiale. Ceci dit l'histoire est faite également d'erreurs de calculs, voire de bêtise tout simplement. Le retour de la Russie sur la scène internationale, la montée de la Chine entre autres développements géopolitiques inquiètent Washington, qui voit ça comme un défi à l'ubiquité de son pouvoir dans le monde. Je crois que les stratèges américains souhaitent faire du conflit en Ukraine une guerre d'usure pour la Russie pour l'affaiblir. C'est la même stratégie qui a été adoptée, avec succès, contre l'Union Soviétique en Afghanistan lors de la Guerre Froide. Entre temps, cette situation fait les beaux jours de l'industrie militaire américaine.

Bref, une dynamique est désormais enclenchée. Il faut voir ce qu'elle va donner et combien de temps cela prendra. Ce qui est certain c'est que l'affaiblissement de l'empire entraînera un recul de l'hégémonie du dollar, qui en retour contribuera à affaiblir davantage l'empire.

ECONOMIE

Economie sous haute tension

Eviter la surcharge !

Alors que le peuple marocain célébrait la fête du sacrifice avec la boule au ventre au regard de la flambée généralisée des prix qui réduisait en cendre toute perspective d'un été copieux, à grand renfort de grillades de circonstance, ne voilà-t-il pas qu'un vrai feu s'est déclaré dans le nord sous l'effet direct du dérèglement climatique auquel le Maroc reste vulnérable.

Au-delà du désastre écologique dont il sera la source, cet événement matérialise l'urgence des Objectifs de Développement Durable, ces fameux ODD dont le pays a fait une planche de salut. Cette perspective semble s'éloigner au terme de deux années de pandémie auxquelles s'ajoute le conflit russo-ukrainien dont l'onde de choc se fait sentir à tous les niveaux et dont l'inflation est la première des expressions. Si on la justifie par son caractère importé, cette inflation, qui ne cesse de franchir tous les plafonds historiques, révèle cependant le caractère fragile de la construction mondialisée du monde moderne et alerte surtout sur l'incapacité d'un pays comme le nôtre à faire face aux chocs externes qui ne cesseront de se multiplier. Car si le concept de sécurité d'approvisionnement prévalait dans un monde sans crise majeure, la pandémie a démontré la tendance au retour au protectionnisme « salvateur » à la moindre secousse. D'où la résurgence des préceptes de souveraineté et d'autosuffisance qui font la joie du discours ambiant. Mais tout ne paraît pas aussi simple car aux questions structurelles s'imposent des réponses structurelles. De l'alimentaire à l'énergie en passant par la santé ou encore la technologie, pour que les chaînes de valeurs nationales se redéployent, il faut du temps, de l'argent et surtout de la bonne volonté. D'où l'appel du Haut-commissaire au plan (HCP) à faire prévaloir la solidarité et l'exemplarité morale qui est conditionnée par l'égalité des chances, l'égalité dans le support des coûts... Ce que préconise le HCP, est qu'il va falloir prendre en compte le caractère structurel et la durée de certaines problématiques importantes qu'on rencontre aujourd'hui et qui ne vont pas disparaître du jour au lendemain, tels le prix de l'énergie qui va continuer à augmenter, le problème alimentaire qui va continuer à s'aggraver, le coût monétaire qui va continuer à augmenter... Et chaque fois

qu'on soulèvera une question de conjoncture, cela ramènera à des questions de structure. Avec la pandémie, souligne Ahmed Lahlimi, on a perdu trois années de lutte contre la pauvreté au Maroc et les inégalités se sont davantage creusées. Pendant ce temps, l'économie nationale peine à créer suffisamment d'emplois pour récupérer ceux qui ont été perdus. Pour lui, il va falloir rattraper tous ces retards en vue d'une remise sur les rails rapide, sans pour autant surcharger ni l'État, ni les ménages et encore moins jeter le fardeau sur le dos des entreprises. Un exercice d'équilibrisme qui nécessite arbitrage et sacrifice mais que le Marocain moyen serait disposé à accepter pour peu qu'on lui dise la vérité et qu'on l'associe dans les divers processus de prise de décision. Car, s'interroge légitimement A. Lahlimi au côté des Marocains de tous bords, comment se fait-il que les nombreux milliards qui sont investis chaque année au Maroc ne produisent que peu de résultats ? Comment se fait-il qu'on débourse plus de 30% du PIB en investissements pour des rendements aussi faibles ? Pour le Haut-commissaire, cela veut dire que tout est mal géré, qu'il y a des dilapidations quelque part et surtout qu'on investit là où il ne faut pas ! Pour y voir plus clair, le nouveau modèle de développement, qui tarde à se concrétiser, fait de l'évaluation des politiques publiques l'un de ses axes majeurs pour s'assurer de la bonne gouvernance et de la pertinence des choix opérés par les hommes aux manettes. La condition sine qua non de toute relance se base, il ne faut surtout pas l'ignorer, sur la confiance, versus la défiance ambiante, d'où l'impératif de la probité morale à asseoir du côté des décideurs. C'est à ce prix-là que les différents rapports et analyses produits par les différentes institutions peuvent prétendre à la crédibilité qui semble faire défaut lorsque le doute est généralisé.

Sécurité vs Souveraineté

Le Nouveau modèle de développement déjà obsolète ?

— Par A. Abou Marwa —

Si lors sa présentation il y a trois ans le Nouveau Modèle de Développement s'accordait parfaitement avec les Objectifs du développement durable énoncés par l'ONU, la pandémie et le conflit russo-ukrainien lui ont fait perdre de sa superbe et on le qualifie déjà de "has been". En plus du retard accusé dans son opérationnalisation qui revêtait un caractère urgent, le NMD s'écarte de plus en plus des impératifs de développement du pays qui prône désormais la souveraineté tous secteurs confondus comme objectif pour s'assurer de la pérennité de son essor. Un objectif louable qui, pour se réaliser, nécessite cependant une vraie révolution ...

Après deux années de pandémie et un conflit armé toujours ouvert, les nouveaux maux dévoilés érigent de nouveaux impératifs face à la mise en œuvre du nouveau modèle de développement (NMD). Ce dernier qui se veut un nouveau référentiel qui vise à pallier aux fragilités causées par les mutations qui ont marqué le contexte socioéconomique du Maroc au cours des deux dernières décennies et les nouveaux défis générés,

devrait déjà subir une mise à jour profonde puisque la souveraineté comme atout pour sécuriser le développement du pays fait désormais partie des priorités au niveau des plus hautes sphères de l'Etat. Une réaction légitime face à la montée des manœuvres protectionnistes chez les pays prônant jadis l'ouverture, et qui au fil des différentes crises, n'hésitent plus à prioriser leurs intérêts nationaux au grand dam d'un monde globalisé et connecté. L'épisode de la guerre des vaccins, où plus récemment celui du blé et de l'énergie, ne sont pas sans rappeler cette attitude pour le moins égoïste des dirigeants de nombre de puissances jadis des plus ouvertes. Ayant du mal à voir, et même envisager une stratégie qui s'étale sur plusieurs années, cette classe, en perte de puissance, n'hésite pas à surfer sur les différents courants protectionnistes dans l'espoir de cumuler les mandats quitte à mettre en pièces toute la chaîne de valeur mondiale qui a pris plus d'un demi-siècle à s'installer. Dans cette situation, les puissances émergentes et celles en cours de construction se voient relégués dans la case des laissés pour compte les incitant à revoir leurs politiques économiques sous la loupe de la souveraineté.

A ce titre, le nouveau modèle de développement, qui définit les principaux axes de transformation pour réaliser des progrès soutenus au niveau économique, humain, social et territorial à l'horizon de 2035, devrait désormais intégrer cette nouvelle donne pour s'assurer de l'atteinte de ses objectifs fixés. Changement de paradigme

Diversifier l'économie marocaine et assurer sa transformation structurelle en une économie productive, créatrice de richesse et d'emplois de qualité est au cœur des réformes proposées par le fameux NMD. Avec dans le viseur l'amélioration du potentiel de croissance économique, le processus de transformation implique la libéralisation de l'initiative entrepreneuriale, l'amélioration de la compétitivité, l'orientation de l'investissement privé et la valorisation de l'économie sociale. Dans cette perspective, le NMD s'est fixé 3 cibles à l'horizon 2035, à commencer par augmenter le PIB par habitant à 16.000 en USD PPA, en réalisant un taux de croissance moyenne de plus de 6% annuellement. Si c'était déjà très optimiste à sa présentation, cette cible du NMD semble pour le moins impossible au regard des effets jumelés de la pandémie et du conflit russo-ukrainien qui, en plus de perturber la convalescence du système capitaliste mondial sous perfusion depuis 2008, remet indubitablement en équation sa viabilité et signe la fin de toute vision altermondialiste de développement sacrifié sur l'autel des intérêts nationaux.

Cette lecture s'applique également pour la deuxième cible du NMD qui est d'accroître de 60% la participation du Maroc dans les chaînes de valeurs mondiales. Car bâtir son salut sur une stratégie extravertie, alors que le monde se renferme de plus en plus dans le repli identitaire et le nationalisme, peut au mieux s'accommoder d'un partenariat de proximité basé sur l'insertion dans les chaînes de valeur régionales et la fructifica-

tion des relations entre pays voisins qui n'imposent pas de restrictions réglementaires ou des obstacles douaniers et non tarifaires à l'image du couple Russo-chinois. Face à ces incertitudes, la troisième cible du NMD qui est d'augmenter la valeur ajoutée industrielle de moyenne et haute technologie pour atteindre 50% de la valeur ajoutée industrielle totale est la seule qui vaille. Car, faut-il le rappeler, l'essentiel de la croissance économique du pays provient de la vigueur de sa demande intérieure, et pouvoir substituer une partie de cette consommation par des produits et services locaux, permettrait non seulement de réduire la dépendance du pays vis-à-vis du marché international, et ainsi assurer une partie de cette souveraineté tant espérée, mais également soulager la pression sur la balance commerciale et autres réserves en devises... Ce qui est sûr, c'est que la fenêtre temporelle favorable à l'action et à l'implémentation des réformes nécessaires se rétrécit et, avec elle, se réduit la chance de pouvoir atteindre les ob-

jectifs auxquels aspire le pays. En attendant Godot Importateur net des produits énergétiques et alimentaires, céréaliers en particulier, le Maroc a été fortement impacté par les revers des deux chocs suscités. Cette situation a perturbé la production et la consommation, entraînant ainsi une hausse importante des prix des produits de base. Cette inflation importée devrait atteindre un seuil exceptionnel cette année à l'instar de la plupart des pays du monde, ce qui devrait affecter brutalement le pouvoir d'achat et peser sur la rentabilité de bien des secteurs productifs. De ce fait, il serait rigoureux de prioriser le soutien au pouvoir d'achat dans les politiques publiques mises en place, et cibler les secteurs économiques en besoin d'appui pour mieux faire tourner la machine productive. De plus, dans les circonstances actuelles, la consolidation des bases d'une souveraineté alimentaire s'impose aujourd'hui plus que jamais afin de subvenir aux besoins alimentaires les plus fondamentaux et d'éviter les

séquelles d'une éventuelle crise. Certes le secteur agricole est confronté à des défis majeurs, notamment le problème structurel de l'aridité accentuée par le dérèglement climatique qui impacte le rendement agricole et la sécurité alimentaire. Il serait donc nécessaire d'adopter des mesures adéquates de lutte contre ces effets en raison de la place importante qu'occupe le secteur agricole sur les plans économique et social. Ceci devrait passer notamment par la favorisation des cultures résilientes et celles qui garantissent la sécurité alimentaire tout en préservant les ressources hydriques. L'amorce de la « Génération Green » devrait s'articuler au mieux avec les impératifs de l'heure pour éviter les déperditions oppressantes qui s'expriment en termes de gestion hydrique et d'assolement. Et last but not least, un système de gouvernance intégrée et efficace et une approche transversale s'avèrent indispensables pour faire face aux contraintes de l'heure et aux défis de demain...



Budget économique exploratoire

Net ralentissement en 2022, selon le HCP

Après une reprise soutenue en 2021, l'économie marocaine a souffert cette année des effets d'une forte sécheresse, du ralentissement de l'économie mondiale et de la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. D'après les pronostics établis par le Haut-commissariat au plan (HCP), l'activité économique nationale devrait ralentir à une croissance de 1,3% en 2022 avant d'accélérer, sous réserves, à 3,7% en 2023. Décryptage.

Après le rebond exceptionnel qui a suivi la profonde récession de 2020, l'économie nationale, affaiblie par la crise sanitaire et pâtissant d'un secteur agricole en berne, devrait faire face à de multiples chocs, notamment ceux dus au conflit en Ukraine, et notamment la décélération de la demande extérieure et la montée de l'inflation. La hausse générale des prix devrait affecter nettement l'offre et la demande, ce qui devrait peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le budget de l'Etat.

C'est ce qui ressort du budget économique exploratoire publié par le Haut-commissariat au plan qui s'attend à une forte chute de la croissance en

2022 avant un léger rebond l'année suivante.

Dans le détail, le secteur agricole devrait peser négativement sur l'activité économique suite à la sécheresse subie durant la campagne agricole 2021-2022, induisant ainsi une baisse significative de la production des céréales. Cependant, le niveau des précipitations enregistré aux mois de mars et avril, a contribué à l'atténuation de la baisse de la production céréalière. Celle-ci est stimulée à 32MQx, en recul de 69% par rapport à la campagne précédente. Ces pluies tardives devraient également être bénéfiques aux cultures printanières et aux activités de l'élevage. Celles-ci devraient bénéficier de l'amélioration du couvert végétal et du plan d'urgence mis en place pour soutenir les éleveurs face à la sécheresse et à la hausse des prix des aliments du bétail.

Ainsi, la valeur ajoutée agricole devrait marquer un repli de l'ordre de 14,6% en 2022 après une hausse remarquable de 17,8% en 2021. Compte tenu d'une évolution de 2,9% de l'activité de la pêche maritime, en nette décélération par rapport aux 12,7% enregistrés en 2021, le secteur primaire devrait ainsi, enregistrer une forte contraction de l'ordre de 13,5% après un fort rebond de 17,6% en 2021.

Décélération des activités secondaires

Les activités non agricoles devraient être impactées par le ralentissement prévu des activités secondaires, suite à la décélération de la demande extérieure, et aux répercussions de la flambée des cours des produits de base

importés, en particulier ceux des produits énergétiques. En effet, les activités du secteur secondaire devraient dégager une valeur ajoutée en nette décélération, avec un rythme d'accroissement de 1,5% seulement au lieu de 6,8% en 2021.

Cette contreperformance s'explique par l'étiollement des activités des industries de transformation, qui devraient ralentir à 1,1% en 2022, suite notamment à la baisse des industries chimiques et à la nette décélération du secteur de l'automobile. Par ailleurs, l'activité du secteur minier devrait afficher une croissance timide en 2022 de l'ordre de 0,5%, sous l'effet de l'amélioration prévue de la production du phosphate roche durant le deuxième semestre de l'année en cours. Le secteur du BTP devrait, de son côté, connaître un fort ralentissement de son activité à 1,3% en 2022, en raison de la faible dynamique de l'offre et de la demande des biens immobiliers et de l'absence de nouvelles mesures fiscales incitatives.

Le renchérissement exceptionnel des prix des matériaux de construction devrait démotiver les promoteurs immobiliers en limitant leurs marges bénéficiaires, au moment où la demande en logements devrait être affectée par l'affaiblissement du pouvoir d'achat. Toutefois, les projets d'infrastructure mis en œuvre par l'Etat devraient compenser, en partie, le tassement de l'activité du bâtiment. Face à ce sombre tableau, les activités tertiaires devraient compenser en partie le net ralentissement des activités secondaires et contribuer positivement à la croissance des activités non agricoles. Le redressement des ser-



vices marchands, en particulier ceux du transport et des activités touristiques devraient profiter de la réouverture des frontières et de la levée des restrictions des déplacements après l'amélioration toute relative de la situation sanitaire. De leur côté, les services non marchands devraient poursuivre leur tendance haussière en 2022 affichant une croissance de 4,7%, suite à la hausse des dépenses de la masse salariale.

Au total, l'activité économique nationale devrait enregistrer une valeur ajoutée globale en hausse de 1,2% en 2022 au lieu de 7,8% en 2021. Tenant compte d'une progression de 2,2% des impôts et taxes sur les produits nets de subventions, la croissance économique nationale devrait afficher un net ralentissement de 1,3% par rapport à 7,9% enregistrée en 2021. L'inflation, exprimée par l'indice implicite du PIB, devrait connaître une hausse de près de 4,9% après 3,2% en 2021 et 0,1% en 2020. Dans ces conditions, le marché du travail serait marqué par une baisse du taux d'activité de 0,9% après une hausse de 1,1% en 2021. Ainsi, et tenant compte d'une baisse prévisible de la création nette d'emploi, le taux de chômage au niveau national devrait connaître une quasi-stagnation à 12,2% en 2022.

Finances sous pression

La situation des finances publiques devrait être impactée par l'exacerbation des cours mondiaux des matières premières affectant ainsi les dépenses ordinaires qui devraient s'accroître de près de 11% pour atteindre 20,5% du PIB en 2022. Cette hausse serait attribuable notamment à l'augmentation prévue des dépenses de la caisse de compensation qui devraient atteindre près de 2,6% du PIB.

Cette évolution s'explique par la flambée des cours du gaz et du blé et par les aides accordées aux professionnels du secteur du transport, en vue d'atténuer l'impact de la hausse des prix du carburant. La hausse des dépenses courantes de l'Etat serait imputable également à l'accroissement des dépenses des biens et services qui devraient s'établir à 15,9% du PIB en 2022.

Quant aux dépenses d'investissement, elles devraient préserver leur niveau malgré la conjoncture économique actuelle, dans le cadre d'une politique visant la relance économique et la création d'emploi. Globalement, les dépenses totales devraient s'accroître de près de 8,5% pour atteindre 26,2% du PIB en 2022.

Par ailleurs, les recettes ordinaires devraient légèrement progresser pour at-

teindre 20,6% du PIB contre 19,9% du PIB en 2021, portées à la fois par la hausse attendue des impôts directs et indirects. Les recettes provenant de l'IS devraient afficher un bon comportement en liaison avec les performances des secteurs phosphatier et financier en particulier. De leur côté, les recettes des impôts indirects devraient s'améliorer en raison notamment de l'accroissement prévu des recettes de la TVA à l'importation et celles des droits de douanes. Pour leur part, les recettes non fiscales devraient s'établir à 2,6% du PIB contre 2,9% du PIB en 2021. Dans ces conditions, le déficit budgétaire devrait se maintenir à près de 5,4% du PIB en 2022 en accentuation, toutefois, par rapport à la moyenne annuelle de 3,7% du PIB enregistrée entre 2014-2019.

Explosion de la dette

La pression exercée sur le budget de l'Etat devrait accentuer le besoin de financement du Trésor. A cet effet, le recours au marché international pour le financement du gap s'avère indispensable afin d'éviter une pression sur les liquidités domestiques, quoique le resserrement monétaire des grandes banques centrales à l'échelle internationale, devrait induire la hausse des taux d'emprunt.



Dans ce cadre, une sortie du Trésor à l'extérieur de 40 MMDH est prévue selon la LF2022 après une absence en 2021. Ainsi, le poids de la dette extérieure du trésor dans l'endettement global du Trésor devrait augmenter pour se stabiliser à 23,6%, demeurant toutefois moins élevé que son benchmark de référence, soit 25% mais plus élevé que son niveau moyen de 22,2% observé durant la période 2014-2019. S'agissant de la dette intérieure du trésor, elle devrait représenter 76,4% de la dette du trésor, ainsi l'endettement global du trésor devrait poursuivre son trend haussier pour atteindre 70,4% du PIB en progression de 8,5% en 2022.

Tenant compte de la dette extérieure garantie qui devrait représenter près de 12,9% du PIB, le poids de la dette extérieure publique devrait se maintenir à près de 29,5% du PIB à fin 2022, en recul par rapport à son niveau de 32,6% en 2020. Globalement, la dette publique devrait s'accroître pour passer à 83,3% du PIB au lieu de 82,5% en 2021. Une croissance de 3,7% en 2023 Pour ce qui est de l'année prochaine, la croissance économique nationale devrait, sauf cas de force majeure, se situer à 3,7%. Une projection obtenue sur la base de quatre hypothèses à savoir une campagne agricole 2022/2023

moyennes, d'un ralentissement de la demande mondiale adressée au Maroc de 5,9% en 2022 à 3,6% en 2023, de la reconduction de la politique budgétaire en vigueur en 2022 et d'un cours de pétrole aux alentours de 100\$/baril.

Cette croissance économique devrait être soutenue par une forte demande intérieure, contribuant à hauteur de 3,6 points à la croissance, tandis que la demande extérieure aurait une contribution nulle. De son côté, le déficit budgétaire se maintiendrait à 5,5% du Produit intérieur brut (PIB) en 2023, alors que les déficits externes devraient connaître un allègement timide. S'agissant de l'épargne nationale, elle afficherait une quasi-stagnation, à hauteur de 26,5% du PIB au lieu de 26,6% du PIB en 2022.

L'épargne intérieure se situerait à 21,2% du PIB. Pour sa part, la dette publique globale devrait s'établir à 83,3% du PIB et la dette du Trésor à 68,9% du PIB.

Le tableau de bord ainsi présenté par les conjoncturistes est tout en nuances. A charge pour les responsables d'en tenir rigueur pour piloter une politique économique aussi rigoureuse qu'efficiente. En d'autres termes, face à la réduction des marges, point de place pour le gaspillage. S'y tiendra-t-on ?

Inflation importée

Vers une baisse généralisée du pouvoir d'achat

Après sa forte hausse en 2021, la demande intérieure devrait enregistrer un ralentissement de l'ordre de 1,3% en 2022, entravée par la décélération prévue de la consommation des ménages à 1,6% qui ne contribuerait que de 0,9 point à la croissance en 2022, au lieu de 4,8 points en 2021. Cette situation s'explique par le fléchissement des revenus notamment agricoles et la baisse des transferts des MRE, après leur fort accroissement deux années auparavant. A cela s'ajoute la flambée des prix des matières énergétiques qui engendre la hausse des cours d'autres produits de base. Cette situation devrait entraîner une baisse du pouvoir d'achat des ménages de 1,5% en 2022 au lieu d'une croissance moyenne de 1,1% entre 2015 et 2019.

De son côté, la consommation des administrations publiques devrait maintenir son rythme de croissance à 5,5% en 2022, en raison de ses charges incompressibles, notamment des dépenses des biens et services qui devraient représenter 15,9% du PIB. Au total, la consommation finale nationale devrait accuser un ralentissement, enregistrant une croissance de 2,5% contre 7,5% un an auparavant, portant sa contribution à 2 points seulement en 2022 contre 5,9 points en 2021.

Par ailleurs, la formation brute de capital fixe devrait ralentir à 2,6% en 2022 au lieu de 9,3% enregistrée en 2021. Sa contribution à la croissance économique devrait être positive de 0,7 point en 2022 contre 2,4 points en 2021, alors que la variation des stocks devrait avoir une contribution négative de 1,2 point à la croissance du PIB au lieu d'une contribution positive de 1,4 point en 2021. Compte tenu de ces évolutions, l'investissement brut devrait baisser de 1,6% en 2022 au lieu d'une hausse de 13,3% une année auparavant. Il devrait ainsi afficher une contribution négative de 0,5 point à la croissance au lieu d'une contribution positive de 3,8 points enregistrée en 2021.

Perspectives de la Banque mondiale

L'horizon s'assombrit, mais...

Les chocs subis par l'économie marocaine en raison de la sécheresse et des répercussions de la guerre en Ukraine, qui se renforcent mutuellement, entraîneront une dégradation relativement importante de la croissance. C'est ce qu'affirme la Banque mondiale dans son dernier rapport de suivi de la situation économique au Maroc. Elle y souligne que cette baisse augmenterait encore l'écart du PIB réel par rapport aux tendances pré-pandémiques et pourrait affecter de manière disproportionnée les personnes pauvres et vulnérables dans le contexte inflationniste actuel. Analyse.



Le Maroc a subi une nouvelle fois l'impact d'une série de chocs négatifs, liton dans le rapport de la Banque mondiale sur l'évolution de la situation économique du pays. Depuis la fin de 2021 déjà, l'économie a commencé à faire face à des vents contraires alors que le pays traversait l'un des débuts de campagne agricole les plus secs depuis des décennies, menaçant les cultures pluviales, relève l'institution.

Cela a coïncidé avec un ralentissement de l'économie mondiale et une hausse des prix internationaux des matières premières. Des tendances défavorables qui se sont fortement intensifiées à la suite de l'invasion Russe en Ukraine. Pour l'institution de Bretton Woods ces deux chocs avérés ont tendance à se renforcer mutuellement étant donné qu'en période de sécheresse le Maroc devrait importer davantage de céréales à des prix nettement plus

élevés en raison de la guerre. Selon les projections de la Banque mondiale, le secteur agricole devrait fortement se contracter en 2022. La production céréalière est désormais projetée à 32 millions de quintaux pour 2022, soit une baisse de 69 % par rapport à l'année dernière. Bien que les récoltes en période de printemps aient pu bénéficier de conditions climatiques plus favorables au cours des derniers mois, une telle réduction de la production céréalière

se traduira par une contraction de la valeur ajoutée agricole d'environ 15%. Cela affectera négativement les revenus et la consommation des ménages ruraux, tout en augmentant la dépendance du Maroc vis-à-vis des céréales importées.

Les chocs déstabilisateurs qui se déroulent à l'échelle mondiale devraient continuer d'alimenter les pressions sur les prix, avec des répercussions sur la consommation et sur les soldes extérieurs et budgétaires. Bien que la hausse des exportations de phosphate atténue plus ou moins les impacts, le Maroc est très dépendant aux importations énergétiques et alimentaires et est donc fortement exposé aux effets de la flambée des prix internationaux des matières premières. Cela se traduit par un environnement macroéconomique plus difficile dans lequel l'inflation érode le pouvoir d'achat des ménages, les importations nettes augmentent nettement et la hausse des subventions entraîne une nouvelle détérioration du déficit budgétaire. Ces impacts sont susceptibles d'être aggravés par d'autres chocs en cours, comme le ralentissement désormais prévu pour l'économie mondiale, et un resserrement potentiellement brutal de l'orientation de la politique monétaire dans les économies avancées. Dans ce contexte très défavorable, l'économie pourrait décélérer fortement en 2022, et la Banque mondiale prévoit désormais que la croissance du PIB réel va baisser à 1,3 %, suivi d'une expansion de 4,3 % en 2023 à mesure que la production agricole se normalise et que les chocs mondiaux commencent à s'atténuer.

Creusement continu des déficits
Selon les données de l'institution, le déficit budgétaire en 2022 devrait augmenter et rester supérieur à 5 % du PIB sur la période de projection. Une solide reprise de la collecte de l'impôt sur les sociétés et les bénéfices exceptionnels obtenus par l'Office National des Phosphates soutiendront le budget. Cependant,

relève l'institution, « les chocs en cours exercent d'intenses pressions sur les dépenses publiques, notamment sur les subventions, et nous prévoyons que le déficit budgétaire atteindra 6,4 % du PIB en 2022 ». Le déficit devrait ensuite s'inscrire sur une tendance baissière, quoique lente. Cela est dû à l'impact budgétaire de la réforme de la santé et de la protection sociale qui commence à être mise en œuvre et dont les sources de financement ne sont pas encore totalement identifiées. En conséquence, le ratio de la dette au PIB se stabilisera à environ 73 % du PIB.

Un meilleur résultat budgétaire se matérialiserait si le Maroc pouvait accélérer la mise en œuvre d'une réforme fiscale dont les grands principes ont déjà été édictés dans une loi-cadre approuvée mi-2021. Le déficit du compte courant devrait se creuser à 5,2 % du PIB en 2022 avant de se réduire à moyen terme. Bien que les exportations manufacturières puissent être affectées par le ralentissement mondial, les exportations de phosphates et de services (tourisme) devraient croître substantiellement en 2022. Cependant, cela ne suffira pas à compenser la flambée des importations d'énergie et de produits alimentaires causée par la hausse des prix des matières premières et une faible récolte céréalière. Par conséquent, le déficit du compte courant devrait se creuser sensiblement cette année. Sur l'horizon de prévision, il devrait diminuer progressivement à mesure que l'impact des chocs actuels s'estompera, soutenu par une normalisation des importations et la poursuite du dynamisme des recettes touristiques et des exportations manufacturières. Les flux nets d'IDE devraient rester stables à moyen terme, couvrant une part substantielle des besoins de financement extérieur du Maroc. Le reste sera couvert par la dette publique et, éventuellement, les réserves de change.

Risques multiples...

Compte tenu de la nature des chocs qui se déroulent à l'échelle mondiale, l'incertitude qui entoure les projections de la Banque mondiale est particulièrement prononcée et la résilience de l'économie pourrait être davantage mise à l'épreuve. Parmi les principaux risques mondiaux qui pourraient se matérialiser, une guerre longue en Ukraine pourrait augmenter davantage les prix des matières premières pendant une période prolongée ; le changement de cycle de la politique monétaire des économies avancées pourrait déclencher des épisodes d'instabilité financière plus ou moins localisés dans les économies émergentes et en développement, dont beaucoup se trouvent déjà en situation de surendettement ; une nouvelle variante plus perturbatrice du virus COVID-19 ne peut être écartée. Les aléas naturels liés au climat sont de plus en plus fréquents, tant dans les économies avancées que dans les économies en développement. Une nouvelle détérioration des perspectives économiques mondiales pourrait réduire les exportations, les recettes touristiques et les IDE, ce qui aurait un effet négatif sur la position extérieure du Maroc. Si les pressions inflationnistes s'avèrent plus persistantes que prévu actuellement, la banque centrale (BAM) pourrait être contrainte de relever les taux d'intérêts.

Beaucoup d'attention a été consacrée récemment à la possibilité que l'économie mondiale puisse entrer dans une période de stagflation. Certaines des dynamiques macroéconomiques observées au Maroc sont comparables aux vents contraires de la stagflation dont il est question ailleurs, la récente hausse de l'inflation coïncidant avec un ralentissement économique brutal. Si les pressions actuelles sur les prix persistent, la Banque centrale pourrait éventuelle-



ment revoir l'orientation accommodante de la politique monétaire adoptée depuis le début de la pandémie. Bien que cela puisse être nécessaire pour éviter un désancrage des anticipations d'inflation, cela ne serait pas sans coût pour l'économie marocaine, car cela contribuerait à la décélération économique en cours tout en resserrant les conditions financières tant pour le secteur public que privé. Sur un autre registre, malgré l'ampleur des chocs récents, les banques marocaines présentent des indicateurs financiers sains, mais le stock de prêts non performants s'élève déjà à 8,8 % du crédit (avril 2022).

Réformes salvatrices

Les performances de long terme de l'économie marocaine pourraient

être dopées par les réformes structurelles annoncées ces dernières années, mais une perte de dynamisme pourrait également fragiliser la croissance potentielle. Le Maroc se distingue comme un pays qui a saisi les crises récentes comme une opportunité pour lancer un effort réformateur qui s'est cristallisé dans le Nouveau modèle de développement (NDM) annoncé il y a environ un an. Jusqu'à présent, les réformes se sont concentrées principalement sur les secteurs de la santé, de la protection sociale et de l'éducation, car les autorités sont déterminées à améliorer les services publics clés tant en termes d'accès que de qualité. A contrario, les progrès ont été plus lents dans d'autres domaines critiques tels que le renforcement du cadre de la concurrence pour uniformiser les règles du jeu pour les pe-

tites entreprises et les nouveaux entrants sur les marchés clés, la modernisation du secteur des grandes entreprises publiques ou l'opérationnalisation du Fonds d'investissement stratégique Mohammed VI. La mise en œuvre réussie de ces réformes pourrait dès lors accroître la croissance potentielle, ce qui sera essentiel pour que le PIB du Maroc revienne progressivement aux tendances d'avant la pandémie et placer ainsi le pays sur une voie de développement plus solide à l'avenir et renforcer sa résilience face aux nouveaux chocs. Un échec à les mettre en œuvre pourrait cependant réduire davantage le potentiel de croissance de l'économie marocaine, qui a connu une tendance à la baisse pendant la majeure partie de la dernière décennie. La messe est dite !

Politique monétaire

BAM maintient son taux directeur mais revoit sa projection de croissance

A l'issue de sa deuxième réunion de l'année, le Conseil de Bank Al-Maghrib considère que les chocs de prix devraient être temporaires, et n'a pas eu à changer l'orientation de sa politique monétaire. Il a ainsi décidé de maintenir inchangé le taux directeur resté au niveau historique de 1,5%, depuis juin 2020. Pour ce qui est de la croissance, elle devrait, selon les projections de BAM ralentir à 1% cette année puis s'accélérer à 4% en 2023.

Après avoir analysé l'évolution de la conjoncture internationale et nationale qui restent particulièrement marquées par l'enlisement de la guerre en Ukraine, la persistance de l'inflation à des niveaux exceptionnellement élevés et la détérioration des perspectives économiques, le Conseil de BAM a décidé de maintenir l'orientation accommodante de la politique monétaire et ce, pour continuer de soutenir l'activité écono-

mique. Il a décidé en conséquence de garder le taux directeur inchangé à 1,50%, tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture nationale et internationale, indique BAM à l'issue de la deuxième réunion trimestrielle de son Conseil au titre de l'année 2022.

Sur le volet de l'inflation, les prix à la consommation, tirés principalement par la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires ainsi que par l'accélération de l'inflation chez les principaux partenaires commerciaux, ont connu une hausse sensible au cours des quatre premiers mois de l'année avec une progression moyenne de 4,5% en glissement annuel. Cette tendance devrait se poursuivre à court terme, l'inflation devant atteindre, selon les projections de la Banque, 5,3% pour l'ensemble de cette année avant de décélérer à 2% en 2023. Sa composante sous-jacente atteindrait 5,2% en 2022 puis reviendrait à 2,5% l'année prochaine.

Pour ce qui est des perspectives de croissance, et en raison des conditions climatiques défavorables, la production céréalière reculerait en 2022, selon les estimations du département de l'Agriculture, de 69% à 32 millions de quintaux. La valeur ajoutée agricole devrait ainsi chuter de 15% cette année avant de s'améliorer de 12,9% en 2023 sous l'hypothèse

d'une récolte céréalière moyenne de 75 millions de quintaux.

S'agissant des activités non agricoles, leur croissance devrait se consolider à 3,8%, favorisée par l'assouplissement des restrictions sanitaires, et retrouverait son rythme tendanciel en 2023 avec une progression de 2,8%. Ainsi, après le rebond remarquable de 7,9% enregistré en 2021, la croissance de l'économie nationale devrait, selon les projections de Bank Al-Maghrib, ralentir à 1% cette année puis s'accélérer à 4% en 2023.

Déficits à la pelle

Au niveau des comptes extérieurs, les importations s'accroîtraient de 24,2% en 2022 en lien essentiellement avec l'alourdissement de la facture énergétique qui atteindrait 122,4 Mrds DH et l'augmentation prévue des acquisitions des produits bruts et des demi-produits. En 2023, la hausse se limiterait à 0,3%, sous l'effet en particulier de la baisse attendue des cours des produits énergétiques.

En parallèle, les exportations s'amélioreraient de 22% en 2022 et de 0,8% en 2023, portées principalement par les ventes du phosphate et dérivés et du secteur automobile qui s'établiraient respectivement à 102,7 Mrds DH et 114,7 Mrds DH en 2023.

Bénéficiant de la réouverture des frontières et du lancement de l'opération Marhaba, les recettes de voyage connaîtraient une reprise graduelle, passant de 34,3 Mrds DH en 2021 à 54,3 Mrds DH en 2022 et à 70,9 milliards en 2023. Après un niveau record de 93,7 Mrds DH enregistré en 2021, les transferts des MRE reviendraient progressivement à leur niveau d'avant crise, totalisant 87,3 Mrds DH en 2022 et 84 Mrds DH en 2023. Dans ces conditions, le déficit du compte courant se creuserait à 4,9% du PIB en 2022, après 2,3% en 2021, avant de s'alléger à 3,8% en 2023. Concernant les IDE, les recettes avoisineraient l'équivalent de 3% du PIB sur l'horizon de prévision. Au total, et sous l'hypothèse notamment de la concrétisation des finan-

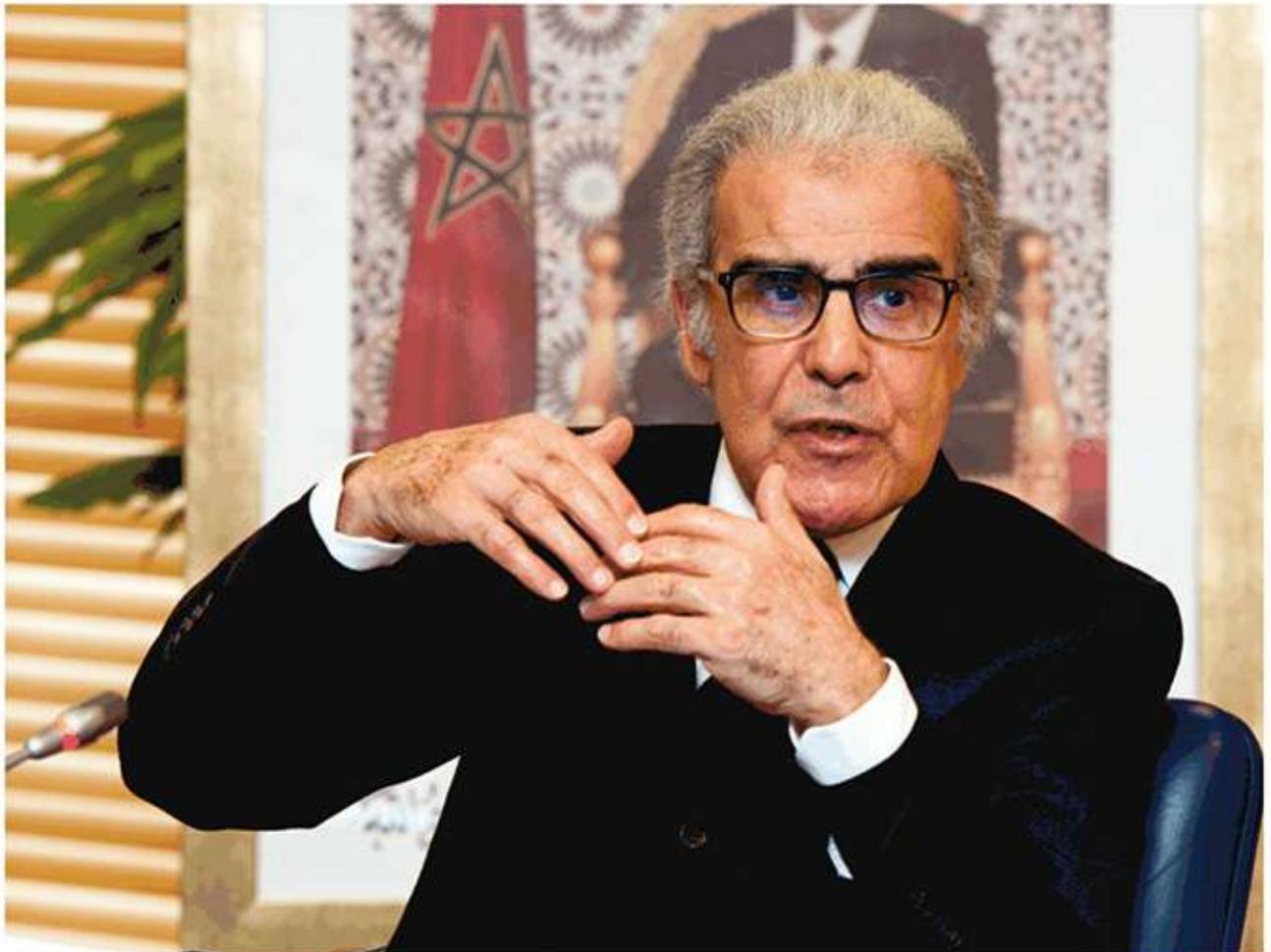
cements extérieurs prévisionnels du Trésor, les avoirs officiels de réserve se situeraient à 342,5 Mrds DH à fin 2022 et à 346,4 Mrds DH à fin 2023, assurant ainsi une couverture autour de 6 mois d'importations de biens et services.

En ce qui concerne les finances publiques, l'exécution budgétaire au titre des cinq premiers mois de l'année fait ressortir une amélioration de 25,5% des recettes ordinaires, portée par l'augmentation du produit fiscal et des financements spécifiques. En parallèle, les dépenses globales se sont alourdies de 16,6%, reflétant en particulier la hausse de la charge de compensation.

Tenant compte notamment de ces réalisations et de la mobilisation exceptionnelle annoncée de ressources

à travers les mécanismes de financement spécifiques et les recettes de monopoles, le déficit budgétaire devrait, selon les projections de Bank Al-Maghrib, passer de 5,9% du PIB à 6,3% en 2022 avant de s'atténuer à 5,6% en 2023.

Enfin, pour ce qui est des conditions monétaires, le taux de change effectif réel se déprécierait de 2,8% en 2022 et de 0,9% en 2023, résultat d'un niveau d'inflation domestique inférieur à celui des partenaires et concurrents commerciaux et d'une dépréciation nominale en 2022 principalement vis-à-vis du dollar. Quant aux taux débiteurs, ils poursuivent leur tendance baissière, avec une nouvelle diminution au premier trimestre 2022 de 16 points de base à 4,28%.



Finances publiques

Le déficit budgétaire s'allège au S1-2022

La situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) au premier semestre de 2022 fait ressortir un déficit budgétaire de 18,3 Mrds DH, contre 29,3 Mrds DH un an auparavant, indique le ministère de l'Économie et des finances.

Cette évolution recouvre une augmentation des recettes (+28 Mrds DH) plus importante que celle des dépenses globales (+17 Mrds DH), explique le ministère dans un document sur la SCRT du mois de juin 2022. Les recettes ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, une hausse de 23,5% comparativement à fin juin 2021 et un taux de réalisation de 56,1% par rapport aux prévisions de la loi de finances (LF), précise la même source. De leur côté, les recettes fiscales ont affiché globalement un bon comportement, avec une progression de 21,8%, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 59% et ce, en dépit de la poursuite de l'effort de remboursement des crédits de TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, ont atteint un montant de 8,6 M Mrds DH, contre 6,4 Mrds DH à fin juin 2021. Pour leur part, les recettes non fiscales se sont établies à près de 14 Mrds DH, en augmentation de 4,2 Mrds DH. La SCRT fait également ressortir une augmentation des dépenses ordinaires de 15% et un taux d'exécution de 56,1%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges de la compensation (+12,1 Mrds DH) et des dépenses au titre des biens et services (+6,9 Mrds DH). L'augmentation des charges de la compensation est attribuable, notam-



ment, à la hausse du cours du gaz butane qui a atteint une moyenne de 861 \$/T contre près de 530 \$/T à fin juin 2021. Ces charges, qui comprennent des subventions accordées aux professionnels du secteur du transport pour 1,5 Mrd DH dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement pour faire face au renchérissement des cours des produits énergétiques, ont atteint près de 21 Mrds DH, soit un taux de réalisation de 123,6% par rapport à la prévision initiale de la LF-2022.

La progression des dépenses de biens et services recouvre un montant de 4,2 Mrds DH au titre des "autres biens et services" et 2,7 Mrds DH au titre des dépenses de personnel. Les charges liées aux intérêts de la dette ont, quant à elles, connu une hausse à 16,9 Mrds DH, recouvrant une augmentation des intérêts de la dette intérieure (+418 MDH) et un recul de ceux afférents à la dette extérieure de 127 MDH. Ces évolutions des recettes et des dépenses ordinaires se sont traduites par un solde ordinaire positif de 387 MDH, contre un solde négatif de 8,5 Mrds DH à fin juin 2021.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions ont atteint 39,6 Mrds DH, contre 31,8 Mrds DH un an auparavant. Comparativement aux prévisions de la LF 2022, leur taux de

réalisation s'est élevé à près de 50,7%. De leur côté, les comptes spéciaux du Trésor (CST) ont dégagé un solde excédentaire de près de 20,9 Mrds DH. Les ressources de ces comptes tiennent compte de 6,3 Mrds DH correspondant au produit de la Contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et les revenus, affecté au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale, contre 3,5 Mrds DH à fin juin 2021.

La SCRT est le document statistique qui présente, au nom du ministère de l'Économie et des finances, les résultats de l'exécution des prévisions de la loi de finances avec une comparaison par rapport aux réalisations durant la même période de l'année précédente. Alors que la situation produite par la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) a un caractère fondamentalement comptable, la SCRT appréhende, comme le préconisent les normes internationales en matière de statistiques des finances publiques, les transactions économiques réalisées au cours d'une période budgétaire en décrivant, en termes de flux, les recettes ordinaires, les dépenses ordinaires, les dépenses d'investissement, le déficit budgétaire, le besoin de financement et les financements mobilisés pour la couverture de ce besoin.

Compensation

Le plafond des 16 Mrds DH dépassé à fin juin

Les émissions au titre des dépenses de la compensation ont atteint 16,09 Mrds DH au cours des six premiers mois de cette année, grimant de 155,2% par rapport à la même période un an auparavant, selon la Trésorerie Générale du Royaume (TGR). Ces émissions représentent 48,7% du total prévu par la Loi des finances 2022 (33,02 Mrds DH), indique la TGR dans son récent bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP). Ledit bulletin fait savoir que les dépenses de fonctionnement émises ont été de 132,1 Mrds DH, dont 74,2 Mrds DH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 3,7%. Les dépenses de matériel ont, quant à elles, augmenté de 16,7% à 31,5 Mrds DH et les dépenses des charges communes ont enregistré



une hausse de 89,5% à 20,8 Mrds DH. La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 32% en raison de l'augmentation des remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur (4,86

Mrds DH contre 3,66 Mrds DH). Rappelons-le, le gouvernement avait adopté un projet de décret stipulant la mobilisation des crédits supplémentaires de 16 Mrds DH afin de continuer à soutenir les charges de la Caisse de compensation.

De négative à stable

Moody's maintient la note du Maroc

L'agence de notation Moody's a changé la perspective du Maroc de stable à négative et confirmé ses notes d'émetteur à long terme et non garanties de premier rang à Ba1. Pour l'agence de notation américaine, le changement de perspective à stable reflète la reprise du PIB réel aux niveaux d'avant la pandémie et la capacité de gestion de crise du gouvernement marocain démontrée pendant la pandémie. L'amélioration des performances en matière de gouvernance, poursuit-elle, renforce les attentes de Moody's

selon lesquelles le gouvernement sera en mesure de mettre en œuvre un assainissement budgétaire progressif qui stabilise le ratio d'endettement et les comptes budgétaires, tout en maintenant la stabilité sociale face à l'exposition du Maroc au choc des prix des denrées alimentaires et de l'énergie déclenché par la guerre en Ukraine. Moody's souligne que l'affirmation de la notation Ba1 reflète la résilience économique du Maroc et l'accumulation d'importantes réserves de change couvrant plus de six mois

d'importations à la fin de 2021, fournissant un tampon pour absorber l'impact du choc mondial des prix des matières premières. L'agence de notation américaine relève cependant que le profil de crédit est limité par des niveaux d'endettement des administrations publiques plus élevés que la médiane des États souverains notés Ba, l'exposition du Maroc aux passifs conditionnels émanant des entreprises publiques, des niveaux de revenu relativement faibles et une croissance tendancielle relativement modérée.

Secteur tertiaire

Activité stable pour 55% des patrons

Les anticipations des chefs d'entreprises du secteur des services marchands non financiers, pour le 2^{ème} trimestre 2022, révèlent une hausse de l'activité globale, selon 40% d'entre eux et une stabilité selon 55%, indique le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

Ces anticipations seraient principalement dues à l'amélioration prévue dans les branches des « Transports Aériens », de l'« Hébergement » et de la « Restauration », explique le HCP dans une récente note sur les résultats de ses enquêtes trimestrielles de conjoncture dans le commerce de gros et les services marchands non financiers.

Au titre du T2-2022, les chefs d'entreprises du secteur des services marchands non financiers prévoient une hausse de la demande et une augmentation des effectifs employés, ajoute la même source, notant qu'au niveau de la trésorerie, 41% des chefs d'entreprises la jugent difficile.

Par ailleurs, la note fait ressortir qu'au premier trimestre 2022, l'activité des services marchands non financiers aurait connu une baisse selon 50% des patrons et une hausse selon 28%. Cette évolution aurait été due, d'une part, à la baisse des activités des « Télécommunications » et des « Transports Aériens » et, d'autre part, à la hausse d'activité enregistrée au niveau des branches des « Transports par eau », des « Transports terrestres et transports par conduites » et des Activités de poste et de courrier ». Au T1-2022, le taux d'utilisation des capacités de prestation (TUC) du secteur se serait établi à 76%, précise le HCP. Les carnets de commande du sec-

teur sont jugés d'un niveau normal par 66% des patrons et inférieur à la normale selon 25%. L'emploi aurait connu une stabilité selon 64% et une diminution selon 20% des chefs d'entreprises. De leur côté, Les anticipations de 65% des grossistes affichent une stagnation du volume global des ventes pour le 2^{ème} trimestre 2022 et une hausse selon 19% d'entre eux. Cette évolution serait principalement attribuable, d'une part, à la hausse prévue des ventes dans le « Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication » et le « Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants » et, d'autre part, à la baisse des ventes dans le « Commerce de gros d'autres équipements industriels », explique le HCP. Les commandes prévues pour T2-2022 seraient d'un niveau inférieur à la normale selon 38% des chefs d'entreprises, précise le HCP. L'emploi connaîtrait une stabilité des effectifs selon 85% des grossistes. La trésorerie est jugée difficile selon 32% des chefs d'entreprise. Au 1^{er} trimestre 2022, les ventes du secteur du Commerce de gros sur le marché local auraient connu une hausse selon 29% des grossistes et une baisse selon 15%. Cette évolution serait principalement attribuable à la hausse des ventes dans les « Commerce de gros de biens domestiques » et les « Autres commerces de gros spécialisés ». L'emploi aurait connu une stabilité selon 82% des chefs d'entreprise. Les stocks de marchandises se seraient situés à un niveau normal selon 72% des grossistes et inférieur à la normale selon 18%. La tendance observée des prix de vente aurait affiché une hausse, selon 68% des chefs d'entreprises, fait remarquer la même source.



Moral des ménages

La majorité broie du noir

Les résultats de l'enquête permanente de conjoncture auprès des ménages, menée par le HCP, montrent qu'au deuxième trimestre de 2022, le moral des ménages poursuit sa tendance baissière pour atteindre son niveau le plus bas jamais enregistré auparavant. Une vraie bombe à retardement...

L'indice de confiance des ménages (ICM), dont les composantes portent sur la perception par les ménages de l'évolution du niveau de vie, du chômage, de l'opportunité à effectuer des achats de biens durables et de leur situation financière, s'est établi à 50,1 points au lieu de 53,7 points enregistrés le trimestre précédent et 63 points le même trimestre de l'année précédente, indique le HCP qui relève un ressenti d'une forte détérioration des niveaux de vie par les ménages. En effet, au deuxième trimestre de 2022, 79,2% des ménages déclarent une dégradation du niveau de vie au cours des 12 derniers mois, 14,6% un maintien au même niveau et 6,2% une amélioration. Le solde d'opinion sur l'évolution passée du niveau de vie est resté négatif, à moins 73 points, contre moins 66,8 points au trimestre précédent et moins 50,8 points au même trimestre de l'année passée. S'agissant de l'évolution du niveau de vie au cours des 12 prochains mois, 46,8% des ménages s'attendent à une dégradation, 40,7% à un maintien au même niveau et 12,5% à une amélioration. Le solde d'opinion relatif à cet indicateur s'établit à moins 34,3 points enregistrant

ainsi, une dégradation aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année précédente où il était à moins 21,4 points et à 0,2 points respectivement.

Pour ce qui est de l'évolution du chômage, teinté du pessimisme ambiant, 86% contre 4,9% des ménages s'attendent à une hausse du chômage au cours des 12 prochains mois. Le solde d'opinion est resté ainsi négatif à moins 81,1 points contre moins 82,8 points un trimestre auparavant et moins 69,8 points un an auparavant. Face à cette conjoncture, peu favorable à l'achat des biens durables, seuls 9,8% des ménages considèrent que le moment est opportun. Le solde d'opinion de cet indicateur est resté négatif avec moins 69,1 enregistrant une dégradation aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année précédente où il s'est établi à moins 66,7 points et à moins 65,6 points respectivement.

Détérioration généralisée

Selon l'enquête du HCP, au deuxième trimestre de 2022, 52% des ménages estiment que leurs revenus couvrent leurs dépenses, 45,4% déclarent s'endetter ou puiser dans leur épargne et 2,6% affirment épargner une partie de leur revenu. Le solde d'opinion relatif à la situation financière actuelle des ménages est resté ainsi négatif, à moins 42,8 points contre moins 43,4 points le trimestre précédent et moins 38,0 points le même trimestre de l'année précédente.

Quant à l'évolution de leur situation financière au cours des 12 derniers mois, 54,3% contre 5,6% des ménages considèrent qu'elle s'est dégradée. Cette perception reste ainsi négative, avec un solde d'opinion de moins 48,7 points contre moins 50,9

points au trimestre précédent et moins 50,0 points au même trimestre de l'année précédente. S'agissant de l'évolution de leur situation financière au cours des 12 prochains mois, 19,1% des ménages s'attendent à une amélioration de leur situation financière, 61,7% à un maintien au même niveau et 19,2% à une dégradation. Le solde d'opinion de cet indicateur s'est ainsi établi à moins 0,1 point contre 8,3 points un trimestre auparavant et 14,8 points un an auparavant. L'enquête du HCP fournit également des données trimestrielles sur la perception des ménages relatives à d'autres aspects des conditions de vie. Il s'agit en particulier de la capacité des ménages à épargner et de l'évolution des prix des produits alimentaires. Ainsi, seuls 11,4% contre 88,6% des ménages s'attendent à épargner au cours des 12 prochains mois. Le solde d'opinion relatif à cet indicateur est resté négatif, à moins 77,3 points au lieu de moins 72,2 points au trimestre précédent et moins 67,2 points le même trimestre de l'année passée. Pour ce qui est des prix des produits alimentaires, la quasi-totalité des ménages (99,2%) déclarent qu'ils ont augmenté au cours des 12 derniers mois contre une proportion minime des ménages (0,1%) qui ressentent leur diminution. Le solde d'opinion de cet indicateur continue sa tendance baissière avec moins 99,1 points, après avoir été de moins 97,9 points le trimestre précédent et de moins 86,8 points une année auparavant. Quant à l'évolution des prix des produits alimentaires au cours des 12 prochains mois, 77,3% des ménages s'attendent à une augmentation, 19,7% à un maintien au même niveau et 3% seulement à une diminution. Le solde d'opinion est resté ainsi négatif à moins 74,3 points, au lieu de moins 74,1 points un trimestre auparavant et moins 67,6 un an auparavant.

Balance commerciale

Le déficit plonge

Le déficit commercial a enregistré à fin mai 2022 un creusement de 31,5 Mrds DH, résultat d'un accroissement de 82,6 Mrds DH des importations, plus important que celui de 51,1 Mrds DH des exportations. La hausse des importations est liée particulièrement à l'alourdissement de 29,1 milliards de la facture énergétique avec la flambée des cours de pétrole et aux achats de demi-produits et des produits alimentaires qui se sont accrus de 53,9% et 31,8%, respectivement.

Les données des échanges extérieurs à fin mai 2022 indiquent un creusement, par rapport à la même période de 2021, du déficit commercial de 31,5 Mrds DH pour s'établir à 116,8 Mrds DH. Cette évolution résulte d'un accroissement de 82,6 milliards ou 39,2% des importations plus important que celui de 51,1 Mrds DH ou 40,7% des exportations. Le taux de couverture est passé dans ces conditions de 59,5% à 60,2%.

Au niveau des importations, la facture énergétique s'est alourdie de 29,1 Mrds DH à 54,6 Mrds DH, intégrant des progressions de 14 Mrds DH pour le « gas-oils et fuel-oils », de 5,9 Mrds DH pour les « houilles, coques et combustibles solides similaires » et de 4,8 milliards pour le « gaz de pétrole et autres hydrocarbures » suite notamment aux hausses respectives de 98,2%, de 171,8% et de 99,4% de leurs prix à l'import. De même, les importations de demi-produits se sont accrues de 53,9% à 70,1

Mrds DH, tirées par les accroissements de 6,4 Mrds DH des achats d'ammoniac à 8,7 Mrds DH et de 3,3 Mrds DH de ceux des produits chimiques à 8 Mrds DH. Les acquisitions des produits alimentaires ont enregistré une augmentation de 31,8%, attribuable en particulier à la hausse de 2,7 Mrds DH à 3 Mrds DH des approvisionnements en orge et de 14,8% à 9,9 Mrds DH de ceux en blé. En parallèle, les achats de produits bruts ont connu un rebond de 76% pour atteindre 18,7 Mrds DH suite notamment à une progression de 5,4 Mrds DH des achats de « soufres bruts et non raffinés » à 8,5 Mrds DH et de 1,2 Mrd DH de ceux de l'huile de soja brute ou raffinée à 3,1 milliards.

Pour leurs parts, les achats de produits finis de consommation ont affiché une augmentation de 7,8% à 54,6 Mrds DH incluant des accroissements de 54,3% pour les « tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles » et de 17,3% pour les « parties et pièces des voitures de tourisme ». Les acquisitions de biens d'équipement se sont améliorées de 15,9% à 58 Mrds DH, intégrant une progression de 57,8% des importations de parties d'avions et d'autres véhicules aériens.

Les phosphates dopent l'export

Pour sa part, la hausse des exportations est attribuable notamment au rebond de 96,2% à 47,6 Mrds DH des ventes des phosphates et dérivés reflétant en particulier la progression de 18 Mrds DH pour les engrais naturels et chimiques, de 6,4 Mrds DH pour l'acide phosphorique et de 2,7 Mrds DH pour le phosphate brut, suite à la flambée de leurs cours internationaux qui ont plus que doublé.

De même, les expéditions du secteur automobile se sont accrues de 24,4% à 41,4 Mrds DH incluant des augmentations de 47,2% à 19,3 Mrds DH pour le segment de la construction automobile et de 9,1% à 12,7 Mrds DH pour celui du câblage. En revanche, la branche « intérieur véhicules et

sièges » a connu une baisse de ses ventes de 6,8% à 3 Mrds DH. Les exportations du secteur agricole et agroalimentaire ont enregistré une hausse de 24% à 40,3 Mrds DH, reflétant l'accroissement de 3,4 milliards des exportations de l'« agriculture, sylviculture, chasse » à 20,8 milliards et de 28,9% des ventes de l'industrie alimentaire à 18,8 Mrds DH. Quant au secteur du textile et cuir, il a marqué une progression de 32,6% à 17,9 Mrds DH, traduisant des accroissements de 36,9% pour les « vêtements confectionnés » et de 27,7% pour les ventes des « articles de bonneterie ». Tirées par des bonds de 70% pour la branche de l'assemblage et de 45% pour celle de l'« EWIS1 », les expéditions du secteur aéronautique se sont améliorées de 61,5% à 8,9 milliards. Les ventes de l'électronique et électricité ont augmenté de 26,2% à 6,9 Mrds DH suite aux progressions de 24,2% de celles de « fils, câbles et autres conducteurs pour l'électricité » et de 54,8% pour les « composants électroniques (transistors) ».

S'agissant de la balance des services, son solde excédentaire s'est amélioré de 78,3% à 30,6 milliards de dirhams, résultat d'un accroissement de 44,8% des exportations plus important que celui de 25,3% des importations. En particulier, les recettes voyages, bénéficiant de la dynamique du secteur après la levée des restrictions sanitaires au niveau mondial et national, ont progressé de 12,9 milliards à 20,3 Mrds DH.

Pour leur part, les transferts des MRE ont enregistré une hausse de 5% à 38,3 Mrds DH. Pour ce qui est du flux net des IDE, il a progressé de 10,8% pour s'établir à 7,7 milliards, reflétant une baisse de 929 MDH des dépenses plus importante que celle de 178 millions des recettes. Quant au flux net des investissements directs des marocains à l'étranger, il a augmenté de 12,4% à 1,6 Mrd DH, traduisant un repli de 183 MDH des investissements moins important que celui de 356 MDH des recettes.

A fin mai 2022, l'encours des avoirs officiels de réserves s'est établi à 325,9 Mrds DH, représentant ainsi l'équivalent de 5 mois et 24 jours d'importations de biens et services.

Secteur secondaire

Une conjoncture favorable, selon le HCP

Après un premier trimestre globalement sous le signe de la stabilité, le deuxième s'annonce plus intéressant selon les appréciations des chefs d'entreprises telles qu'elles ressortent des enquêtes de conjoncture réalisées par le HCP auprès des entreprises opérant dans les secteurs des industries manufacturières, de l'extraction, de l'énergie, de l'environnement ainsi que dans celui de la construction.

Au 1^{er} trimestre 2022, la production de l'industrie manufacturière aurait connu une stabilité, résultat d'une hausse de la production dans les branches de la « Métallurgie », de l'« Industrie pharmaceutique » et de la « Fabrication de boissons » et d'une baisse de la production dans la branche de l'« Industrie automobile » et de la « Fabrication de textiles ».

Les carnets de commandes du secteur sont jugés d'un niveau normal par les chefs d'entreprises et les prix de ventes des produits fabriqués auraient connu une augmentation au titre du 1^{er} trimestre. S'agissant de l'emploi, il aurait connu une stabilité. Globalement, le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) dans l'industrie manufacturière se serait établi à 77%.

Pour sa part, la production de l'industrie extractive aurait affiché une baisse imputable à une diminution de la production des phosphates. Les carnets de commandes se seraient situés à un niveau normal et l'emploi aurait connu une baisse. La production de l'industrie énergétique aurait connu une baisse due principalement à la diminution de la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ». S'agissant des carnets de commandes, ils



sont jugés d'un niveau normal. L'emploi, quant à lui, aurait connu une baisse. La production de l'industrie environnementale aurait enregistré une stabilité imputable à une stagnation de l'activité du « Captage, traitement et distribution d'eau ». En ce qui concerne les carnets de commandes de ce secteur, ils se seraient établis à un niveau normal et l'emploi aurait connu une stabilité.

L'activité dans le secteur de la Construction aurait connu une baisse au 1^{er} trimestre 2022. Cette évolution aurait été due, principalement, à la baisse d'activité dans le « Génie civil ». Les carnets de commandes dans la construction se seraient situés à un niveau inférieur à la normale et l'emploi aurait connu une stabilité. Dans ces conditions, le TUC dans le secteur de la Construction se serait établi à 68%.

Amélioration de la production en vue

Au 2^{ème} trimestre, les entreprises de l'industrie manufacturière s'attendent à une augmentation de leur production. Ces anticipations seraient attribuables, d'une part, à une hausse de l'activité de l'« Industrie automobile » et de l'« Industrie alimentaire » et, d'autre part, à une diminution de celle de la « Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » et de l'« Industrie chimique ». Concernant les anticipations de l'emploi, les industriels prévoient globalement une stabilité des effectifs employés. Plus de la moitié (58%) des entreprises de l'industrie manufacturière ont rencontré des difficultés d'approvisionnement en matières

premières, principalement celles d'origine étrangère.

Les stocks de matières premières durant ce trimestre sont situés à un niveau normal et la trésorerie est jugée « difficile » selon 28% des patrons. Par branche, cette proportion atteint 34% dans l'« Industrie agro-alimentaire ». S'agissant de l'industrie extractive, les entreprises de ce secteur prévoient une hausse de leur production. Cette évolution serait imputable principalement à une augmentation de la production des phosphates. Au niveau des effectifs employés, les patrons de ce secteur prévoient une baisse. La production énergétique attendue pour le 2^{ème} trimestre 2022, connaîtrait une augmentation attribuable à une hausse de la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ». Pour ce qui est de l'emploi, il connaîtrait une diminution. Pour le même trimestre, les entreprises de l'industrie environnementale anticipent une stabilité de la production notamment dans les activités du « Captage, traitement et distribution d'eau » et une stabilité des effectifs employés.

De leur côté, les anticipations avancées par les chefs d'entreprises du secteur de la Construction, pour le 2^{ème} trimestre 2022, font ressortir, globalement, une diminution de l'activité. Cette évolution résulterait, principalement, de la baisse d'activité attendue dans le « Génie civil ». Cette évolution dans le secteur de la construction serait accompagnée par une stabilité des effectifs employés. Au 2^{ème} trimestre 2022, 42% des entreprises de la Construction ont rencontré des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Concernant la trésorerie, 56% des chefs d'entreprises la jugent difficile.

Coût de la vie

Flambée des prix à la consommation



Les prix à la consommation auraient poursuivi leur ascension, avec une hausse, en glissement annuel, de 6,3% au T2-2022, soit un rythme nettement supérieur à la barre de 2% pour le troisième trimestre successif, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP). Cette accélération aurait résulté de la progression de 9,5% des prix des produits alimentaires et de 4,1% de ceux des produits non-alimentaires, explique le HCP dans son point de conjoncture du deuxième trimestre 2022 et perspectives pour le troisième trimestre.

L'envolée des prix des produits alimentaires proviendrait surtout de la poursuite du renchérissement des produits hors frais qui auraient contribué pour 3,3 points à l'évolu-

tion des prix, relève la même source. Et d'ajouter que l'escalade des cours mondiaux des matières premières agricoles aurait été responsable de la hausse, aussi bien, des prix des produits à base de céréales et des huiles végétales que de viande de volaille et du lait et produits laitiers, dans le sillage du renchérissement des prix des aliments composés et de bétail. Ledit point de conjoncture fait aussi ressortir que les prix des produits frais auraient, pour leur part, connu un redressement au cours du deuxième trimestre 2022, contribuant pour 0,4 point, dans le sillage de la hausse plus marquée des prix des légumes frais.

Quant aux produits non alimentaires, les tensions sur les prix auraient concerné, principalement, les carbu-

rants (1,4 point de contribution) et, dans une moindre mesure, les produits manufacturés (0,7 point). Les prix des services auraient, par contre, connu une progression moins soutenue comparativement à la même période de l'année passée (+1,4%, au lieu de +1,8% en 2021), en dépit d'une hausse dans les forfaits touristiques.

S'agissant de l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix soumis à l'intervention de l'Etat et les produits à prix volatiles, elle aurait nettement progressé, pour atteindre +5% au T2-2022, tirée par l'évolution très dynamique de ses composantes, en particulier alimentaire et manufacturière, dans le sillage de la hausse des coûts de production.

Export

Des secteurs performant

Les exportations de la construction automobile devraient connaître un accroissement de 33,7% à 52,6 Mrds DH en 2022. Ces exportations devraient augmenter de 10,5% à 58,1 Mrds DH en 2023, indique Bank Al-Maghrib (BAM) dans son récent rapport sur la politique monétaire, ajoutant que les expéditions du phosphate et dérivés ressortiraient en rebond de 43,4% à 115,1 Mrds DH, en lien avec la hausse prévue des cours, avant de reculer à 10,8% en 2023 à 102,7 Mrds DH. S'agissant des exportations du secteur "agricole et agroalimentaire", elles devraient s'améliorer de 6,5% à 74,2 Mrds DH en 2022 et de 1,3% à 75,2 Mrds DH en 2023, selon BAM. Globalement, les exportations devraient

augmenter de 22% en 2022, puis s'accroître de 0,8% en 2023. Les importations afficheraient pour leur part une progression de 24,2%, tirées principalement par un alourdissement de 61,6% de la facture énergétique. En 2023, la hausse des importations devrait se limiter à 0,3%, sous l'effet notamment de l'augmentation de 7,8% de celles de biens de consommation et d'un allègement de 9,2% de la facture énergétique à 111,2 Mrds DH. En parallèle, et en lien avec la réouverture des frontières, les recettes de voyage devraient s'améliorer, tout en restant à des niveaux inférieurs à ceux d'avant crise, passant de 34,3 Mrds DH en 2021 à 54,3 Mrds DH en 2022, puis à 70,9 Mrds DH en 2023.

Quant aux transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE), et après une hausse de 37,5% à un montant record de 93,7 Mrds DH en 2021, ils reculeraient de 6,8% à 87,3 Mrds DH en 2022 et de 3,8% à 84 Mrds DH en 2023. Pour ce qui est des flux d'investissements directs étrangers (IDE), les recettes avoisineraient 3% du produit intérieur brut (PIB) sur l'horizon de prévision. Tenant compte notamment des hypothèses d'entrées de dons de 2,2 Mrds DH en 2022 et de 2 Mrds DH en 2023 et de financements extérieurs prévus du Trésor à l'international, les avoirs officiels de réserve (AOR) se situeraient à 342,5 Mrds DH à fin 2022 et à 346,4 Mrds DH à fin 2023, soit l'équivalent de plus de 6 mois d'importations de biens et services.

Tourisme

Plus de 1,14 million d'arrivées en juin

Le secteur touristique maintient son rythme soutenu à travers l'ensemble des agrégateurs dont notamment le nombre d'arrivées de touristes. Le mois de juin a, en effet, enregistré plus de 1.140.000 arrivées de touristes. Une performance dépassant celle de juin 2019, ayant connu l'arrivée de 1.092.000, soit une croissance de 5%.

Cette croissance s'accroît davantage en comparaison à la même période de 2021 pour atteindre 235%, révèle le ministère du Tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire – département du tourisme. « Le tourisme au Maroc continue son ascension vers ses niveaux pré-pandémiques. Le rythme accéléré de la reprise présage même un dépasse-

ment des performances de 2019 pour la période estivale », relève-t-on. Selon la même source, les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) ont fortement contribué à cette croissance, avec l'arrivée de 620.000 MRE en juin, soit une augmentation de 27% par rapport à juin 2019. Ces arrivées connaîtront un pic durant juillet et août 2022.

Plusieurs facteurs contribueront à l'accélération de cette reprise, dont le renforcement de la capacité aérienne qui dépasse celle de 2019, les différents partenariats signés avec les tours opérateurs pour sécuriser un nombre important d'arrivées et les différentes mesures entreprises en faveur de l'attractivité de la destination, comme le lancement du visa électronique à partir du 10 juillet, et dont les impacts se feront ressentir sur les arrivées à moyen-terme vers le Royaume.



Forsa

2000 nouveaux projets retenus

Dans le cadre de l'accélération du programme FORSA, marquée par la généralisation des commissions régionales de sélection à l'échelle nationale, 2000 nouveaux projets ont été retenus, pour intégrer la phase d'accompagnement du programme. Les 2000 porteurs de projets retenus à l'issue des commissions régionales de sélection commenceront leur formation e-learning avec l'accompagnement de leurs incubateurs respectifs.

Pour rappel, la formation sur la plateforme Forsa Academy a pour objectif de développer les compétences des porteurs de projets dans le domaine de l'entrepreneuriat à travers un ensemble de cours et d'activités pédagogiques conçus par un groupe d'experts en ac-

compagnement entrepreneurial. Cette phase d'accompagnement démarre par la formation e-learning et aboutit à la tenue des commissions de financement, qui décideront des montants à octroyer par projet. Les premiers projets financés seront annoncés début du mois d'août 2022.

Pour rappel, le gouvernement a lancé, en mars, le programme « FORSA », qui s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans porteuses d'idées ou de projets d'entrepreneuriat, compte tenu des difficultés d'accès des jeunes aux sources de financement et des contraintes que subissent les toutes petites entreprises, et eu égard aux effets de la crise du nouveau coronavirus (covid-19) sur l'économie nationale. Ledit programme, qui bénéficie de l'im-

pulsion royale pour la promotion de l'investissement et de l'emploi, particulièrement parmi les jeunes, se verra consacrer une enveloppe budgétaire de 1,25 Mrd DH au titre de l'année 2022 et ciblera l'accompagnement de 10.000 porteurs de projets incluant tous les secteurs de l'économie, tout en assurant les principes d'équité régionale et de genre. Le dispositif de financement prévu au profit des bénéficiaires consiste en un prêt d'honneur d'un montant maximal de 100.000 dirhams, dont une subvention pouvant atteindre 10.000 dirhams. Tous les secteurs d'activité sont éligibles et la durée maximale du remboursement du prêt est de 10 ans avec un différé de 2 ans.

Trafic Aérien

Excellente récupération en mai 2022

Au cours du mois de mai 2022, le trafic aérien commercial enregistre un taux de récupération de 109% du niveau des passagers de 2019 à un volume de 1 770 564 passagers et de 104% des mouvements aéroportuaires à 15 634 vols, selon les derniers chiffres de l'Office National des Aéroports.

Cette évolution intègre une progression du trafic aérien commercial international qui affiche un volume de 1 584 196 passagers, soit un taux de récupération de 109% par rapport à la même période de 2019 précise l'ONDA. Par aéroport, celui de Casablanca (Mohamed V) se maintient en tête de liste avec une part de 34% du trafic global à 607 927 passagers (un taux de récupération de 100% par rapport à 2019) suivi par celui de Marrakech avec une part de 27% pour 472 566 passagers (un taux de récupération de 96% par rapport à 2019). De leur côté, les mouvements

d'avions dans les aéroports nationaux affichent, durant le mois de mai 2022, un taux de récupération de 104% à 15 634 mouvements aéroportuaires par rapport à la même période de 2019 tandis que le trafic fret cumulé réalise au mois de mai un taux de récupération de 69% par rapport à la même période de 2019 à 6 680 tonnes. En cumulé, le trafic aé-

rien global enregistré du 7 février à fin mai 2022 affiche des taux de récupération par rapport à la même période de 2019 de 73% pour les passagers à 5 398 030 personnes et de 83% pour les mouvements aéroportuaires à 50 881 mouvements. Le fret aérien cumulé de janvier à fin mai réalise, quant à lui, un taux de 73% à 30 033 tonnes.



OMPIC

39.734 entreprises créées à fin mai

Le nombre de création d'entreprises au Maroc s'est établi à 39.734 unités au cours des cinq premiers mois de 2022, lit-on dans le tableau de bord général de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC). Ces entreprises se répartissent sur les personnes morales avec 27.812 unités et les personnes physiques (11.922), précise l'OMPIC.

Par secteur, le commerce s'accapare 35,89% du total des créations des entreprises, suivi du bâtiment et travaux

publics (BTP) et activités immobilières (18,45%), des services divers (17,25%), des transports (9,20%), des industries (6,83%), des hôtels et restaurants (6,37%), du secteur des Technologies de l'information et de la communication (2,59%), de l'agriculture et pêche (2,29%) et des activités financières (1,14%), indique le tableau de bord de l'OMPIC.

La répartition régionale fait ressortir, quant à elle, une domination de la région Casablanca-Settat avec 11.305 entreprises, devançant Tanger-Te-

touan-Al Hoceima (5.472), Rabat-Salé-Kénitra (5.438), Marrakech-Safi (3.793), Fès-Meknès (3.084), Souss-Massa (2.625), l'Oriental (2.178), Laâyoune-Sakia El Hamra (1.885), Béni Mellal-Khénifra (1.439), Drâa-Tafilalet (1.128), Dakhla-Oued Eddahab (954) et Guelmim-Oued Noun (433). S'agissant de la forme juridique, 62,5% des entreprises créées sont des sociétés à responsabilité limitée à associé unique (SARLAU), 37,2% des sociétés à responsabilité limitée (SARL) et 0,2% des sociétés anonymes (SA).

Marché automobile

Les ventes plongent à fin juin

Les ventes de voitures neuves au Maroc se sont établies à 83.831 unités au titre des six premiers mois de cette année, en repli de 10,84% par rapport à la même période en 2021, ressort-il des statistiques mensuelles de l'Association des importateurs de véhicules au Maroc (AIVAM).

Par segment, le nombre des nouvelles immatriculations de véhicules particuliers (VP) s'est élevé à 75.179 unités, en baisse de 9,58%, tandis que celui des véhicules utilitaires légers (VUL) a diminué de 20,48% à 8.652 voitures, précise l'AIVAM.

La marque « Dacia » domine le segment des VP, avec une part de marché de 27,54%, soit 20.703 unités écoulées à fin juin 2022, suivie de Renault qui a vendu 10.833 unités (part de marché de 14,41%) et de Hyundai (7.535 unités et 10,02% en part de



marché).

Pour ce qui est du segment VUL, Renault a augmenté ses ventes de 54,73% à 2.160 unités (24,97% de part de marché), tandis que DFSK a écoulé 1.242 véhicules (14,36% en part de marché) et Ford 1.075 unités (12,42% en part de marché).

S'agissant des ventes des voitures « premium », Audi a vendu 2.148 unités au premier semestre de cette année, soit une part de marché de 2,86%, devant BMW (1.405 véhicules

et 1,87% en part de marché) et Mercedes (1.339 unités avec une part de marché de 1,78%). En outre, l'AIVAM fait savoir que les ventes de Porsche ont diminué de 2,76% à 176 véhicules, et celles de Jaguar de 34,91% à 69 voitures.

Pour le seul mois de juin, les ventes de voitures neuves au Maroc ont reculé de 15,78%, suite à la baisse du nombre de VP (-14,84% à 15.176 unités) et des VUL (-23,61% à 1.647 véhicules).

Tourisme revigoré

Marhaba 2022 au rendez-vous !



Après deux années d'interruption à cause du contexte pandémique qui a fortement limité les déplacements internationaux, le Royaume s'apprête à accueillir en masse ses enfants résidants à l'étranger. Avec l'ouverture totale des frontières, la reprise des traversées maritimes depuis l'Espagne et l'allègement des restrictions sanitaires, l'opération Marhaba s'annonce cette année sous de meilleurs auspices. Pas moins de 3,6 millions de Marocains du monde et 800 000 véhicules sont attendus.

Après deux ans de fermeture des frontières à cause de la pandémie du Covid19, les arrivées massives des Marocains résidant à l'étranger (MRE) durant le mois de juillet, surtout avec l'avènement de la fête de Aid Al Adha, promettent un fort impact sur l'activité touristique qui s'annonce déjà prometteuse avec la reprise du trafic maritime entre le Maroc et l'Espagne et l'allègement des conditions d'accès au territoire national. L'opération Marhaba qui a démarré le 5 juin 2022 et se poursuit jusqu'au 15 septembre 2022 revient en force cette année avec de nouvelles mesures de facilitation et d'extension et vient dynamiser la saison estivale. En effet, cette édition est marquée par la mise en œuvre du dispositif d'accueil global au niveau du Maroc, la France, l'Italie et

l'Espagne, ainsi que l'ouverture de nouveaux sites d'accueil au Maroc afin d'accompagner le retour des membres de la communauté marocaine de l'étranger. La Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui contribue à l'opération avec l'ensemble des parties-prenantes nationales, a activé 23 espaces d'accueil. Les 17 sites opérationnels au Maroc se situent dans les ports de Tanger Med, Tanger-ville, Al Hoceïma et Nador, dans les entrées de Bab Sebta et Bab Melilia, dans les aéroports de Casablanca Mohammed V, Oujda Angad, Agadir Al Massira, Fès Saïss, Marrakech Menara et Tanger Ibn Battouta ainsi que dans les aires de repos Méditerranée, Jebha et Tazaghine. Cette année, deux nouveaux sites ont été ouverts à l'aéroport de Rabat-Salé et à M'Diq (Smir) sous forme d'une aire de repos.

A l'étranger, les 6 espaces Marhaba sont ceux situés au niveau des ports européens de Gênes, Sète, Marseille, Motril, Alméria et Algésiras. Aussi, et pour faire réussir cette initiative, la Fondation Mohammed VI, en coordination avec les intervenants gouvernementaux, les autorités et autres parties prenantes, se mobilise d'arrache-pied pour assister les MRE et les accompagner dans leur retour au Maroc. Dans ce sillage, le département du Transport œuvre de concert avec toutes les parties concernées par l'opération Marhaba en vue d'assurer une offre suffisante en matière de transport maritime, aérien et international, en termes de diversification des lignes et du nombre de voyages, en veillant à l'accompagnement des sociétés de transport et en leur accordant les autorisations nécessaires.

Faisant preuve de proactivité, Royal Air Maroc (RAM) a renforcé son programme de vols pour la saison d'été en proposant 6 millions de sièges sur 80 liaisons aériennes à travers les quatre continents. La RAM a rétabli des routes aériennes qui ont été fermées durant la crise sanitaire et ouvert de nouvelles lignes, notant que ce programme permettra de recouvrir près de 90% du réseau couvert par la compagnie nationale en 2019. Compte tenu de la particularité du voyage des Marocains du monde qui préfèrent voyager en famille, un ensemble d'offres et de facilités a été mis en place pour répondre à leur requête portant sur un produit standard et durable avec un prix très convenable aux familles résidentes à l'étranger, permettant une réduction de 20% sur le prix global. En outre, ce produit a été étoffé par des mesures souples au cours des étapes du voyage. Ceci sans oublier l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) qui avait lancé en 2021 une large campagne de communication dédiée aux membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger sous l'ombrelle de sa nouvelle marque « Ntlagawfbladna ». Cette campagne vise notamment à conforter le Royaume en tant que destination préférée des MRE, tout en les incitant à explorer et découvrir davantage toutes les richesses de leur pays.

Dynamique retrouvée

L'ensemble des indicateurs du secteur touristique sont en faveur d'un retour à la dynamique pré-crise au cours de la période estivale 2022, processus conforté par la poursuite de la mise en œuvre de mesures gouvernementales visant à redynamiser le secteur. La dernière mesure porte sur le lancement, le 10 juillet 2022, de la procédure d'octroi du visa électronique «eVisa». Inscrite dans la continuité des efforts nationaux en faveur de la digitalisation des prestations fournies par l'administration publique, cette mesure a pour objectif notamment d'améliorer, de simplifier et de moderniser les prestations consulaires, et renforcer ainsi la compétitivité du Maroc en tant que destination touristique.

Concernant la valeur ajoutée de ce secteur, elle s'est renforcée au premier trimestre 2022 de 25,3%, après une baisse de 27,9% au même trimestre de l'année précédente et une diminution de 28,8% au T1-2020. Toutefois, en comparaison avec sa réalisation d'avant la crise (T1-2019), la valeur ajoutée du secteur a reculé de 35,7%, en atténuation comparativement à la baisse enregistrée un an auparavant (-48,7%).

Quant aux recettes touristiques, elles se sont raffermies de 173,1%, en glissement annuel, pour atteindre 20,3 Mrds DH à fin mai 2022, après une baisse de 62,4% un an plus tôt. Pour le mois de

mai uniquement, ces recettes se sont élevées à 5,7 milliards de dirhams, en hausse de 1,9% par rapport à leur niveau d'avant la crise. Compte tenu de cette évolution, le taux de récupération de ces recettes par rapport à leur niveau enregistré durant la période pré-crise, est de 71,2% à fin mai 2022, après avoir atteint 60,7% à fin mars 2022 et 26,1% à fin mai 2021.

Entre le début du mois de mars et fin mai 2022, les recettes touristiques enregistrées ont représenté 94,2% des recettes enregistrées à la même période de 2019, grâce aux mesures visant la relance de l'activité du secteur dont, celle portant sur la réouverture des frontières nationales, à partir du 7 février 2022.

Concernant les arrivées touristiques au Maroc, à fin mai 2022, leur volume a plus que quadruplé par rapport au niveau de l'année précédente, pour atteindre 2,3 millions d'arrivées. Il représente toutefois 52,3% du niveau des arrivées enregistrées à fin mai 2019. Ce taux de récupération a été de 71,7% pour les arrivées des MRE et de 41,5% pour les arrivées des touristes étrangers.

Pour le seul mois de mai, le nombre des arrivées aux frontières nationales a dépassé son niveau antérieur à la crise de plus de 11% à 801.179 touristes. Plus, le nombre de nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés a été supérieur au niveau atteint avant la crise, de 11% à 1,6 million de nuitées.

MRE : Plus de 1,4 million à la mi-juillet

Au 19 juillet 2022, 1.428.280 Marocains résidant à l'étranger sont venus au Maroc. Ce sont les chiffres communiqués par la Fondation Mohammed VI pour la solidarité responsable de l'opération Marhaba. Cela représente une augmentation de 25,52% par rapport à 2019, l'année précédant l'arrivée de la pandémie du Covid-19 au Maroc. Et pour la première fois dans l'histoire de l'opération Marhaba, les arrivées des Marocains du monde par voie aérienne (714.927) sont supérieures à celles par voie maritime. Toutefois, 191.555 véhicules ont transité par les ports de Tanger Med et Tanger ville, soit une hausse de 45,61% en comparaison avec l'année 2019 toujours.

Au 19 juillet 2022, 75.454 personnes ont été assistées et accompagnées par la Fondation à travers le déploiement d'assistantes sociales et d'équipes médicales, dont 7.735 prises en charge médicale. Parmi ces prises en charge, figurent les personnes blessées lors de l'accident du 3 juillet qui ont fait l'objet d'une assistance personnalisée depuis l'Espagne jusqu'à l'accompagnement à leur domicile.

Charte de l'Investissement

Le texte est bientôt livré

La Charte de l'Investissement, dont la loi-cadre a été adoptée récemment en Conseil des ministres, sera prête à la rentrée.

En gestation depuis 2016, cette nouvelle Charte qui s'apprête à entrer dans le circuit législatif ambitionne d'instaurer un nouveau cadre juridique et réglementaire plus compétitif et innovant répondant aux principes de l'exemplarité morale. Son objectif majeur est de porter la part des investissements privés à deux tiers des investissements totaux engagés dans le Royaume et atteindre 350 Mrds DH de ces investissements d'ici 2035.

Aujourd'hui, le contexte géoéconomique international, exposé à de multiples mutations, pose au Maroc l'enjeu de capitaliser sur les acquis de ces deux dernières décennies en termes d'investissement couvrant aujourd'hui 30% du PIB national, soit un taux qui dépasse largement la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 20%. En constante croissance depuis 2010, avec une moyenne annuelle de 3%, cet accroissement présente bien des zones d'ombre. En tête desquelles figure un manque d'efficacité de l'investissement national qui plus est marqué par une prépondérance de l'investissement

public. Ce dernier représente 2/3 de la contribution pour 1/3 supporté par le secteur privé.

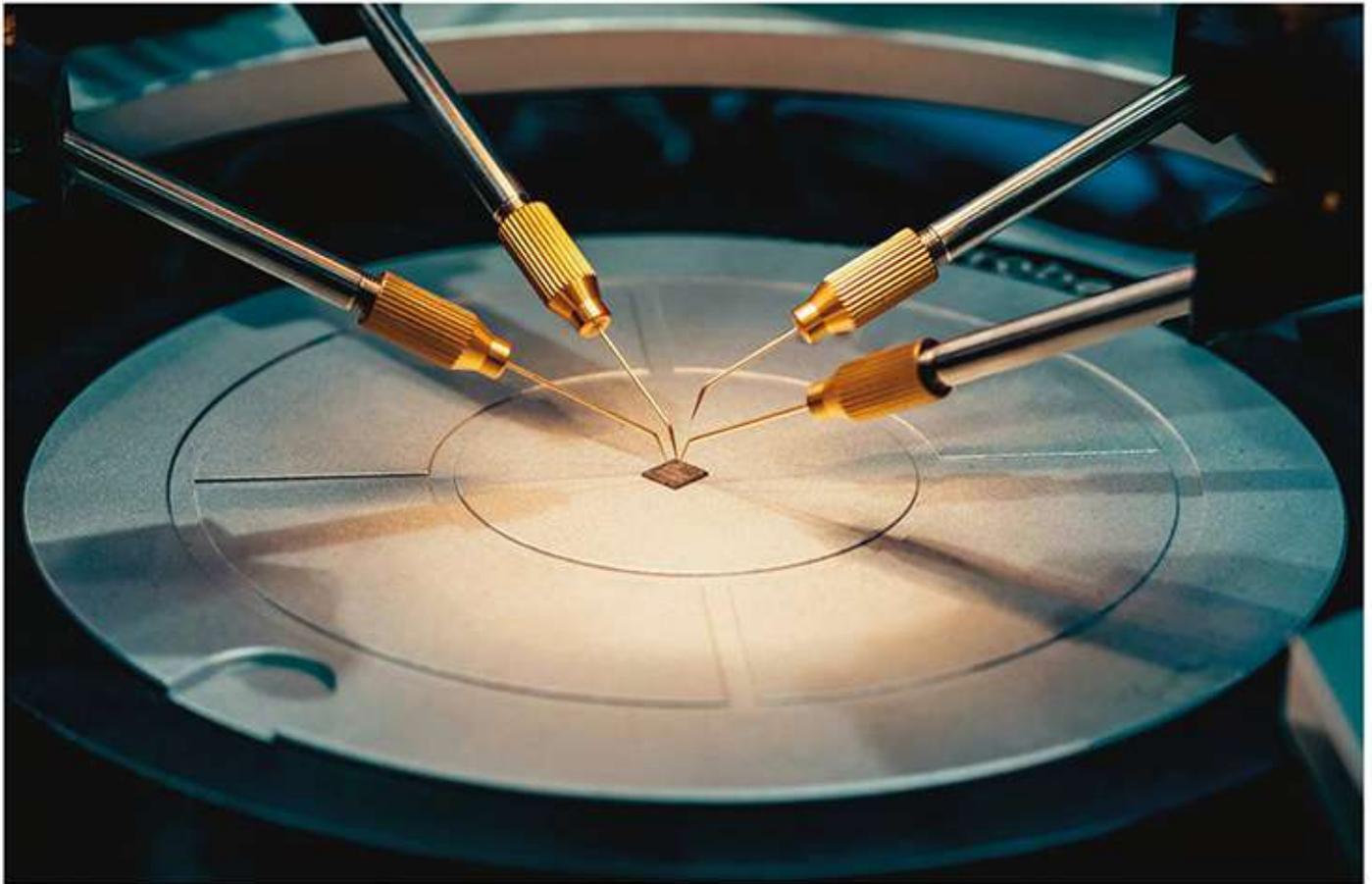
Ce constat s'explique également par la tendance de l'investissement privé qui n'est pas assez orienté vers les secteurs créateurs d'emploi et de valeur ajoutée. La Nouvelle Charte de l'Investissement, qui intervient en réponse au besoin de doter le Maroc d'un écosystème compétitif, constitue donc un instrument pragmatique susceptible de réussir le challenge de la relance économique et de consolider le positionnement du Maroc en tant que destination privilégiée des Investissements directs Étrangers (IDE) en Afrique.

C'est devant le Roi que Mouhsin Jazouli, ministre délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, a présenté le projet de Charte de l'Investissement dite compétitive avec pour but d'améliorer l'impact de l'investissement, notamment en matière de création d'opportunités d'emploi permanent et de réduction des disparités entre les provinces et préfectures en termes d'attractivité des investissements. Elle vise aussi à orienter l'investissement vers des secteurs productifs à forte valeur ajoutée, à réaliser le développement durable, outre le renforcement de l'attractivité du Royaume pour en faire un pôle continental et international dans le domaine des investissements directs étrangers (IDE), l'amélioration du climat des affaires, la facilitation de l'opération d'investir et l'augmentation de la contribution de l'investissement privé national et étranger. Afin d'atteindre ces objectifs, un dispositif de soutien dédié aux projets

stratégiques a été mis en place. Et il n'est pas le seul puisque trois autres dispositifs ont été élaborés en vue d'assurer un soutien spécifique à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises marocaines qui envisagent développer leurs capacités à l'international. Le ministre a affirmé que le gouvernement a adopté également une série de mesures parallèles pour accélérer les chantiers relatifs à la simplification et la digitalisation des procédures, à la facilitation de l'accès au foncier, à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement de l'implication des secteurs privé et bancaire dans le domaine de l'investissement.

Stimuler l'investissement privé

Bien que les détails de cette nouvelle Charte ne soient pas encore dévoilés, et outre l'objectif d'améliorer l'impact de l'investissement, notamment en matière de création d'opportunités d'emploi permanent et de réduction des disparités entre les provinces et préfectures en termes d'attractivité, ce nouveau texte mettra en place les mesures nécessaires à la dynamisation de l'apport privé. L'objectif étant d'inverser la proportion d'investissement privé et public, pour atteindre une quote-part de 2/3 pour le privé, soit 350 Mrds DH à l'horizon 2035, et 1/3 pour le public sur la base d'un engagement fort de la part des autorités en faveur des entreprises, dans le cadre de cette Charte, en matière de fiscalité, de foncier, d'accès à la commande publique ou de simplification des procédures administratives.



Pour atteindre ces objectifs recommandés préalablement par le Nouveau modèle de développement (NMD), la nouvelle feuille de route de l'investissement, conçue dans une approche participative, offre une batterie d'avantages de nature à stimuler l'investissement de façon équitable sur l'ensemble du territoire national. A cet effet, le projet de la Nouvelle Charte comprend notamment un dispositif de soutien principal composé de primes communes en soutien aux investissements, d'une prime territoriale additionnelle, visant à encourager l'investissement dans les provinces les moins favorisées et d'une prime sectorielle additionnelle, accordant des incitations en vue de dynamiser les secteurs porteurs. S'inscrivant dans la continuité des réformes des politiques publiques engagées en faveur de l'amélioration du climat des affaires, ce texte pré-

voit une série de mesures relatives à l'accélération des chantiers de simplification et de digitalisation des procédures, à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement de l'implication des secteurs privé et bancaire dans le domaine de l'investissement. Plus, afin de booster les secteurs porteurs de l'économie nationale, la Charte envisage en outre des mesures d'appui destinées aux projets à caractère stratégique comme les industries de la défense et pharmaceutique, ainsi qu'un dispositif de soutien spécifique destiné aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), en plus d'un mécanisme pour le développement des investissements marocains à l'étranger. A ce propos, on notera que les déclarations de différents responsables font valoir que la finalité recherchée est de parvenir à un meilleur équilibre dans le développement

économique et social du pays, conformément au nouveau modèle de développement. Les régions les moins favorisées, hors axe Casablanca-Tanger, se verront dotées, en vertu de cette nouvelle Charte, d'un mécanisme spécifique de soutien à l'investissement privé afin de favoriser leur développement. La Nouvelle Charte de l'Investissement, qui devrait intervenir en synergie avec l'ensemble des réformes économiques modernes, constitue un jalon supplémentaire qui consolide l'arsenal juridique du Royaume, deuxième pays africain et arabe en matière de conventions internationales relatives à la promotion et à la protection des investissements. La nouvelle architecture qui se profile appelle, pour un meilleur déploiement, l'investissement de toutes les forces vives que le pays compte. Y réussira-t-on ? Alea jacta est...



L'ACTUALITÉ DE RÉFÉRENCE

Décryptez l'actualité du Maroc & du monde,
partout, tout le temps

En cette période de pandémie, nous vous proposons un accès illimité aux divers contenus de Perspectives. E-Magazine, archives, dossiers, enquêtes et bien d'autres contenus exclusifs vous sont accessibles en rejoignant nos lecteurs.



www.perspectivesmed.com

EXCLUSIF

Stress hydrique

La banque mondiale annonce le pire !

Le Maroc est l'un des pays les plus touchés par le stress hydrique au monde, un problème qui devrait s'aggraver dans les décennies à venir. C'est ce qu'affirme la Banque mondiale dans un chapitre spécial de son rapport de suivi de la situation économique au Maroc qui résume une partie du travail analytique produit pour le Rapport sur le climat et le développement du Maroc (CCDR), un diagnostic de base de la Banque mondiale qui sera bientôt publié. Il se concentre sur les impacts des chocs pluviométriques sur l'économie marocaine rendus de plus en plus apparents par une succession récente de sécheresses : trois au cours des quatre dernières campagnes agricoles. Analyse.

Bien que le secteur agricole contribue à une part modérée du PIB et que les systèmes d'irrigation modernes aient été étendus avec succès au cours des dernières décennies, les niveaux de précipitations ir-

réguliers restent une source importante de volatilité macroéconomique au Maroc, une tendance que le changement climatique pourrait aggraver.

Entre 1960 et 2020, la disponibilité des ressources en eau renouvelables est passée de 2 560 m³ à environ 620 m³ par personne et par an, plaçant le Maroc dans ce qui est considéré comme une situation de stress hydrique structurel (inférieur à 1 000 m³), se rapprochant rapidement de seuil absolu de pénurie d'eau établi, lui, à 500 m³ par personne et par an. Ce défi est appelé à s'aggraver avec le changement climatique, compte tenu de l'évapotranspiration causée par les augmentations prévues des températures annuelles moyennes (de 1,5°C à 3,5°C d'ici le milieu du siècle) et une diminution prévue des précipitations (de 10 à 20 %, ce qui pourrait atteindre 30 % dans certaines régions). Dans ce contexte, les sécheresses peuvent devenir plus fréquentes et converger progressivement vers une condition quasi permanente.

De plus, l'exposition du Maroc aux chocs pluviométriques a été particulièrement manifeste ces dernières années, amplifiant les fluctuations déjà importantes subies par l'économie dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Dans ce sens, l'analyse économique de la Banque mondiale confirme que l'irrégularité des précipitations constitue encore une

source importante et persistante de volatilité macroéconomique au Maroc, comme le matérialise la contraction subie au cours de la première année de la pandémie et le rebond qui a eu lieu en 2021, nettement plus importants au Maroc qu'en moyenne dans la région MENA et dans le monde. Cela était en partie dû à un certain nombre de facteurs idiosyncrasiques, notamment le poids de l'industrie marocaine du tourisme, la rigueur des mesures de distanciation sociale imposées pour faire face à la pandémie ou le succès de la campagne de vaccination. Cependant, cela s'explique aussi par le fait que la pandémie COVID-19 a été aggravée par un choc pluviométrique : en 2019 et 2020, le Maroc a connu deux années consécutives de sécheresse, suivies d'une forte campagne agricole en 2021. Pour illustrer la pertinence de ce second choc, un taux de croissance contrefactuel est calculé pour l'économie marocaine en supposant que la valeur ajoutée agricole a suivi les tendances historiques : la contraction de 2020 n'aurait atteint que 4,5 % (contre 6,3 %), alors que l'expansion de 2021 aurait été limitée à 5,9 % (contre une estimation de 7,4 %).

Déficits chroniques

Comme en témoigne 2022, la dépendance du Maroc à l'égard des céréales importées peut également accroître l'exposition de l'économie



aux chocs internationaux. Comme dans la majeure partie de la région MENA, la farine de blé est un aliment de base essentiel dans l'alimentation marocaine et, lorsque la production nationale faiblit, le pays est obligé d'importer de plus grands volumes de céréales. Ce sera le cas en 2022 compte tenu des niveaux de précipitations anormalement bas qui ont été enregistrés au cours des mois les plus critiques pour la production céréalière. Cependant, un facteur aggravant en 2022 est qu'une mauvaise récolte coïncidera avec une flambée des prix alimentaires mondiaux déclenchée par l'invasion Russe en Ukraine, qui affectera considérablement la valeur des importations nécessaires, avec des impacts significatifs sur le déficit du compte courant.

À plus long terme, l'économie marocaine pourrait avoir plus de mal à se remettre des sécheresses, car la pénurie d'eau devient une condition

plus permanente. Les canaux par lesquels les sécheresses (chocs) et la rareté de l'eau (agent de stress à long terme) affectent l'économie sont différents mais pourraient se renforcer mutuellement.

En effet, le schéma «stop-and-go» décrit par la Banque mondiale pourrait être modifié par la combinaison de sécheresses plus fréquentes et prolongées et d'un déclin structurel des ressources en eau. Dans ce scénario, le Maroc aurait du mal à récupérer les pertes de production agricole subies au cours des années sèches. Une publication récente de la Banque mondiale utilise un modèle d'équilibre général calculable pour simuler l'impact que pourrait avoir une réduction permanente de l'approvisionnement en eau sur l'économie marocaine. Selon ces simulations, dans des conditions extrêmes, la rareté de l'eau pourrait entraîner une baisse du PIB réel pouvant atteindre 6,5 %.

Efforts à redoubler

Même si le gouvernement entend continuer à s'appuyer sur un ambitieux plan de développement des infrastructures pour minimiser l'impact des sécheresses et de la rareté de l'eau sur l'économie marocaine, cela s'avère insuffisant, pronostique la Banque mondiale. Le Plan National de l'Eau 2050, qui prévoit des investissements dans les infrastructures d'une valeur d'environ 40 milliards de dollars américains pour minimiser l'écart entre la demande et l'offre d'eau projetées au cours des décennies à venir, comprend des projets visant à accroître la mobilisation de l'eau d'environ 4,6 milliards de m³ / an d'ici 2050, principalement par la construction de nouveaux barrages et interconnexions. Il envisage également des projets visant à contenir la croissance de la demande par la modernisation des techniques d'irrigation économes en eau et la réduction

des pertes dans le transport et la distribution d'eau potable. A terme, le PNE entend éviter, ou du moins minimiser, le rationnement de l'approvisionnement en eau des différents secteurs de l'économie marocaine. Cependant, pour la Banque mondiale, continuer à augmenter la capacité de stockage peut ne pas être suffisant pour faire face efficacement au stress hydrique. Et pour cause, bien que le Maroc ait à peu près doublé sa capacité de stockage d'eau depuis le milieu des années 90, le volume réel d'eau stocké dans les principaux barrages du pays a suivi une tendance à la baisse pendant la majeure partie de la dernière décennie. En fait, le taux de remplissage global a atteint un niveau critique d'environ 33 % au début de cette année, ce qui constitue une menace pour la sécurité de l'eau dans certains bassins du Maroc (en particulier, Souss-Massa, Tensift et Moulouya), et incite les autorités à adopter diverses mesures d'urgence. Dans ce contexte, le recours au dessalement, à la réutilisation des eaux usées et à la récupération des eaux pluviales est devenu une priorité, et le PNE comprend un portefeuille de tels projets qui pourraient mobiliser près de 1,6 milliard de m³ par an. Cependant, les ressources en eau non conventionnelles sont une option coûteuse en termes d'OPEX et de CAPEX, et par conséquent peut exiger une participation plus active du secteur privé, qui peut ne pas se concrétiser à moins que la structure des tarifs de l'eau ne soit révisée. De plus, les usines de dessalement sont énergivores et nécessitent donc des investissements concomitants dans la production d'électricité. De plus, la mobilisation non conventionnelle de l'eau n'est pas neutre pour l'environnement. (L'impact environnemental de l'énergie requise par les usines de dessalement peut être compensé si elle est produite à partir

de sources renouvelables, comme prévu au Maroc. Cependant, le dessalement génère également de la saumure qui est rejetée dans l'océan, dégradant potentiellement les écosystèmes côtiers et marins).

Des mythes tombent

Contre toute attente, l'adoption généralisée de technologies d'économie d'eau peut avoir accru les pressions sur les ressources en eau. Comme déjà mentionné, la stratégie agricole mise en œuvre depuis la fin des années 2000 (PMV) a favorisé avec succès l'adoption d'équipements modernes d'irrigation à la ferme, faisant plus que tripler les surfaces cultivées sous irrigation goutte à goutte. L'hypothèse sous-jacente à cet effort était qu'en augmentant la productivité de l'eau, ces technologies d'irrigation pourraient aider à accroître la production agricole tout en contribuant à conserver les rares ressources en eau du pays. Sauf que dans la pratique, alors que le premier objectif a été atteint, les technologies d'irrigation modernes peuvent avoir modifié les décisions de culture de manière à augmenter plutôt qu'à diminuer la quantité totale d'eau consommée par le secteur agricole au-delà des niveaux durables. Une conséquence de cette tendance a été la surexploitation des réservoirs d'eau souterrains, une issue inquiétante compte tenu de leur rôle traditionnel d'amortisseur auprès des agriculteurs marocains pour faire face aux chocs climatiques. La littérature fait référence à cet impact contre-intuitif des technologies d'économie d'eau comme le paradoxe de Jevons, qui se produit lorsque «le progrès technologique ou la politique gouvernementale augmente l'efficacité avec laquelle une ressource est utilisée, mais le coût d'utilisation défailant aug-

mente sa demande, annulant les gains d'efficacité». Dans ce contexte, la communauté internationale est de plus en plus consciente des limites des politiques axées sur l'adoption de techniques d'irrigation modernes pour conserver l'eau. Dans ce contexte, les « solutions d'ingénierie » devraient être associées à des politiques de gestion de la demande pour soutenir les moyens de subsistance ruraux tout en garantissant une utilisation durable de l'eau. Le Nouveau modèle de développement du Maroc (NDM) appelle déjà à des réformes politiques pour refléter la vraie valeur des ressources en eau et encourager des utilisations plus efficaces et rationnelles. Et souligne également la nécessité d'une plus grande transparence sur les coûts tout au long de la chaîne de l'eau, de la mobilisation à la consommation et au traitement. Une révision de la tarification de l'eau pourrait en effet être une exigence cruciale pour encourager une utilisation plus rationnelle de ce qui est clairement une ressource de plus en plus rare et pour le recouvrement des coûts. Cela peut être particulièrement important à des fins d'irrigation, process qui ponctionne près des quatre cinquièmes des apports d'eau totaux. Un autre mécanisme que le Maroc pourrait explorer est un système de quotas négociables, qui pourrait fournir la flexibilité nécessaire pour une allocation optimale de l'eau entre les utilisateurs. Une surveillance plus active de l'utilisation des eaux souterraines est également une priorité pour faire face à leur surexploitation. Pour que de telles mesures soient mises en œuvre, une réforme de la gouvernance peut également être nécessaire, comme l'a déjà souligné le NDM, en appelant entre autres au dégroupage des branches eau et électricité de l'ONEE.

Bourse de Casablanca

La débâcle perdue

Après une progression significative des indicateurs du marché des capitaux en 2021, celui-ci a été impacté au premier semestre 2022 par les effets de la conjoncture internationale. L'indice MASI de la Bourse de Casablanca enregistre au 30 juin 2022 une baisse de 10,1%, après une hausse de 18,35% enregistrée en 2021. La volatilité moyenne dudit indice est en hausse mais reste modérée à 10,8% contre 7,2% au premier semestre 2021 alors que le ratio de liquidité ressort en amélioration à 9,53% à fin mai 2022 contre 7,3% une année auparavant.



L'indice de référence de la bourse de Casablanca, le MASI, s'est déprécié en juin 2022 de 2,7%, portant sa contreperformance depuis décembre 2021 à 10,1%. Cette évolution reflète principalement des diminutions des indices des secteurs des bâtiments et matériaux de construction de 3,9%, des télécommunications de 4,5% et des « matériels, logiciels et services informatiques » de 10,2%. En re-

vanche, ceux de l'industrie pharmaceutique et des services de transport ont augmenté de 2,7% et de 0,7% respectivement. S'agissant des indicateurs de valorisation, le PER a atteint 20,5 en juin après 22,1 en mai et le PB 2,53 après 2,6.

Pour sa part, le rendement de dividende s'est élevé à 3,3% contre 3,2%. Dans ces conditions, la capitalisation boursière s'est établie à 623,9 Mrds DH, en repli de 3,3% d'un mois à l'autre et de 9,7% depuis le début de

l'année. Pour ce qui est du volume mensuel des échanges, il s'est élevé à 5 Mrds DH contre 2,9 Mrds DH en mai, réalisé à hauteur de 83% sur le marché central actions, avec une moyenne quotidienne de 187,7 millions.

Quant au ratio de liquidité sur le compartiment actions, il a diminué à 5,8%, après 6,4% un mois auparavant. Sur le marché de la dette souveraine, les émissions de bons du Trésor ont atteint 9,9 Mrds DH en

mai après 3 Mrds DH en avril. Ces levées ont porté à hauteur de 75% sur des maturités courtes et de 25% sur celles moyennes, avec des taux en légère hausse d'un mois à l'autre. Tenant compte des remboursements d'un montant total de 10,9 Mrds DH, l'encours des bons du Trésor s'est établi à 659,3 Mrds DH à fin mai, en accroissement de 2% depuis le début de l'année.

Au niveau du marché des titres de créances négociables, les levées se sont chiffrées à 4,9 Mrds DH en mai contre 5 Mrds DH en avril. Par instrument, les souscriptions de certificats de dépôts se sont élevées à 4,5 Mrds DH après 3,6 Mrds DH un mois auparavant et ont porté à hauteur de 74% sur des maturités moyennes et le reste sur celles courtes, avec des taux en quasi-stagnation par rapport au mois précédent.

Les émissions des bons des sociétés de financement ont, quant à elles, atteint 385 MDH et celles des billets de trésorerie 51 MDH. Tenant compte des remboursements, d'un montant de 3,4 Mrds DH, l'encours des titres de créances négociables s'est établi à 89,8 Mrds DH, en hausse de 3,1% par rapport à son niveau de fin décembre 2021.

Concernant le marché obligataire privé, les émissions ont totalisé 4,6 Mrds DH en juin, le montant émis depuis le début de l'année ayant, ainsi, atteint 11,3 Mrds DH. Tenant compte des remboursements, l'encours de ces obligations s'est élevé à 172,7 Mrds DH, en hausse de 5,7% depuis décembre 2021.

Baisse de l'actif des OPCVM

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) s'est établi à 568,87 Mrds DH à fin juin dernier, en baisse de 4,05% par rapport à fin décembre 2021, selon l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM).

Par rapport à fin mai dernier, l'actif net sous gestion des 547 OPCVM actifs ressort en repli de 2,88%, indique l'ASFIM dans sa lettre mensuelle d'information de juin 2022. Cette baisse est expliquée, selon la même source, par la décollecte nette de près de 15 Mrds DH qui a concerné les OPCVM OCT (Obligation court terme) et OMLT (Obligation moyen et long termes).

Les OPCVM Monétaires ont affiché la plus haute performance mensuelle avec +0,11%, tandis que les OPCVM Actions ont enregistré la plus basse performance avec -1,58%. S'agissant des performances annuelles à fin juin 2022, les OPCVM OCT ont eu la performance la plus élevée avec +0,74 % et les OPCVM Actions la plus faible avec -8,85 %.

Marché alternatif

Franc succès l'IPO Disty Technologies

L'introduction en Bourse de Disty Technologies a été souscrite 1,34 fois par 1.364 souscripteurs, a selon Tarik Senhaji, directeur général de la Bourse de Casablanca. Le montant global souscrit à l'issue de cette opération s'est élevé à plus de 230 MDH, correspondant à 809.905 actions demandées, avec un taux de satisfaction global de près de 74,64%, a précisé T. Senhaji lors de la cérémonie de première cotation de la société. Et d'ajouter que Disty Technologies a opté pour une introduction en bourse pour une levée globale de 171 MDH à travers une cession d'actions, couplée à une augmentation de capital de 62 MDH.

Le nombre des actions attribuées a atteint 100% des actions demandées, notant que les 12 régions ont souscrit à l'IPO de cet opérateur de la distribution de produits et solutions informatiques. Par type d'investisseur, 62,71% des actions ont été attribuées à des investisseurs institutionnels (85) ayant souscrit à l'IPO, tandis que 5% des souscripteurs sont des personnes morales (24) et 32,3% des personnes physiques (1.255). Les investisseurs institutionnels sont à 100% marocains, au même titre que les personnes morales ayant souscrit à l'IPO, alors que 99% des personnes physiques sont marocaines et 1% étrangères. Par région, les investisseurs issus de Casablanca-Settat ont raflé 81,44% des actions soit 729, tandis que les souscripteurs des Régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Fès-Meknès se sont accaparés 4,12% des actions (164) et 1,74% (92), respectivement.

En s'introduisant en bourse, Disty Technologies représente la 77ème société cotée et constitue la première transaction dans le Compartiment « Alternatif A » dédié aux petites et moyennes entreprises (PME) et la première introduction d'une entreprise accompagnée par le programme Elite, lancé par la bourse de Casablanca. La valeur est cotée en continu à partir de ce mercredi, sous le libellé « Disty Technologies ». « La réussite de cette IPO dans le contexte actuel représente une grande symbolique pour la Bourse de Casablanca en particulier, et pour le marché financier en général », a déclaré à cette occasion Kamal Mokdad, Président du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca. C'est un signal de confiance très fort pour l'ensemble des acteurs économiques, et son succès illustre clairement la forte capacité de la Bourse de Casablanca à contribuer activement au financement du secteur privé marocain et au développement de la PME, a-t-il ajouté.

Disty Technologies est la première entreprise à s'introduire sur le nouveau marché alternatif de la Bourse de Casablanca. C'est un marché que nous avons créé au sein de la Bourse grâce à l'adoption de notre nouveau règlement général, et qui est exclusivement dédié aux PME, a expliqué K. Mokdad expliquant qu'il bénéficie de règles adaptées et de plusieurs allègements en termes de critères d'admission et d'obligations d'information et de gouvernance. Cette IPO est également la première opération d'une entreprise ayant réalisé le parcours Élite, programme d'accompagnement des PME. « J'espère qu'elle constituera un exemple pour d'autres PME et encouragera de nombreuses autres entreprises à franchir le pas et à s'introduire en bourse », a-t-il conclu.

Risque systémique

Jusqu'à tout va bien selon CCRS

Le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCRS), a tenu mi-juillet sa quinzième séance au siège de Bank Al-Maghrib (BAM). Après avoir passé en revue la synthèse des travaux mensuels de ses représentants tenus depuis le début de la crise sanitaire, le comité a jugé que les indicateurs de suivi examinés continuent de montrer jusqu'ici la résilience du secteur financier face aux séquelles de cette crise.

Pour le CCRS, le secteur bancaire demeure solide et résilient au plan de la rentabilité, de la liquidité et de la solvabilité. Après une contraction observée en 2020, le résultat net cumulé des banques a connu, au titre de l'exercice 2021, un rebond de 76,4%. Le ratio de liquidité à court terme s'établit à des niveaux confortables.

Au niveau de la capitalisation, les ratios de solvabilité et de fonds propres de première catégorie se situent, à fin 2021, à 15,8% et 12%, sur base sociale, pour des minima réglementaires de 12% et 9%. Sur base consolidée, ces ratios ressortent respectivement à 13,9% et à 11,2%. L'exercice de macro stress test de solvabilité réalisé par Bank Al-Maghrib 2 en juin 2022 montre une résilience du secteur bancaire face à des scénarii simulant la dégradation des conditions macroéconomiques.

Pour ce qui est des Infrastructures de marchés financiers, elles continuent de faire preuve d'une forte résilience tant au plan financier qu'au niveau opérationnel et présentent toujours un niveau de risque faible pour la stabilité financière.

Concernant le secteur des assurances, ses indicateurs clés font état, dans l'ensemble, d'un retour à la situation d'avant-crise. Ainsi, il a pu reprendre une bonne dynamique pour atteindre un niveau de croissance de son chiffre d'affaires de 9,9% en 2021 contre 1% un an auparavant. Le résultat financier a rebondi de 64,7% profitant de la bonne performance du marché bour-

sier tandis que la marge d'exploitation s'est repliée en raison notamment de l'augmentation de la sinistralité qui a retrouvé son niveau d'avant la crise. Le secteur a ainsi vu son résultat net progresser de 35% et son taux de rendement des fonds propres (ROE) se hisser à 9,5%.

Pour sa part, le ratio des plus-values latentes sur les placements s'est amélioré en passant de 13% en 2020 à 15,5% en 2021. Sur le plan prudentiel, le secteur continue de dégager une marge de solvabilité confortable par rapport au minimum réglementaire. Cette marge, qui ne couvre à ce jour que le risque de souscription, pourrait être amenée à baisser avec l'entrée en vigueur du cadre prudentiel de la Solvabilité Basée sur les Risques (SBR). Par ailleurs, les exercices de stress tests réalisés font ressortir une bonne résilience des entreprises d'assurances aux chocs sur le portefeuille actions et immobilier et aux conditions macroéconomiques et techniques défavorables.

Concernant les régimes de retraite, l'intégration des enseignants contractuels des AREF (Académies Régionales d'Éducation et de Formation) au régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites, devrait atténuer, sur le long terme, les déficits accumulés. Toutefois, du fait de l'horizon de viabilité très réduit de ce régime, l'intégration de ces enseignants n'aura pas d'impact significatif sur sa pérennité à court terme. La réforme paramétrique qu'a connue le régime général du RCAR a permis l'amélioration de ses horizons de viabilité sans permettre d'asseoir une tarification équilibrée des droits futurs. Le rétrécissement des marges de manœuvre d'une année à l'autre nécessite l'accélération de la mise en place de la réforme systémique des régimes de retraite.



Système bancaire

Concentration en baisse

Le niveau concentration de l'activité bancaire a continué, en 2021, son trend baissier enregistré ces dernières années, selon le 18^{ème} rapport annuel sur la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib (BAM). La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est ainsi établie à 62,4%, contre 62,9% et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 76,8% contre 77,6% en 2020, précise BAM. Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé près de 63,4% des dépôts collectés contre 63,7% une année plus tôt et les cinq premières détenaient une part de 78,5% contre 78,6%.

S'agissant du crédit, les trois premières banques ont concentré 60,7% des crédits distribués, contre 61,5% en 2020 et les cinq plus grandes ont représenté 78,4% des financements contre 79,3%. En fonction du statut de l'actionariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détenaient 53,7% des guichets, contre 54% en 2020. Cette part est de 63,5% en termes de total-actif, 64,1% pour les dépôts et 61,6% pour les crédits, contre respectivement 64%, 64,4% et 62,3% une année auparavant. Les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leur part de marché augmenter à 16,6% en termes de réseau (+0,2 point). En revanche, leur part de marché en termes de total actif, de dépôts et de crédits a reculé respectivement à 15% (-0,6 point), 15,8% (-0,6 point) et à 18,8% (-0,6 point). Quant aux banques à capital majoritairement public, elles ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 29,7% (+0,1 point), de total-actif à 21,5% (+1,1 point), de dépôts à 20,1% (+0,9 point) et de crédits à 19,6% (+1,2 point).

Pour ce qui est de la concentration de l'activité des sociétés de financement, à fin 2021, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du



secteur s'est établie à 62% en hausse de 2 points d'une année à l'autre et celle des cinq premières s'est accrue d'un point à 88%.

Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 72% et à 95% à fin 2021, en retrait d'un point par rapport à 2020. Parallèlement, la concentration de l'activité des établissements de paiement fait état d'une baisse d'un point à 88,4% de la contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds, opérés par les sociétés offrant le service de transfert de fonds, et d'un recul de 1,2 point à 96,4% pour les 5 premiers établissements. Trois établissements de paiement représentent une part de 67% des comptes de paiement ouverts et effectuent plus de 75% du volume des transactions sur les comptes de paiement, contre respectivement 85% des comptes et 93% du volume de transactions pour les 5 premiers établissements.

A propos de la concentration de l'activité des associations de micro-crédit, il ressort du rapport que la contribution des 3 premières associations de micro-crédit dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2021, à 95% et celle des 5 premières associations à 98%. Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit des 3 premiers groupes bancaires a enregistré une baisse d'un point à 61% par rapport à 2020. De même, la part des 5 premiers groupes a reculé de 2 points à 78%. L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des groupes a baissé d'un point, à 57% pour les 3 premiers groupes et 79% pour les cinq premiers groupes. S'agissant des crédits immobiliers, ces parts se sont contractées d'un point respectivement à 62% et 79%. Concernant les crédits à la consommation, leur poids a baissé de 3 points par rapport à l'année dernière, soit 60% pour les trois premiers groupes et 79% pour les 5 premiers groupes.

Entreprenariat

Intilaka fait son bilan

Selon les données dévoilées lors de la récente réunion du Comité de pilotage du Fonds d'appui au Financement de l'entrepreneuriat (FAFE), le bilan du programme Intilaka fait ressortir que les crédits accordés ont totalisé 6 Mrds DH à fin avril 2022, pour un nombre total de 44.695 crédits au profit de 28.665 entreprises. Il s'agit en effet de 94% de l'objectif fixé (13.500 par an).

Selon le dernier bilan d'étape dévoilé, les financements mobilisés devraient permettre de générer des investissements de 13,7 Mrds DH et de contribuer à la création de 97.000 emplois directs, soit 159% de l'objectif (27.000 par an). Pour leur part, les versements du Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social, qui interviennent en fonction des demandes des banques, ont atteint 613 MDH.

La dynamisation de ce chantier passe également par le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets et des jeunes entrepreneurs, et ce dans la finalité de contribuer davantage à l'effort de relance de l'économie nationale. Des campagnes de sensibilisation et de formation sont menées ainsi, dans ce contexte, dans les différentes régions du Royaume à même de réussir cet important dispositif. Dans cette perspective, le secteur bancaire devra ainsi jouer un rôle clé notamment en matière d'orientation et de déploiement des réseaux d'agences et d'experts. L'objectif étant de fournir les informations nécessaires aux catégories visées (TPE, auto-entrepreneurs et jeunes entrepreneurs) sur les procédures et modalités de financement offertes par le programme.

La mobilisation du secteur des assurances n'échappe également pas à ce chantier. Une convention marquant un fort repli des primes d'assurance « décès/invalidité totale-emprunteur » au profit des bénéficiaires du programme Intilaka avait été signée. Le secteur avait décidé en effet de mettre en place un dispositif permettant aux bénéficiaires dudit programme de souscrire des contrats d'assurances « Décès/Invalidité totale-Emprunteur » à des taux très préférentiels. Les réalisations faites dans ce cadre prouvent ainsi l'importance du potentiel mobilisé et les moyens déployés permettant d'atteindre les objectifs fixés, notamment le renforcement des capacités des jeunes et la garantie d'un accès plus facile et équitable aux financements nécessaires.



Promotion de l'emploi

L'ANAPEC se réorganise

La première session du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) au titre de l'année 2022 a été un point d'inflexion dans l'histoire de l'Agence, qui se concrétise par l'adoption de cette nouvelle organisation avec pour objectif d'accompagner au mieux la nouvelle stratégie et répondre aux ambitions exprimées par le gouvernement.

Cette restructuration se matérialise par un doublement de la taille de l'ANAPEC et la création de nouvelles directions. Une première Direction dédiée au placement à l'international qui va accompagner et soutenir la mobilité internationale de la main d'œuvre marocaine, tout en satisfaisant les besoins internes. L'ANAPEC se spécialise en créant une direction qui va accompagner les porteurs de projets de façon plus appuyée avec des programmes spécifiques.

De plus, dans le cadre de cette nouvelle organisation, l'Agence soutiendra les différents secteurs économiques, avec des programmes d'Appui dédiés pour chaque secteur. Et enfin, elle va également accompagner différentes catégories ayant des besoins spécifiques, notamment les Neets (les populations sans emploi, sans formation et sans occupation) avec un programme à part, distinct.

Le Conseil d'Administration a également abordé les états financiers de l'agence pour l'exercice passé et a pris compte des conventions de partenariat signées entre la 2ème session du Conseil d'Administration de 2021 et la présente session. Le bilan 2021 de l'ANAPEC a été marqué par l'insertion de 112.733 personnes sur le marché de travail, ce qui représente une évolution de 31% par rapport à l'année 2020, signe d'une reprise économique post-Covid, ainsi que l'amélioration de l'employabilité de 29.315 personnes. Les bénéficiaires des prestations de l'Agence sont de l'ordre de 148.392

personnes pour les entretiens de positionnement et 97.068 personnes pour les ateliers de recherche d'emploi. En ce qui concerne l'accompagnement entrepreneurial, l'Agence a accompagné 5.544 porteurs de projets, ce qui a généré la création et le démarrage de 2.079 activités économiques entre Très Petite Entreprise (TPE), Activité Génératrice de Revenus (AGR) et coopératives.

L'année 2021 a également connu plusieurs projets d'envergure pour l'ANAPEC, notamment le lancement de la refonte complète de son Système d'Information ainsi que le développement d'une plateforme digitale d'observation du marché de l'emploi

Mouakaba-VEILLE et d'une plateforme d'agrégation des offres d'emploi Mouakaba-AGREG.

Le nouveau Plan Stratégique de Développement de l'ANAPEC pour la période 2022-2026, baptisé MAROC3E pour Emploi, Employabilité et Entrepreneuriat, a pour but de mettre en place une nouvelle structure de l'offre de service en se basant sur un business model amélioré, avec des objectifs chiffrés, de l'ordre de l'insertion de 715.000 personnes sur le marché de l'emploi, l'amélioration de l'employabilité de 153.000 bénéficiaires des différentes formations et l'accompagnement de 37.000 porteurs de projets et de 20.000 TPE.



Concurrence

Le projet de loi sur le Conseil de la Concurrence et la liberté des prix entériné

La Chambre des Représentants a adopté récemment à l'unanimité, le projet de loi n°40-21 modifiant et complétant la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et le projet de loi n°41-21 modifiant et complétant la loi n°20-13 relative au Conseil de la concurrence.

Ce projet vise à préciser les aspects liés à la procédure d'acceptation ou de refus du Conseil de la Concurrence pour les saisines relatives aux pratiques anticoncurrentielles et aux procédures relatives aux séances d'écoute des parties concernées par les services d'enquête du Conseil, ainsi qu'à clarifier et préciser les procédures relatives au secret des séances de délibérations dans les affaires liées à des pratiques anticoncurrentielles et l'examen des procédures de notification des infractions et des décisions. Ledit projet de loi a aussi pour objectif la révision de la procédure de non-objection comme alternative à la procédure de contentieux adoptée pour statuer sur les renvois et ce, en attribuant au rapporteur général un ensemble de compétences dans l'exécution de cette procédure, sous la supervision des instances de délibération du Conseil.

Les modifications concernent notamment les articles 11, 12 et 15, en vue de lutter contre l'opération d'acquisition par prise de participation au capital ou achat d'éléments d'actifs, laquelle est effectuée au cours d'une période de deux années consécutives pour éviter l'obligation de la notifica-



tion de ladite opération au Conseil, ainsi que de permettre aux parties concernées la possibilité de soumettre les notifications dans un cadre simplifié et selon une méthode définie par un texte organique. Il s'agit aussi d'établir un nouveau système de notification des opérations de concentration économique à l'image des différentes législations étrangères en la matière et conformément aux recommandations de la Banque Mondiale.

Pour la tutelle, l'adoption de ce système vise à relancer l'investissement à travers l'exemption des opérations de concentration, qui n'ont pas d'impacts tangibles sur la liberté de la concurrence au sein du marché concerné, de l'obligation de la notification au Conseil de la concurrence et l'atténuation de la pression sur ce dernier, en limitant le nombre élevé des demandes de notification. Pour ce qui est du projet de loi n°41-21, les principales modifications consistent à fixer les attributions du Président du Conseil et ses différentes instances décisionnelles pour éviter tout contentieux lié au chevauchement de compétences et ce, tout en habilitant le règlement intérieur du Conseil à répartir les prérogatives

entre les instances déterminées dans les lois n°104-12 et n°20-13. Il est aussi question de statuer sur les modalités relatives au quorum légal dans les organes décisionnels, limitant la participation aux délibérations aux membres concernés du Conseil, d'insister sur le fait que les membres sont astreints au secret des délibérations et des réunions, puisque toute violation de ce secret engage la responsabilité pénale de son auteur conformément aux dispositions de l'article 446 du code pénal, ainsi que de donner au Président du Conseil le pouvoir de surveiller les conflits d'intérêts sur les affaires courantes.

Le projet de loi n°41-21 prévoit également l'instauration d'une procédure de récusation des membres et rapporteurs, outre des dispositions relatives à la continuité des membres, dont les missions ont pris fin, jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Il s'agit aussi d'instituer au sein du Conseil un corps de rapporteurs dont les missions et les conditions de recrutement, de rémunération, d'avancement et de promotion sont fixés par le statut particulier personnel du conseil de la concurrence.

Système bancaire

Le niveau de concentration continue de baisser

Le niveau concentration de l'activité bancaire a continué, en 2021, son trend baissier enregistré ces dernières années, selon le 18ème rapport annuel sur la supervision bancaire de Bank Al-Maghrif (BAM).

La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est ainsi établie à 62,4%, contre 62,9% et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 76,8% contre 77,6% en 2020, précise BAM. Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé près de 63,4% des dépôts collectés contre 63,7% une année plus tôt et les cinq premières détenaient une part de 78,5% contre 78,6%. S'agissant du crédit, les trois premières banques ont concentré 60,7% des crédits distribués, contre 61,5% en 2020 et les cinq plus grandes ont représenté 78,4% des financements contre 79,3%. En fonction du statut de l'actionariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détenaient 53,7% des guichets, contre 54% en 2020. Cette part est de 63,5% en termes de total-actif, 64,1% pour les dépôts et 61,6% pour les crédits, contre respectivement 64%, 64,4% et 62,3% une année auparavant.

Les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leur part de marché augmenter à 16,6% en termes de réseau (+0,2 point). En revanche, leur part de marché en termes de total actif, de dépôts et de crédits a reculé respectivement à 15% (-0,6 point), 15,8% (-0,6 point) et à 18,8% (-0,6 point).

Pour leur part, les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 29,7% (+0,1 point), de total-actif à 21,5% (+1,1 point), de dépôts à 20,1%

(+0,9 point) et de crédits à 19,6% (+1,2 point).

Pour ce qui est de la concentration de l'activité des sociétés de financement, à fin 2021, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est établie à 62% en hausse de 2 points d'une année à l'autre et celle des cinq premières s'est accrue d'un point à 88%.

Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 72% et à 95% à fin 2021, en retrait d'un point par rapport à 2020. Parallèlement, la concentration de l'activité des établissements de paiement fait état d'une baisse d'un point à 88,4% de la contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds, opérés par les sociétés offrant le service de transfert de fonds, et d'un recul de 1,2 point à 96,4% pour les 5 premiers établissements. Trois établissements de paiement représentent une part de 67% des comptes de paiement ouverts et effectuent plus de 75% du volume des transactions sur les comptes de paiement,

contre respectivement 85% des comptes et 93% du volume de transactions pour les 5 premiers établissements.

A propos de la concentration de l'activité des associations de micro-crédit, il ressort du rapport que la contribution des 3 premières associations de micro-crédit dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2021, à 95% et celle des 5 premières associations à 98%. Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit des 3 premiers groupes bancaires a enregistré une baisse d'un point à 61% par rapport à 2020. De même, la part des 5 premiers groupes a reculé de 2 points à 78%. L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des groupes a baissé d'un point, à 57% pour les 3 premiers groupes et 79% pour les cinq premiers groupes. S'agissant des crédits immobiliers, ces parts se sont contractées d'un point respectivement à 62% et 79%. Concernant les crédits à la consommation, leur poids a baissé de 3 points par rapport à l'année dernière, soit 60% pour les trois premiers groupes et 79% pour les 5 premiers groupes.



OPC

L'actif net à 53,7% du PIB en 2021

Le poids des organismes de placement collectif (OPC) dans l'économie marocaine a connu une évolution positive, l'actif net de ces organismes ayant représenté 53,7% du PIB à fin 2021, contre 49,6% à fin 2020, selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC). L'encours des OPC a atteint 627 Mrds DH, en hausse de 16,2% en 2021, précise l'AMMC dans la première édition de son rapport « Le marché des capitaux en chiffres » qui retrace les principaux indicateurs chiffrés du marché des capitaux au titre de l'année 2021.

Ainsi, l'actif net des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) s'est élevé à 593

Mrds DH et celui des Organismes de placement collectif immobilier (OPCI) à 22 Mrds DH, soit presque 4 fois plus qu'en 2020, fait savoir la même source.

Par type de fonds, l'encours des OPCVM actions, porté par une orientation très positive du marché boursier en 2021, s'est bonifié sur l'année de 27,1% pour atteindre 47 Mrds DH. L'encours des fonds diversifiés a progressé également de 105%, soutenu par des flux nets positifs de plus de 29 Mrds DH.

L'encours des fonds obligataires a fini l'année en hausse de 5,4%, tiré par des flux nets positifs de +10,3 Mrds DH. Les fonds monétaires ont vu leur encours s'élever à 81 Mrds DH, en

évolution de 12,1%, profitant d'une collecte nette de presque 8 Mrds DH. En outre, ledit rapport fait ressortir que l'actif sous gestion des OPCVM, en 2021, a été principalement investi en valeurs non cotées, lesquelles représentent à elles seules 77,18% de l'actif total investi, suivies par les autres éléments d'actif et les valeurs cotées qui constituent respectivement 13,03% et 9,79% dudit actif. L'encours des valeurs non cotées a connu une progression de 11,75%, passant de 446 Mrds DH en 2020 à 499 Mrds DH en 2021. L'encours des valeurs cotées a progressé de 45,31% à 63 Mrds DH et l'encours des autres éléments d'actif s'est accru de 38,12% à 84 Mrds DH.



Takaful

6 banques participatives agréées

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) a octroyé, à six banques participatives, les agréments pour présenter les produits d'assurance Takaful. Il s'agit des produits des entreprises ayant obtenu, début 2022, les agréments de l'ACAPS pour pratiquer les opérations d'assurance Takaful, indique l'ACAPS, faisant savoir que ces entreprises agréées peuvent désormais démarrer cette activité, suite aux avis conformes émis par le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO), relatifs aux règlements de gestion, aux contrats d'assurance Takaful et aux règlements généraux sur le rachat et l'avance.

Les opérations d'assurances Takaful, objet des agréments, portent sur Vie et décès, les opérations d'assurances contre les risques d'accidents corporels, les opérations d'assurances contre l'incendie et éléments naturels, les opérations d'assurances contre le bris de glace, les opérations d'assurances contre les dégâts des eaux et l'investissement Takaful, précise la même source.

L'opérationnalisation de l'assurance Takaful permettra de promouvoir et développer plusieurs produits des banques participatives à travers les nouvelles offres en assurance, ainsi que de répondre aux besoins d'un segment de la population en matière de couverture assurantielle, contribuant, ainsi, à la promotion de l'inclusion financière d'une catégorie importante de citoyens qui attendaient une alternative aux produits d'assurance conventionnelle, relève le communiqué. Il s'agit aussi d'investir une partie importante des contributions encaissées au titre des contrats d'assurance Takaful dans le marché de la finance participative, ajoute la même source. L'assurance Takaful complète l'écosystème marocain de la finance participative qui

vient aussi de se renforcer par la publication de l'avis n° 17, relatif à l'amendement du plan comptable des assurances suite à l'introduction de l'assurance « Takaful », émis par Nadia Fettah Alaloui, ministre de l'Economie et des Finances, en sa qualité de présidente du Conseil National de la Comptabilité, précise l'ACAPS, notant que ce nouveau dispositif vise à accompagner la forte progression que connaît le secteur de la finance participative au Maroc. L'assurance Takaful est une opération d'assurance réalisée en conformité avec les avis conformes du Conseil

Supérieur des Oulémas ayant pour objet la couverture des risques prévus au contrat d'assurance ou d'investissement Takaful par un fonds d'assurance Takaful géré, moyennant une rémunération de gestion, par une entreprise d'assurance agréée pour pratiquer les opérations d'assurances Takaful. Les opérations d'assurances Takaful et l'activité de gestion du fonds d'assurance Takaful par une entreprise d'assurances et de réassurance ne peuvent, en aucun cas, donner lieu ni à la perception ni au versement d'intérêt, précise l'Autorité.



Nador West Med

La documentation juridique de construction signée

Le ministère de l'Economie et des finances et le Groupe Banque Africaine de Développement (BAD) ont signé, lundi à Rabat en marge des travaux de la réunion de haut niveau du comité F15, la documentation juridique relative aux projets de construction du complexe portuaire Nador West Med (NWM) à réaliser par la Société Nador West Med (SNWM) et d'extension et de modernisation de l'aéroport de Rabat-Salé à réaliser par l'Office National des aéroports (ONDA).

Cette documentation a été signée par Nadia Fettah alaoui, ministre de l'Eco-

nomie et des finances, et Yacine FAL, Vice-Présidente par intérim chargée du Développement régional, de l'Intégration et de la Prestation de services de la BAD, lors d'une cérémonie tenue en présence de Mohammed Abdeljalil, ministre du Transport et de la logistique, Mohamed Jamal Benjelloun, DG de la SNWM, et Habiba Laklalech, DG de l'ONDA, indique un communiqué du ministère. N. Fettah Alaoui a saisi cette occasion pour souligner le rôle important de la BAD en tant que partenaire de référence dans l'accompagnement des stratégies de développement sectoriel et

d'infrastructures, lancées sous les Hautes Orientations Royales, fait savoir la même source.

Pour sa part, Y. Fal s'est félicitée des bonnes relations liant le Maroc à la BAD et a confirmé la disponibilité de son institution à fournir l'appui financier et technique pour soutenir la dynamique des réformes économiques et sociales enclenchées par le Royaume. A l'issue de cette signature, les deux responsables ont réaffirmé leur volonté commune pour renforcer davantage les relations de coopération, déjà excellentes, entre le Maroc et la BAD.

Crowdfunding

3,7 MDH localement collectés entre 2019 et 2021



Environ 3,7 MDH ont été collectés par les projets marocains sur la période 2019-2021, via les plateformes de financement collaboratif, selon les résultats du baromètre du Crowdfunding marocain, publié par Happy Smala, en partenariat avec l'ESSEC Afrique et l'In-LAB Africa. Le baromètre fait également état de 171 projets marocains financés sur 13 plateformes françaises, américaines, marocaines et celles du Moyen-Orient, indiquent Happy Smala, ESSEC Afrique et In-LAB Africa dans un communiqué.

Par campagne, le montant maximum mobilisé a atteint 317.867 dirhams, tandis que le plus grand nombre de contributeurs par campagne s'est élevé à 1.198. « Les données collectées montrent un vrai engouement pour le crowdfunding, accéléré après la publication au Bulletin Officiel de la loi 15.18 pour le financement collaboratif le 9 mars 2021 suite à une première lecture à la Chambre des représentants en Janvier 2020 », relève le communiqué. Le baromètre du crowdfunding marocain 2019-2021 donne un état des lieux de ce mode de financement utilisé par les associations, les startups et les entreprises marocaines. Il montre toute la vitalité, la diversité et le dynamisme du crowdfunding qui est en croissance continue.

Complexité du recouvrement

Le Royaume mal loti dans le 3^{ème} indice d'Allianz Trade

Le leader mondial de l'assurance-crédit, Allianz Trade, a publié son troisième indice de complexité du recouvrement qui mesure à quel point il est difficile de récupérer un impayé, pour une entreprise, dans un pays donné. Cet indice est un véritable outil d'aide à la décision pour les exportateurs, notamment en matière de marchés à cibler, dans un contexte de forte reprise des défaillances d'entreprises à l'échelle mondiale (+10% en 2022 et +14% en 2023), indique Allianz Trade. L'indice de complexité du recouvrement reflète à quel point il est difficile pour une entreprise de récupérer une créance impayée dans un pays donné. Il couvre 49 pays qui représentent 90% du PIB mondial et 85% des flux commerciaux internationaux. Cet indice est synthétisé par un score allant de 0 (recouvrement le moins complexe) à 100 (recouvrement le plus complexe). Ce score combine le jugement des experts Allianz Trade du recouvrement, actifs dans le monde entier, sur plus de 40 indicateurs concernant les pratiques locales de paiement, les procédures judiciaires locales en vigueur et les procédures collectives locales en vigueur.

Le top 10 des pays où le recouvrement est le moins complexe est composé uniquement de pays européens. La Suède (avec un score de 30), l'Allemagne (30) et la Finlande (32) sont les meilleurs élèves, avec des scores stables par rapport à la précédente édition. La Nouvelle-Zélande (12^{ème}, avec un score de 36, +1 point vs 2018) est le premier pays non-européen, suivie par le Brésil (20^{ème}, 43, stable). A l'autre bout du classement, l'Arabie Saoudite (91, -3 points), la Malaisie (78, stable) et les Emirats Arabes Unis (72, -9 points) sont les pays où le recouvrement est le plus complexe.

Malgré quelques améliorations notables en matière de procédures judiciaires, le recouvrement des impayés est 3 fois plus complexe en Arabie Saoudite qu'en Suède, en Allemagne et en Finlande. Le Maroc se classe 39^{ème} de l'indice de complexité du recouvrement, après le Togo et devant l'Inde, avec un score de 57 en légère baisse par rapport à la précédente édition. Ce score représente un niveau de complexité très élevé. En effet, le DSO moyen au Maroc reste élevé et le comportement de paiement des entreprises domestiques se dégrade avec des paiements s'effectuant entre 120 et 150 jours en moyenne. Le système judiciaire est un système à plusieurs niveaux qui reste sous influence et est critiqué pour son manque d'organisation, d'efficacité et de transparence. Par conséquent, engager une action en justice serait déraisonnable dans la plupart des cas alors que les jugements d'exécution seraient difficiles. En toutes circonstances,

confier à des spécialistes du recouvrement avec une forte connaissance du marché local reste la démarche la plus judicieuse. Diverses procédures d'insolvabilité sont disponibles au Maroc, mais elles restent complexes, lentes et généralement inefficaces en matière de recouvrement de créances.

Le tableau des 10 principaux partenaires commerciaux du Maroc est hétérogène, les Pays-Bas (indice de complexité de 32), en quatrième position par exemple, et l'Inde (58) ayant des conditions mondiales comparables à celles du Maroc (57). Par ailleurs, l'exposition des exportateurs marocains à la complexité de la collecte internationale est élevée, avec un score similaire à celui des Pays-Bas ou de la Chine : parmi les 10 principaux partenaires commerciaux du Maroc, 5 pays ont un indice de complexité du recouvrement remarquable et deux pays obtiennent un indice très élevé : les États-Unis et l'Inde.



Société générale Maroc

Un nouveau plan stratégique baptisé “Jossour 25” lancé

Société générale Maroc marque l'achèvement réussi de la première étape de sa stratégie de transformation « Avenir 2019-2021 », et confirme ses ambitions pour l'avenir en initiant un nouveau plan stratégique « Jossour 25 », aligné avec la raison d'être du groupe.

Capitalisant sur les enseignements post-crise, Société Générale mène des inflexions majeures pour répondre aux nouveaux usages des clients et aux besoins d'une nouvelle génération qui souhaite avoir une proposition de valeur bancaire différente, indique la banque dans un communiqué. Ce plan s'inscrit également dans les orientations et la raison d'être du Groupe qui précise vouloir « construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ». Il s'agit d'un engagement ferme qui se traduit par de nouvelles ambitions autour de 4 axes majeurs, notamment donner aux clients le choix entre deux modèles relationnels soit un modèle omnicanal autour de banquiers experts mis à disposition pour chaque segment de clientèle ou bien un modèle

distant et full-digital sous la marque SoGé avec des expériences client simplifiées. Grâce à la mutualisation de sa plateforme, SoGé revendique le positionnement de la banque la moins chère sur

le marché. Les autres axes consistent à transformer le groupe en acteur technologique agile et orienté client, agir pour la société et l'environnement à travers des investissements ciblés et des réalisations concrètes et renforcer le positionnement du Maroc en tant que plateforme technologique du Groupe pour l'Afrique.

Cette dynamique est notamment matérialisée par l'industrialisation du nouveau Modèle Relationnel Retail grâce au développement d'Agences Relationnelles qui constitueront 75 % du réseau à horizon

2025 avec plusieurs typologies innovantes d'agences spécialisées par segments et les « Agences sans caisse ». Ce dispositif est accompagné par l'accélération de la mise en place des outils Self Care clients (ELS, Applications, Accès Transactionnel « open » dans l'ensemble des agences...) et par une intensification relationnelle grâce à l'expertise des Conseillers Spécialisés dont le nombre sera multiplié par 5 à horizon 2025. En outre, la Société Générale Maroc a lancé SoGé Ado, première offre destinée aux jeunes de 12 à 18 ans et à leurs parents. SoGé continue ainsi de représenter une

véritable innovation sur le marché bancaire marocain.

Nouveau modèle relationnel full-distant et sécurisé, SoGé étoffe sans cesse son offre de services pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle plurielle, que ce soit en matière d'autonomisation, de proximité relationnelle et de qualité de service.

Avec ce dispositif, SoGé, participe à la démarche d'inclusion financière et économique au Maroc.

L'offre SoGé Ado met ainsi à la disposition des jeunes de 12 à 18 ans, sous la supervision des parents, une proposition de valeur complète de services bancaires et extra-bancaires fluides et simples, pour les assister au quotidien dans la gestion de leur budget et le développement de leur autonomie financière. L'engagement continu du Groupe pour un développement profitable et durable en faveur d'une économie plus inclusive place la Responsabilité Sociétale et Environnementale en tant qu'axe stratégique transverse. Les engagements de Société Générale Maroc en matière de RSE, viennent en continuité de ceux du Groupe qui déploie une stratégie volontariste et responsable autour de deux priorités pour répondre à l'urgence climatique, à savoir accompagner ses clients dans leur transition énergétique et réduire progressivement ses activités liées aux énergies les plus carbonées.

Par ailleurs, Société Générale Maroc accélère ses engagements en faveur de la transition



énergétique en consolidant son partenariat avec la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Fonds Vert pour le Climat (GCF) en lançant une nouvelle ligne de crédit de 25 millions d'euros, destinée au renforcement des investissements verts dans le Royaume. En reconnaissance des réalisations probantes enregistrées par la Banque lors du déploiement de la « Green Value Chain » au Maroc, la BERD a récemment décerné à Société Générale Maroc le « Financial Intermediaries Gold Award », et ce lors des « EBRD Sustainability Awards 2022 » tenus à Marrakech en marge du 31^{ème} meeting annuel de la BERD, en mai 2022. En plus des filiales spécialisées, le dispositif du groupe au Maroc compte

notamment près de 1.000 ingénieurs répartis entre les activités architecture et SI et les services liés aux activités des marchés de la banque de financement (SGABS et SGATS). En parallèle, et pour accompagner cette vocation du « Servicing », Société Générale lance le projet de construction d'un deuxième siège, le « Campus Société Générale », en plein cœur de Casa Finance City. Ce complexe immobilier, pouvant accueillir 2.000 personnes, est ainsi destiné à regrouper les pôles technologiques du Groupe au Maroc, les filiales spécialisées et la banque d'investissement. Modèle d'exemplarité en matière de construction éco-responsable, le nouveau Campus confirme l'ambition du Groupe Société Générale ainsi que son

ancrage au Maroc et en Afrique. Par ailleurs, tout au long de son déploiement, le plan « Avenir 19-21 » a permis d'établir les fondamentaux d'une transformation durable qui a initié l'évolution du modèle bancaire de Société Générale Maroc, mettant en avant l'innovation et l'excellence opérationnelle en tant que leviers de croissance favorisant l'émergence de nouvelles expériences-clients à forte valeur ajoutée. Forte de ces réalisations, Société Générale Maroc s'inscrit dans un nouveau plan stratégique ambitieux dans la continuité des chantiers préalablement entamés, capitalisant sur les enseignements post-crise afin de mener des inflexions majeures à ses nouveaux modèles relationnel et opérationnel.

MCM

Bank Of Africa étoffe son offre

Bank Of Africa entend se positionner comme un acteur clé dans le développement des projets des Marocains Citoyens du Monde –MCM- et renforce ainsi sa promesse de proximité auprès de sa clientèle à travers une offre de produits et services technologiques, des mécanismes d'appui au financement à forte valeur ajoutée et une série d'actions de proximité visant à renforcer les liens et à les accompagner dans leur pays de résidence, sur les traversées aller/retour et durant leur séjour au Maroc.

Sur le volet des services technologiques, BOA cite « l'Agence Directe » pour ouvrir son compte à distance 24h/24 et 7j/7, via ordinateur, tablette ou smartphone. " Cette plateforme offre également la possibilité de discuter à tout moment avec un conseiller via le Chat ou le téléphone". Le nouveau programme

comprend également l'application "BMCE Direct" qui complète les services de l'agence directe en apportant des fonctions de gestion des comptes sur Internet et d'exécution des opérations bancaires, ainsi que l'application "Daba Transfer" pour transférer gratuitement de l'argent vers le Maroc en quelques clics, outre le centre de relation clientèle "Ligne Directe".

L'offre comprend en outre des produits et des promotions sur mesure, comme "Pack First", gratuit pendant 12 mois et offrant de nombreux services et prestations, le "taux de change très compétitif avec une exonération de la commission pour toutes les opérations de change versées sur le compte en été ainsi qu'une formule d'aide complète "Assistance Salama".

BOA évoque également les offres "Damane Assakane" et "Salaf Dari"

permettant de bénéficier de formules de financement spécialement conçues à des taux préférentiels sans frais de dossier ni d'expertise pour les crédits immobiliers. La banque souligne que l'offre comprend également des outils d'accompagnement des investisseurs MRE, notamment des séminaires dans plusieurs régions, et des solutions de financement adossées au fonds MDM Invest bénéficiant de la subvention étatique.

A travers cette offre diversifiée et complète visant à rapprocher la banque de ses clients Marocains Citoyens du Monde, BANK OF AFRICA conforte sa position de Banque Connectée à son environnement et sa capacité de s'adapter à l'évolution permanente des besoins et des habitudes de ses clients.

MAROCAINS CITOYENS DU MONDE

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

OUR CONTINENT. OUR FUTURE

**AU MAROC, À L'ÉTRANGER
OU EN LIGNE, NOS MEILLEURES
OFFRES VOUS ATTENDENT !**

05 22 421 542
BANK OF AFRICA MA

Déploiement industriel

Lancement d'une filiale marocaine baptisée Engel Maghreb

ENGEL, fabricant autrichien de machines de moulage par injection et fournisseur de solutions système, renforce sa présence sur le marché de l'Afrique du Nord, et s'installe en propre au Maroc, en créant sa filiale de vente et de service. ENGEL Maghreb Sarl développera ainsi, des relations commerciales durables avec ses partenaires dans la région. ENGEL s'installe en propre au Maroc, à Tanger, et annonce la création de sa filiale ENGEL MAGHREB, spécialisée dans la vente et le service. L'inauguration officielle s'est déroulée en présence de nombreux clients et partenaires du groupe. « L'ouverture de notre filiale au Maghreb est une étape importante pour renforcer notre proximité avec nos clients dans la région. Nous envisageons un

ancrage local sur le long terme », déclare Romain Reyre, DG d'ENGEL Maghreb Sarl, ainsi que directeur général d'ENGEL France. L'implantation d'ENGEL au Maroc n'est pas le fruit du hasard. Comme ses pays voisins, le Royaume offre un environnement dynamique pour la production de moulage par injection, il affiche en particulier une importante croissance, ainsi qu'un vrai potentiel de développement pour l'activité.

« Le Maroc est doté d'une industrie de production importante ces dix dernières années. Le secteur automobile en particulier est fortement développé. Dès le début, ENGEL a pu participer à cette évolution positive avec beaucoup de succès. Notre stratégie pour le Maroc repose sur une croissance durable, pour accompagner l'ensemble de nos clients présents

dans le Royaume» assure R. Reyre. Ainsi, ENGEL MAGHREB emploiera une dizaine d'employés qui assureront la relation commerciale avec les clients existants et futurs, ils seront chapeautés par Hamid Loucif, responsable des ventes. Des temps de mise en service courts et une réponse très rapide en cas d'appel de service, sont des facteurs de compétitivité décisifs pour les entreprises de moulage par injection. Grâce à sa présence locale et permanente au Maroc, ENGEL accompagne efficacement ses clients au Maghreb. Outre le secteur automobile, dans lequel ENGEL est un des principaux fournisseurs de la région depuis de nombreuses années, le groupe est à l'affût de nouvelles opportunités de croissance sur d'autres secteurs d'activité.

Stellantis

Nouveau partenariat avec Auto-Hall

Déjà partenaires dans le cadre de l'importation et de la distribution des marques Maserati et Opel, Stellantis et le Groupe Auto Hall renforcent leur collaboration avec une offre de véhicule plus élargie. En effet, elle permettra d'étendre la distribution des marques Abarth, Alfa Romeo, Fiat, Fiat Professional et Jeep à travers le Royaume et de garantir ainsi une plus forte proximité et accessibilité. Ainsi, à partir de septembre 2022, le groupe Auto-Hall, à travers sa filiale la Société Marocaine de l'Automobile Moderne et son réseau, commercialisera et assurera le service après-vente des marques Abarth, Alfa Romeo, Fiat, Fiat Professional et Jeep en plus des marques Opel et Maserati.



Notation Crédit

Fitch confirme le BB+ du Maroc

L'agence de notation Fitch vient de confirmer dans un communiqué la note BB+ pour le Maroc avec des perspectives stables.

Cette décision est justifiée par un historique de stabilité macroéconomique reflétée par une inflation et une volatilité du PIB relativement faibles avant la pandémie. Cependant, ces atouts sont contrebalancés par la faiblesse des indicateurs de développement et de gouvernance, des déficits budgétaire et courant plus importants que ceux des pays comparables. En raison de la pire sécheresse depuis des décennies, entraînant une contraction de la production, agricole couplée à un environnement international défavorable, le niveau de la croissance devrait ralentir à +1,1% en 2022 (vs. +7,4% en 2021).

Dans ce contexte, l'agence prévoit une reprise de +3% en 2023 pour se rapprocher de la médiane « BB » pro-

jetée à +3,5%. Au volet de l'inflation, Fitch prévoit une inflation moyenne de +4,7% en 2022, avant de redescendre à +2% en 2023, tout en intégrant des risques haussiers. A cet effet et à mesure que les prix des matières premières continuent d'augmenter, le Maroc devrait s'attendre à une facture énergétique plus élevée cette année. De même, le conflit russo-ukrainien a perturbé l'approvisionnement du blé à l'échelle mondiale alors que les deux pays constituent environ 20% des importations céréalières de ce dernier. Face à une baisse de la production na-

tionale, le Maroc devrait ainsi chercher de nouveaux fournisseurs à un coût plus élevé, ce qui pèserait davantage sur sa balance commerciale. En conséquence, le déficit se situerait à -5,8% du PIB en 2022 avant de se réduire à -3,7% en 2023, suite à la baisse des prix des produits de base et la hausse des exportations semblablement aux revenus du tourisme. Parallèlement, le déficit important et le ralentissement économique entraîneront une hausse de la dette publique à 79% du PIB en 2022 et 81,6% en 2023.



Recettes douanières

Nouveau record en 2021

Malgré la persistance de la pandémie de la Covid-19 et les contraintes induites par la crise sanitaire, les recettes douanières ont atteint en 2021 un record jamais égalé, selon l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII).

Les recettes douanières ont atteint 111,2 Mrds DH en 2021, marquant ainsi une hausse de 22% par rapport à 2020, relève ainsi l'ADII dans son rapport d'activité de 2021. En termes des recettes du budget général de l'Etat, les réalisations ont en outre dépassé les prévisions de la Loi de finances 2021 d'un peu plus de 14% (+12,9 Mrds DH), précise la même

source.

Au cours de la même année, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) a représenté 58% du montant global des recettes budgétaires, suivie de la Taxe intérieure de consommation (TIC) avec une part de 29,57%, et du droit d'importation (11,12 %).

Sur les 4 dernières années, les recettes au titre du droit d'importation ont connu une progression moyenne positive de 7,6% avec un pic enregistré en 2021 (+26%). Au cours de la même période, la TVA a vu sa part dans les recettes budgétaires osciller autour de 58% et a affiché une progression moyenne annuelle d'environ

5% avec un accroissement de 25 % ou +11,9 Mrds DH enregistré en 2021 par rapport à 2020, fait savoir l'ADII. Après 3 ans de régression continue de près de 500 MDH par an, la redevance Gazoduc a rompu avec sa tendance baissière enregistrant en 2021 une progression de 68%, représentant une part moyenne de 0,8% des recettes budgétaires.

La TIC a également connu en 2021 une évolution positive de près de 15% représentant une part de 29,53% des recettes budgétaires, en progression moyenne annuelle de 3,9% durant les quatre dernières années.

Production de l'électricité ONEE

Le coût pourrait atteindre les 47,7 Mrds DH en 2022, selon l'ONEE

Abderrahim El Hafidi, directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), a indiqué que la flambée des prix des carburants et de l'électricité au niveau mondial a et aura des répercussions négatives sur l'équilibre économique et financier de l'Office, relevant que la facture énergétique au titre de 2022 pourrait avoisiner les 47,7 Mrds DH.

Dans un exposé devant la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement à la Chambre des représentants, A. El Hafidi a précisé que la facture énergétique s'élevait, en moyenne, à près de 21 milliards de dollars durant les quatre dernières années. Il a dit s'attendre à une augmentation de plus de 25 milliards de dirhams des achats d'énergie et de carburants par rapport à 2021, due principalement à la flambée des prix au niveau international. A l'effet de surmonter les contraintes auxquelles est confronté l'ONEE et limiter l'impact des facteurs conjoncturels actuels, une série de mesures ont été prises pour gérer le risque de marché et garantir l'approvisionnement en carburants. Parmi ces mesures figurent l'élaboration d'un plan d'action d'urgence pour faire face aux contraintes nées de l'arrêt de l'exploitation des centrales au gaz naturel, qui ont été remplacées par des modes de production alternatifs. Il est question aussi, selon le responsable, de réaliser des études et mener des concertations pour apporter les solutions et les mesures nécessaires afin d'approvisionner en gaz naturel les stations de Tahadart et Ain Beni Mathar, en coordination

avec le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable et les partenaires concernés.

Ces mesures prévoient également de garantir le stock de réserve de carburants nécessaire pour assurer la continuité de l'exploitation des moyens de production d'électricité, ainsi que de conclure des contrats d'achat de charbon de quantité suffisante pour couvrir les besoins de l'Office à moyen terme jusqu'en septembre 2022. Il s'agit en outre d'améliorer la politique d'achat et de gestion des risques de marché et des risques financiers affectant les équilibres de l'Office, à travers la réalisation du projet de salle de marchés.

Par ailleurs, le directeur général de l'ONEE a expliqué que les hydrocarbures représentent un pourcentage conséquent du coût de production de l'énergie électrique, atteignant 44% en 2021, et devrait se chiffrer à 64% en 2022. Il a, de même, relevé que l'Office s'attèle, en coordination avec le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable et les institutions concernées, à l'élaboration d'une myriade de mesures d'urgence dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande, le but étant d'atténuer l'impact de la crise énergétique mondiale sur le

système électrique.

Ces mesures, selon A. El Hafidi, concernent le lancement d'une vaste campagne de communication et de sensibilisation pour promouvoir la consommation rationnelle de l'électricité en plus de l'utilisation de technologies et d'équipements économes en énergie. Il s'agit de sensibiliser les grands consommateurs industriels pour qu'ils s'engagent dans l'effort national de réduction de la pression sur le système électrique. Il est question aussi de promouvoir la tarification Bi Horaire réservée aux grands clients basse tension de l'Office.

Les impacts annuels attendus pourront se traduire par une diminution d'environ 100 mégawatts de la demande pendant les heures de pointe, et l'élaboration de programmes au niveau national pour introduire des équipements à haute efficacité énergétique, notamment pour l'éclairage à usage domestique et des services et un programme pour remplacer 10 millions lampes par des LEDs. Cette démarche, selon l'ONEE, permettra de réduire la demande de 275 mégawatts durant les heures de pointe et d'économiser 675 gigawattheures par an, soit une économie de 740 millions de dirhams sur le coût des carburants.



Capital investissement

L'AMIC publie son troisième rapport d'impact

Le capital-investissement marocain a accompagné 140 entreprises à fin décembre 2021, ressort-il de la 3ème édition du "Rapport d'Impact du Capital Investissement au Maroc-Exercice 2021", présenté par l'Association marocaine des investisseurs en capital (AMIC) et Fidaroc Grant Thornton.

Parmi les entreprises accompagnées, 52% sont des petites et moyennes entreprises (PME) et 48% sont des start-up, précise l'AMIC dans un communiqué sur ce rapport qui a été réalisé sous la houlette de la Commission Etudes & Statistiques de l'Association. Les données disponibles pour les entreprises marocaines investies depuis 2000, dont sont exclues les entreprises cotées, permettent de mesurer l'impact du capital-investissement marocain sur l'évolution de leurs chiffres d'affaires, de leurs effectifs, de leur responsabilité sociale et environnementale, de leur gouvernance ainsi que de leurs contributions fiscales, fait savoir la même source.

Selon l'association, en 2021, le chiffre d'affaires des entreprises investies enregistre une croissance significative (+27,6%) malgré les effets de la

crise sanitaire, tiré par certains secteurs et des effectifs qui ont augmenté de manière considérable (+19,1%). Sur le volet de la contribution fiscale des entreprises investies (TVA, IR, IS, autres impôts et taxes), elle est plus importante entre l'année d'entrée et l'année de sortie du fonds (ou 2021 pour les entreprises encore investies).

Sur près de 150 PME accompagnées entre 2000 et 2021 et dont les données sont disponibles, la contribution fiscale du secteur a augmenté de plus de 2.6 Mrds DH pour une durée moyenne de détention de 6 ans.

Tarik Haddi, Président de l'AMIC, a souligné qu'en 2021, bien que les effets du Covid-19 soient encore bien présents sur l'ensemble du tissu économique, les entreprises investies par le Capital Investissement ont fait preuve d'agilité et de résilience. Et d'ajouter qu'« elles ont affiché une amélioration de leur structure financière, par le renforcement de leurs fonds propres et l'amélioration de leur capacité d'endettement, et donc d'investissement, à long terme. De plus, elles ont amélioré leurs capacités organisationnelles, managériales

et de gouvernance, et renforcé leur responsabilité sociale et environnementale ainsi que leur capacité à innover et à adapter leur business model". T. Haddi a également relevé que le capital investissement marocain s'est élargi aux stades amorçage et capital-risque grâce à l'initiative Innov Invest, puisque 60% des entreprises investies en 2021, l'ont été par le capital-innovation. Ainsi, les start-ups marocaines ont pu participer à la croissance économique et à la création d'emplois à l'échelle du pays, a-t-il indiqué.

L'AMIC regroupe la majorité des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées au Maroc. Actionnaires professionnels, les 28 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de plus de 240 entreprises marocaines. L'Association compte également 23 membres associés représentant les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats. Outre ses missions de déontologie, de contrôle et de développement des pratiques de place, l'AMIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels locaux et internationaux, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME, à la stimulation de la croissance et de l'emploi, ainsi qu'à la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise.



TPME

Al Barid Bank et Finéa désormais partenaires

Finéa, filiale du Groupe CDG, et Al Barid Bank, ont annoncé le lancement opérationnel de leur partenariat stratégique, mettant à la disposition des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) nationales les moyens nécessaires visant à leur faciliter davantage l'accès au financement.

Le partenariat stratégique qui lie les deux établissements a pour objectif de favoriser et renforcer davantage leur collaboration en matière de financement des TPME clientes d'Al Barid Bank, indique un communiqué conjoint des deux institutions. Il vise également à mettre à leur disposition les solutions de financement conçues par Finéa, dans le cadre d'un carnet de commandes publiques, semi-publiques et privées. À travers ce partenariat, Finéa apportera à Al Barid Bank son savoir-faire, son expertise technique, son assistance ainsi que son conseil pour répondre aux attentes de la clientèle ciblée par la banque. Al Barid Bank, quant à elle, commercialisera au sein de son large réseau d'agences les offres de financement conçues par Finéa au profit de ses clients TPME. « C'est grâce à une mobilisation totale en faveur de ce segment d'entreprises et à travers une offre de services à forte valeur ajoutée que les deux institutions pourront contribuer ensemble à consolider la résilience de ces structures créatrices d'emplois, véritables moteurs de l'économie nationale, et à renforcer leur capacité de contribution à la crois-

sance économique marocaine », fait observer le communiqué. S'inscrivant pleinement dans le cadre du déploiement du Nouveau Modèle de Développement du Royaume, la convention Finéa-Al Barid Bank représente un axe important de partenariat qui vient consolider davantage la coopération historique entre le Groupe CDG et Al Barid Bank, en faveur de la relance de l'économie nationale, notamment, en apportant un soutien plus prononcé à la TPME marocaine.

Depuis sa création, Al Barid Bank œuvre pour permettre à tous les Marocains d'accéder à une large gamme de produits et services bancaires simples, bien pensés, utiles et au juste prix. Ainsi, la banque s'est dis-

tinguée depuis le démarrage de ses activités par la mise en place de nouveaux produits et services digitaux, modernes permettant une multicanalité des opérations bancaires, facilitant ainsi la vie à tous les marocains.

Agréée par Bank Al-Maghrib, Finéa, filiale du Groupe CDG, a pour principale vocation de faciliter l'accès des entreprises au financement et à la commande publique, en leur proposant des solutions sur mesure, innovantes et adaptées. Finéa combine, pour ce faire, le financement, le cofinancement et le refinancement, conformément à son plan de développement stratégique et à son positionnement d'établissement de place.



Banque populaire

Tapis rouge pour les Marocains du Monde



Après deux années d'interruption à cause du contexte pandémique qui a fortement limité les déplacements internationaux, la Banque Populaire donne le coup d'envoi de l'édition 2022 de sa campagne MDM. Pour cette année exceptionnelle qui marque le grand retour des Marocains du Monde au sein de leur pays, la Banque mobilise l'ensemble de ses forces vives pour leur offrir un accueil privilégié et rendre leur séjour le plus agréable possible. Elle met également à leur disposition une nouvelle offre bancaire inédite (Bladi Family) ainsi qu'un accompagnement sur mesure pour les porteurs de projets. Avec l'ouverture totale des frontières, la reprise des traversées maritimes depuis l'Espagne et l'allègement des restrictions sanitaires, l'opération Marhaba s'annonce cette année sous les meilleurs auspices, avec près de 3,6 millions de

MDM et 800 000 véhicules attendus. Et pour les accueillir dans les meilleures conditions, La Banque Populaire renforce son dispositif d'accueil et d'accompagnement aussi bien au Maroc que dans les pays de résidence. En effet, en plus de la forte mobilisation de ses réseaux à l'étranger (Chaabi Bank et Bureaux de représentation) et de l'accompagnement pendant les traversées en partenariat avec GNV, la Banque déploie un dispositif d'accueil dédié aux MDM au niveau du réseau Banque Populaire pour rester au plus proche d'eux et répondre à l'ensemble de leurs sollicitations. En tant qu'acteur majeur du marché MDM, la Banque Populaire veille à maintenir l'accès à ses services à la fois à travers ses réseaux physiques traditionnels et ses centres de relation client à l'étranger et au Maroc, ses partenaires, mais également à travers l'accès digitalisé à un ensemble

de produits et services. Côté animation, la Banque organise cette année la 3ème édition de sa tournée Bladi Summer Tour en collaboration avec NRJ. Ce rendez-vous incontournable de l'été est de retour avec 10 nouvelles escales offrant un programme de divertissement varié, dédié aux MDM et à leurs familles à travers les différentes régions du Maroc. Ceux-ci se verront également proposer des invitations pour assister à des pièces théâtrales marocaines sponsorisées par la Banque, dans le but de leur offrir un divertissement de qualité tout en participant à la promotion de la culture marocaine. Ce dispositif est complété par un programme d'animation en continu déployé au niveau des stations balnéaires soutenues par la Fondation Banque Populaire dans le cadre du programme national « Plages Propres ».

ONCF

Offre estivale musclée

L'Office national des chemins de fer (ONCF) a dévoilé son plan Été 2022 qui comprend une offre train renforcée à partir du lundi 27 juin jusqu'au dimanche 18 septembre 2022, ainsi que des avantages tarifaires pour tous.

Comme chaque année à l'occasion de la saison estivale, l'ONCF se prépare à accueillir des millions de voyageurs à bord de ses trains et se mobilise pour leur offrir une mobilité accessible à tous. Le plan spécial Été 2022 s'inscrit donc,

dans la continuité des efforts ONCF visant à accompagner la relance de la mobilité pour permettre aux clients nationaux, internationaux et marocains résidents à l'étranger de profiter pleinement de leurs vacances, indique l'Office dans un communiqué.

Le plan de transport de cet été prévoit la programmation de 232 trains en circulation chaque jour, avec un renforcement sur les destinations les plus sollicitées. Il s'agit notamment de « Al Boraq », avec un programme qui prévoit chaque jour 30 trains grande vitesse avec une cadence horaire reliant la ville de Tanger à Kenitra, Rabat et Casablanca, tout au long de la journée de 6h à 21h (sauf

13h) et jusqu'à 22h les dimanches et les jours de pointe.

Pour « Al Atlas », le programme relie chaque jour Casablanca/Rabat à Fès par 38 trains, à Marrakech par 26 trains, à la région de l'Oriental par 14 trains et à Safi et Khouribga par 10 trains. En plus de la programmation de 18 trains reliant le nord du Maroc à l'Oriental. L'ONCF propose aussi la proximité, avec des dessertes quotidiennes renforcées sur El Jadida par 18 trains et l'Aéroport International Mohammed V avec 38 trains de et vers Casablanca soit 1 train chaque heure de 5h à 23h et ce, en plus de l'offre étoffée qui sera maintenue sur les axes de Casablanca – Rabat – Kenitra et Casablanca – Settat





Légiférer en matière de culture

Entre textes et clientélisme

Le législatif est-il habilité à « avaler » tout ce que l'Exécutif lui propose comme production ? La question mérite d'être soulevée à l'heure où « l'unanimité » a encore frappé au niveau des deux chambres lorsque le gouvernement a mené au pas de charge la loi sur les droits

d'auteur... Pourtant, les parlementaires comme les ministres savent que la gestion du champ culturel n'est pas l'apanage d'une technocratie malmenée par les groupes de pression qui vivent aux crochets de la Création. Les artistes ont leur mot à dire. Sauf pour la tutelle qui a choisi de faire la sourde oreille. Ubuesque !

Droits d'auteurs

On achève bien la culture...

Une fois de plus, le département en charge de la Culture a été pris la main dans le sac. C'était à l'occasion de l'adoption du projet de loi N° 25/19 relatif au Bureau Marocain des Droits d'Auteur (BMDA) et droits voisins. La bronca des syndicats était au rendez-vous à l'issue d'une adoption "unanime" apparentée à un véritable hold-up. C'est le projet gouvernemental qui a été mis en avant sans la prise en compte des doléances des intéressés. Et sans démarche participative, comme la situation l'exige.

— Par Lamia Mahfoud —

Entendue, l'affaire ne fait pas l'unanimité quand bien même le Parlement se soit prononcé, à l'unanimité, en faveur du projet présenté par l'Exécutif. Pour rappel, côté cour, on a insisté sur le caractère « incontournable de réviser et mettre à jour la loi relative à la protection de la propriété intellectuelle littéraire et culturelle dans notre pays », indique un communiqué conjoint du ministère de la Culture et du bureau marocain des droits d'auteurs (BMDA). Le processus de réforme

cherche, a-t-on assuré sur tous les tons, à répondre aux attentes des créateurs et des professionnels du secteur au niveau national, ainsi que tous les acteurs au niveau international en le conformant avec les exigences des conventions internationales et pour qu'il puisse suivre le développement que connaît le secteur. Dans ce sens, et après son adoption en commission parlementaire début mars 2022, la chambre des représentants a voté à la majorité, lundi 11 avril, le projet de loi 66.19 modifiant et complétant la loi 2.00 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Ainsi, le baroud d'honneur a démarré au mois d'avril. Le 14 du même mois, le ministère de la Culture a expliqué, dans une note ad hoc, que ce projet de loi comporte plusieurs « dispositions importantes » qui concernent les secteurs de la protection des droits d'auteurs et des droits voisins dans l'environnement numérique, la protection de l'exploitation numérique des œuvres musicales, audiovisuelles et visuelles, le droit de suite qui porte sur les droits matériels des artistes plasticiens issus de la revente de leurs œuvres originales et enfin les droits de photo-reproduction qui concerne les auteurs d'œuvres imprimées. Du haut de son portefeuille ministériel, Mohamed Mehdi Bensaïd, avait également soumis quelques jours plus tôt, soit le 11 avril, à la commission de l'enseigne-

ment, de la culture et de la communication de la Chambre des représentants un nouveau projet de loi n° 25.19 relative au bureau marocain des droits des auteurs et des droits voisins, et qui a pour objectif de mettre en place des réformes drastiques pour la gestion de ce bureau en tant qu'organe de gestion collective, en appliquant les principes de la bonne gouvernance. Ce projet de loi comprend 41 articles qui définissent les tâches, les fonctions et les mécanismes de gestion du bureau, explique le ministère dans sa note qui signifie que ce projet de loi intervient en continuité du plan de réforme du secteur, pour garantir une gestion plus efficace des droits des auteurs et des voisins.

Et c'est donc sur Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice, que M. Mehdi Bensaïd a jeté son dévolu pour marketer ladite réforme auprès du Parlement. Dans son plaidoyer, l'emphatique ministre de la Justice a souligné que le projet soumis au vote entre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour une meilleure protection des droits d'auteurs. Assurant que la mise en place d'un nouveau cadre juridique et réglementaire régissant le domaine de la propriété intellectuelle à même de garantir et protéger les droits d'auteurs, et appuyer les efforts des autorités visant à lutter contre le piratage et la contrefaçon, et à réduire leur impact négatif sur l'économie nationale.



Ainsi se consolidera la confiance en une justice efficace garante de l'Etat de droit, base de la sécurité judiciaire et de la bonne gouvernance.

A. Ouahbi a indiqué que ce texte devrait mettre à disposition des mécanismes juridiques permettant d'assurer une plus grande proximité avec les justiciables, d'améliorer l'efficacité judiciaire et de répondre aux attentes des acteurs du secteur culturel.

Revenant sur le processus d'adoption, le ministre a déclaré que ce projet arrive à l'hémicycle après des mois de discussions pour son approbation par l'Exécutif qui a eu, in fine, le courage et la volonté politique de l'adopter, une semaine seulement après avoir ratifié la loi relative au BMDA. « Les droits, au profit des artistes, sont des lois qui traînaient depuis trois ans dans les tiroirs », a-

t-il fait valoir. Et d'assurer que « le gouvernement a approuvé deux lois à propos des droits des auteurs en l'espace de six mois. C'est la plus grande preuve de notre intérêt et de notre conviction quant au développement de la culture pour passer du soutien de la culture à un domaine d'industrie. Cela ouvrira une ribambelle de portes aux auteurs. Notre vision globale étant de réformer le secteur en plus d'améliorer la situation, le développement social, le développement des infrastructures, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de la formation ».

Un tantinet taquin à l'endroit des parties qui n'ont guère agréé la démarche de l'Exécutif, A. Ouahbi a déclaré que le gouvernement actuel aurait pu pour de petits calculs politiques retirer le projet de loi et le reformuler. Sauf qu'aujourd'hui, il est

en position de responsabilité, à la recherche de l'intérêt général, et de l'intérêt des artistes, des créateurs, et du secteur de la culture en général. « Par conséquent, j'ai rejeté l'idée de le retirer et de le reformuler à cause de la perte de temps que cela aurait entraînée, ce qui aurait signifié plus d'injustice à l'encontre des artistes dans divers domaines », a expliqué le ministre.

En effet, bien des députés ont relevé que ce texte législatif constitue, en principe, une plus-value dans le domaine culturel. Toutefois, ils ont exprimé leur regret que le projet n'ait pas bénéficié à la limite d'un degré de participation préalable des intellectuels, créateurs, artistes et auteurs de tous horizons et des organisations auxquelles ils appartiennent.

Pour l'Exécutif, cette loi a été exa-

minée, dans le but d'aboutir à un texte unanime qui sert les intérêts des professionnels et les intérêts du pays en premier et dernier lieu. Valoriser, défendre et assurer la juste rétribution de la propriété intellectuelle, dans le sens des droits reconnus en la matière à l'échelon universel a rendu impératif une mise à niveau des outils institutionnels en charge de ces tâches et de ces missions, notamment l'institution du BMDA. Les objectifs identifiés et intégrés dans la stratégie du département visent notamment à développer les dispositifs de perception, à lutter contre le piratage et à s'aligner sur les principales dispositions universelles en matière de droits d'auteur et droits voisins.

A contrario, côté jardin, le dossier fait toujours jazer les principaux bénéficiaires, les artistes en l'occurrence. Une coordination des syndicats des artistes est allée plus loin en regrettant que l'instance législative aie couvert de son blanc-seing un projet de loi jugé « inconstitutionnel », puisque sans âme démocratique, ni autonomie dans la décision. Les amendements proposés pour améliorer la copie présentée par l'Exécutif n'ont pas été pris en compte tout le long du processus de maturation de la loi. Faut-il dès lors s'étonner à ce que ledit projet alloue toutes les compétences à la tutelle qui décide en lieu et place des artistes. Pis, ladite coordination dénonce la mainmise de l'Exécutif sur la chose culturelle et la forte propension

de la tutelle à meubler le Conseil administratif du BMDA de membres désignés sans le moindre respect de la dimension « représentativité » qui ne s'exprime, elle, que via un processus électif tenue en bonne et due forme.

Aux yeux de ladite coordination, il ne faudrait pas s'attendre à une quelconque amélioration dans le champ culturel qui reste sous la coupe de la tutelle. La re-conduction des mêmes tares qui ont appauvri les divers champs de la création est fortement crainte au regard des passerelles existant entre les autorités publiques et des intérêts catégoriels bien compris qui n'hésitent pas à user de l'arme fatale, celle de la pression politique. « Immature », la loi qui vient d'être agréée par les instances législatives n'a pas manqué de susciter l'incompréhension chez les acteurs de la chose culturelle. La coordination syndicale s'est déclarée déçue de voir des pratiques anti-démocratiques avalisées par la majorité des élus des deux chambres.

Louée par l'Exécutif, ladite loi, adoptée dans la précipitation, repose sur un chapelet d'incohérences qui n'est pas de nature à placer le champ culturel dans les rouages du développement. Le déficit déjà décrié en termes de gouvernance devrait inciter le Conseil constitutionnel à réagir pour corriger ce qui peut l'être. S'y attèlera-t-on avec la rigueur requise ? That's a question.

Qui profite de quoi

La répartition des droits d'auteur dans toutes ses catégories musicales, dramatiques et littéraires, qui a profité à quelque 4.479 bénéficiaires, a connu une augmentation significative de 192% pour la période allant de janvier à début août 2019, en comparaison avec la même période de l'année passée.

Un communiqué du ministère de la Culture et de la Communication, a indiqué « les répartitions se sont élevées à 25.886.746 dirhams, contre 8.845.321 dirhams lors de la même période de 2018 et ce, grâce à la nouvelle stratégie adoptée pour la gestion des dossiers des adhérents et la déclaration de leurs travaux, une stratégie basée sur la célérité et la précision dans le traitement de ces dossiers ».

En plus, ajoute la même source, le nombre d'œuvres artistiques et littéraires déclarées a considérablement augmenté entre janvier et début août 2019, pour atteindre 38.230 œuvres, soit une hausse de 4,54% par rapport à la même période en 2018.

Dans le cadre de sa vision stratégique visant à assurer une gestion optimale des droits matériels et moraux des artistes, des créateurs et des ayants droits, ainsi que le renforcement de la protection et des garanties y afférentes, le ministère a adopté, à travers le Bureau marocain des droits d'auteur, un plan d'urgence fondé sur une approche systématique visant à améliorer la gouvernance et les performances de ce dernier, au niveau aussi bien administratif que législatif, ce qui a permis d'augmenter le nombre de répartitions des droits d'auteur, en plus du nombre d'œuvres déclarées courant cette année, est-il encore souligné.

A cet égard, le ministère a fait part de sa volonté de garantir les droits matériels et moraux de toutes les formes de créativité au Maroc, par le biais de son plan d'action dédié, qui vise à développer le système juridique adopté, à améliorer l'efficacité du recouvrement et à permettre au Bureau de mettre en place un nouveau cadre institutionnel pour renforcer le professionnalisme et la protection des droits des auteurs et des droits voisins.

Patriarcat et désordre sexuel

Frustration généralisée

La société androcentrique assise sur les rapports induits par le patriarcat a ceci de particulier qu'elle est rétive au changement d'un ordre sexuel établi. C'est plutôt la permanence qui est recherchée plutôt que la transformation. Abdessamad Dialmy (dont on reproduit ci-après une contribution majeure) fait partie des sociologues qui osent dénoncer le désordre sexuel qui exprime une frustration généralisée. Nombre de ses essais l'attestent.

— Par L. Mahfoud —

Le parcours livresque, mais aussi militant d'A. Dialmy, a démarré avec la publication, en 1995, d'un opus consacré au « Logement, sexualité et islam ». L'essai sociologique livré ainsi au lecteur montre combien sont imbriquées ces trois dimensions fondamentales qui résument la vie humaine. Et depuis, l'inspiration de l'auteur allait prendre son envol, comme le démontre l'essai qui a suivi quelques mois plus tard sous le titre « Féminisme, islamisme et soufisme ». Dans cet opus, l'érudition de l'auteur allait s'affiner en visitant sous toutes les coutures les interactions engendrées par ce trip-tyque fort évocateur. A Dialmy a

inauguré ce début de millénaire, en récidivant avec un nouveau titre consacré aux comportements sexuels des Marocains « Jeunesse, sida et islam au Maroc ». Sous l'œil critique de l'auteur, le désordre sexuel, consacré par une politique marquée au sceau du vide idéologique, ne pouvait engendrer qu'un « libéralisme sexuel compensatoire » dans lequel baigne une jeunesse « politiquement et sexuellement écrasée », la permissivité toute relative étant fonction de la faculté de la base de la pyramide démographique à se détourner de l'essentiel, en épargnant l'ordre établi et ce que le sociologue appelle « variants fondamentaux et sacrés ». En 2008, place est faite au « Féminisme au Maroc », essai qui sera vite suivi, un an plus tard, par une autre variante exprimant le désordre sexuel, sous le titre « Vers une nouvelle masculinité au Maroc ». Aux yeux du sociologue, « l'homme ordinaire » représente un facteur de blocage de l'évolution des mœurs. Ne disposant pas du background culturel nécessaire, le Marocain moyen s'avère rétif à toute idée lui permettant de concevoir le principe de l'égalité des sexes comme un principe rationnel et raisonnable, comme un futur inévitable. A l'opposé de l'intellectuel qui, non seulement conçoit ce principe, mais milite le cas échéant en sa faveur, le citoyen lambda considère la domination masculine comme une « donnée bio-naturelle et religieuse sacrée ». Dès lors, convient l'auteur qui décortique les ressorts de la résistance au changement, c'est chez cet homme que

l'on risque le plus de trouver une identité masculine figée qui résiste aux valeurs égalitaires de la santé reproductive et sexuelle. Interroger l'homme ordinaire possédé par le paradigme de la masculinité et ses pouvoirs, c'est commencer à semer le doute en lui, c'est lui faire prendre conscience de la nécessité d'évoluer vers une identité nouvelle, de tendre vers une masculinité nouvelle. D'où les questions suivantes : dans quelle mesure l'homme marocain ordinaire est-il actuellement arrivé à redéfinir la masculinité, à la remettre en question comme pouvoir et privilèges ? Jusqu'où y voit-il une donnée culturelle susceptible de changement ? Jusqu'où y renonce-t-il pour se définir comme homme nouveau ? autant de questions qui émaillent ce travail dont l'enjeu consiste à mesurer le degré de féminisme chez l'homme marocain.

En 2014, le livre « Sociologie de la sexualité arabo-musulmane » voit le jour tout en endossant l'engagement de l'auteur. Il a été accueilli comme le symbole d'une vision progressiste sur la sexualité dans les pays arabo-musulmans. L'auteur décrit minutieusement et rigoureusement le sexisme sévissant encore dans ces pays, et ses conséquences néfastes sur la vie et le sort de millions de musulmans qui souffrent des lois rétrogrades gouvernant la société dans ses diverses composantes. Il dénonce les abus résultant de cet état de fait et propose une conception de la sexualité fondée sur le réalisme scientifique : biologique, sociologique, psychologique,



etc, qui accorde à chacun ses droits et plus particulièrement à la femme musulmane, victime des sévices et de la maltraitance des adeptes du système patriarcal, lequel continue à dominer le monde arabo-musulman et à confiner la femme dans son rôle procréatif et d'objet de jouissance.

Il est temps de libérer la femme arabo-musulmane du joug patriarcal et de lui permettre de recouvrer sa dignité en lui accordant ses droits de jouissance sexuelle à égalité avec son partenaire, l'homme. A travers « Femmes et discours au Maroc », offert aux lecteurs en 2016, A. Dialmy identifie la situa-

tion de la femme dans le passé et le présent. L'approche est pluridisciplinaire et emprunte à l'histoire, à l'anthropologie et à la sociologie. L'approche de l'auteur s'est affinée avec le temps. Et son engagement en faveur d'une autre politique susceptible de rétablir les équilibres au niveau de l'ordre sexuel n'a en rien été entamé. Bien au contraire. C'est d'ailleurs sur cette même lancée qu'en 2017, il mettra sous presse un autre titre « Transition sexuelle : entre genre et islamisme ». Pour l'auteur, le Maroc vit au rythme d'une explosion sexuelle de pratiques incomplètes et palliatives : virginités artificielles

mensongères, violence sexuelle et homophobe, inceste, zoophilie, prostitution libéralisée de manière informelle. Les pratiques sexuelles sécularisées sont en conflit avec des normes sexuelles islamiques idéalisées mais irréalistes. Ce conflit indique une transition sexuelle, écartelée entre une évolution positive des genres et une contre-réforme islamiste passéiste des mœurs. D'où la nécessité d'avoir enfin une politique sexuelle publique qui institue l'éducation sexuelle compréhensive comme une base de la morale citoyenne. Un plaidoyer en faveur duquel l'auteur n'a jamais fait défaut.

Abdessamad Dialmy (Sociologue, Professeur d'Université)

Comment réformer un code pénal coranisé dans le champ sexuel ?

Dans le cadre de la rencontre organisée le 17 juin à Marseille par l'IMÉRA (Université Aix-Marseille) sur le thème du « Coran vécu », j'ai traité la problématique suivante : comment la population générale, la société civile et la classe politique font-elles face au Coran et au code pénal dans le champ sexuel marocain ? Comment se positionnent-elles plus précisément face aux sexualités non maritales explosives ? Dans ce cadre, je me suis posé quatre questions subsidiaires :

- 1) quelles sont les ruptures et les continuités entre sanctions coraniques et sanctions juridiques contre la sexualité non-maritale ?
- 2) Comment le code pénal résiste-t-il à la revendication réformatrice en étant lui-même coranisé, c'est à dire perçu comme une expression moderne du Coran ?
- 3) Pourquoi les partis politiques ne s'impliquent-ils pas dans le projet de la réforme du code pénal ? Quelle est la raison de leur absentéisme en la matière ?
- 4) Comment seule une critique historique-critique du Coran (en matière sexuelle), une fois adoptée par des forces politiques, et une fois vulgarisée et popularisée à travers les mass-médias publics à large audience, représente-t-elle la seule issue pour

venir à bout des résistances anti-réformatrices liberticides ?

Ruptures et continuités

Etabli en 1962, le droit pénal marocain rompt avec le Coran à travers trois substitutions: 1) d'abord une substitution terminologique : la notion de *liwat* (homosexualité masculine) cède la place à celle d'acte contre nature (article 489, pénalisant le lesbianisme aussi, ce qui n'est pas pénalisé dans le Coran, la notion de *zina ghayr al-Muḥḥane* (fornication du célibataire) est remplacée par celle de la « débauche » (*fassad*/article 490) tandis que celle de *zina al Muḥḥane* (fornication du marié) cède la place à celle d'« adultère » (*khyana zaoujia*/article 491). Ensuite une substitution de la valeur : le *zina* comme *Kabira* (grand péché/crime) est rabaisé au rang d'une simple *junha* (délit), 3) Une substitution pénale : le *hadd* (sentence : fouet, exil, lapidation) est remplacé par celle le *'iqab* (punition : prison et/ou amende). Il y a donc un abandon de la terminologie coranique et de la grande charge transgressive accordée par le Coran à la fornication. Cet abaissement de la valeur antisociale et juridique de la sexualité non maritale explique à la fois la moindre gravité des sanctions pénales ainsi que la plus

grande facilité d'établir la preuve de la débauche ou de l'adultère. Il y a donc une rupture dans les modes de preuve lorsqu'on passe du Coran au code pénal.

Pour le Coran, le témoignage quatre témoins oculaires crédibles de la pénétration sexuelle constitue la preuve suprême, mais toutefois quasi-impossible, de la fornication. Les *foqaha* vont même jusqu'à déconseiller le témoignage en la matière pour ne pas divulguer la turpitude au sein de la *Umma*. L'aveu constitue le deuxième mode de preuve. Toutefois, il doit être libre et volontaire, répété quatre fois espacées dans le temps (selon les *foqaha*), avec la possibilité de se rétracter et de s'enfuir lors de l'exécution de la sentence sans être poursuivi (toujours selon les *foqaha*). La femme accusée d'adultère par un mari qui n'a pas de témoins peut échapper à la sentence grâce au procédé de l'anathème (*Al-li'an*). Contrairement au Coran, le droit pénal facilite l'établissement de la preuve et de l'adultère. Le premier mode de preuve est l'établissement par un officier de police d'un procès-verbal du flagrant délit non pas sur la base d'un visionnement de la pénétration sexuelle, mais uniquement sur des indices, des présomptions (être seuls dans une chambre, présence de lingerie, de préservatifs, de vin...).



L'officier de police se rend sur les lieux du délit de débauche ou d'adultère sur la base d'une information donnée par un voisin, un concierge, un mari... Contrairement donc au Coran, le code pénal prend en compte la dénonciation de la débauche et de l'adultère par des tiers. Le deuxième mode de preuve est l'aveu à travers des écrits de l'accusé (lettres, publications...). Le procès-verbal établi par l'officier de police et signé par l'accusé est considéré comme un aveu écrit. Enfin la reconnaissance volontaire et libre du délit devant un juge d'instruction ou devant le parquet constitue le troisième mode de preuve. Autant dire des modes de preuve fragiles et contestables par les défenseurs des droits humains. Malgré ces ruptures, malgré la suspension de la loi coranique en matière de sexualité non-maritale, le code pénal est socialement perçu

comme un représentant fidèle du Coran. Aux yeux de la population générale, le plus important, c'est le fait que le code pénal maintient la prohibition coranique de la fornication en la transformant en interdiction juridique de la sexualité non maritale. Ce faisant, le code pénal est coranisé à son tour.

Il n'est qu'une sécularisation juridique formelle, non perçue et/ou minorisée en tant que telle. La coranisation sociale du code pénal est un substitut au littéralisme coranique. Elle en est la protectrice.

Une fois coranisé, le code pénal résiste à la revendication réformatrice exprimée par une partie de la société civile sur la base d'une explosion sexuelle prémaritale, extra-maritale, prostitutionnelle et homosexuelle. D'où le refus majoritaire de sa réforme à travers l'abrogation des articles 489, 490 et 491.

Discorde autour de la réforme du Code pénal

En effet, la société marocaine connaît une explosion sexuelle malgré la double répression exercée contre la sexualité non maritale par le Coran et par le code pénal. Plus de 80% des jeunes ont des relations sexuelles avant le mariage (ministère de la Santé, 2013) même si selon un sondage d'opinion auprès de la population générale, 80% de Marocain(e)s seraient contre les relations non-maritales. De son côté, en 2019, la justice marocaine a poursuivi 15.192 personnes pour "débauche", 3.270 pour adultère, 283 pour homosexualité et 107 pour avortement. Ce n'est là que la partie apparente de l'iceberg de la sexualité illégale et/ou « perverse ». De nombreuses autres études et enquêtes confirment l'explosion sexuelle. Le pouvoir judiciaire ne peut pas contrôler

toutes les relations sexuelles illégales afin de les poursuivre car la transgression de la prohibition coranique et de l'interdiction juridique devient structurelle et chronique. En fait, l'explosion sexuelle indique une sécularisation pratique des pratiques sexuelles, une autonomisation de ces pratiques sexuelles par rapport à l'islam malgré la persistance de l'islam comme référence sacro-sainte suprême en la matière pour les Marocains lambda. Cependant, des intellectuels et des activistes réalistes prennent en considération l'explosion sexuelle comme un fait social établi et irréversible pour demander l'abrogation des articles 489, 490 (et 491, en demandant que l'adultère cesse d'être affaire pénale pour devenir une affaire civile). L'abrogation est demandée pour des raisons commerciales aussi : « je pourrais remplir mon hôtel à 100 % si seulement ils levaient la loi », affirme Meryem Zniber qui dirige un resort dans les montagnes du Rif.

Cette demande d'abrogation des articles répressifs a été exprimée dès 2007 par Abdessamad Dialmy, reprise par le « Printemps de la Dignité » en 2010, par l'AMDH en 2012, par le collectif « Hors-loi » et par le « Conseil National des Droits Humains » en 2019. Celui-ci a en effet adressé un memorandum aux parlementaires lors de de l'examen du projet de réforme du Code pénal. Dans ce memorandum, le CNDH revendique les libertés sexuelles (y compris pour les LGBT) et le droit à l'avortement quand la grossesse met en danger la santé physique, mentale et sociale de la femme enceinte. La présidente du CNDH, Amina Bouayache, « estime nécessaire de ne pas impliquer le code pénal dans les relations individuelles et intimes entre adultes consentants ».

Face à ce mouvement social organisé, un autre mouvement social, tout aussi organisé, l'islamiste en l'occurrence, s'est dressé contre la demande d'abrogation des articles liberticides de la sexualité non maritale. Ainsi, l'association « Mawadah pour le développement social et familial » a publié une

pétition en ligne pour dénoncer les « libertés pornographiques » (même si personne ne réclame ces libertés). Elle rejette les manifestations appelant à la « liberté sexuelle » qui « ne servent que les agendas sauvages de la mondialisation et de l'impérialisme qui ne respectent ni les religions ni les spécificités nationales et ethniques ».

Des islamistes notoires se sont également dressés contre l'abrogation des articles sexuellement liberticides. A titre d'exemple, pour Abdeslam Fizazi (un islamiste radical repent), supprimer l'article 490 serait violer le Coran et la Sunna. Et d'ajouter : « supposons qu'il y ait non poursuite judiciaire, qui va la supprimer du Livre d'Allah et de la Sunna de son prophète »? Fizazi oublie que personne ne demande de la supprimer du livre d'Allah et que les libertaires demandent seulement que l'Etat ne prenne pas en charge la poursuite des rapports sexuels consentis entre adultes. Et à ceux-ci de régler leur compte avec Dieu de manière individuelle et privée. Benhamza va plus loin en affirmant que supprimer les articles liberticides serait une « ridda », c'est à dire une régression à l'époque préislamique (Jahilya) et une apostasie, une sortie de l'islam. En d'autres termes, l'Etat qui aurait l'impudence/l'imprudence d'abroger ces articles serait un Etat apostat, non habilité à gouverner au nom de l'islam, politiquement illégitime par conséquent. Une fatwa politiquement menaçante ! Là, Benhamza coranise le Code pénal et demande implicitement dans sa « fatwa » que le code pénal soit sacralisé en matière sexuelle comme l'est le Coran. Pour lui, pas de rupture entre le Coran et le code pénal. Cette « fatwa » a été implicitement désavouée par le « Conseil Supérieur des Oulémas », le seul à être habilité à promulguer des « fatwas » officielles. Ce Conseil, présidé par le Roi, ne se prononce pas contre la demande d'abrogation. Le Conseil laisse entendre ainsi qu'il refuse de coraniser le code pénal, de confondre Coran et code pénal.

L'absentéisme politique dans la lutte pour les droits sexuels

Face aux droits sexuels en tant que droits humains, c'est le PJD, le parti islamiste qui a la part « belle ». Son attitude conservatrice liberticide et anti-réformatrice trouve beaucoup d'écho au sein d'une population générale analphabète en matière de droits humains. Abdelilah Benkirane et Saad Eddine El Othmani n'ont pas cessé durant leurs mandats (2011-2021) de critiquer les organisations et intellectuels qui « militent pour la dépénalisation de l'avortement et pour d'autres libertés individuelles que la loi islamique considère comme illicites (haram) ». Dans leur sillage, El Moukri Abouzeid, député et membre dirigeant du PJD affirme que "tout acte sexuel en dehors du mariage est un acte de débauche, un crime". Dans cette déclaration, Abouzeid marie involontairement entre débauche et crime, délit et kabira, code pénal et Coran. Contrairement au PJD et aux partis conservateurs (anti-abrogation) et libéraux qui ne se prononcent pas clairement sur la question de l'abrogation des articles liberticides, les partis de la gauche sont en théorie favorables à l'abrogation, mais ils restent bloqués dans leurs pratiques électorales et programmes au sujet des droits et des libertés sexuels. Pire, en 2006, dans un article publié dans Al Ittihad Al Ichtiraki, intitulé « La bataille sexuelle arrivera inéluctablement », A. Dialmy s'était livré à une critique de Driss Lachgar, l'actuel leader de l'USFP, à propos de son attitude à l'égard de la sexualité non-maritale. Lors d'une émission télévisée, D. Lachgar exigeait que ce soient les autorités publiques seules qui sévissent contre ceux qui pratiquent une sexualité non-maritale. Il refuse que des groupuscules islamistes se chargent de la défense de la morale sexuelle islamique en

harassant publiquement ceux qui transgressent cette morale à travers leurs comportements « impudiques ». D. Lachgar est contre l'exercice du taazir, c'est à dire contre les violences physiques et/ou symboliques (verbales) que font subir les islamistes radicaux contre les couples dans l'espace public. Selon lui, ce sont les pouvoirs publics seuls qui ont le droit de protéger la morale publique, islamique sous-entendue. C'est déjà là et en soi une attitude conservatrice anti-libertaire de la part d'un parti politique de gauche progressiste qui a été un acteur fondamental dans la réforme du Code du Statut personnel. Mais plus encore, lors de son intervention télévisée, D. Lachgar utilise le terme coranique fahicha (turpitude) pour non seulement nommer les relations sexuelles non-maritales comme le fait le Coran, mais aussi pour soutenir leur condamnation et poursuite par les autorités judiciaires sur la base du code pénal !

Ce faisant, il demande aux seuls pouvoirs publics d'intervenir pour condamner la fahicha/zina/fornication au nom du code pénal ! Là encore, il y a coranisation du code pénal. Au lieu de défendre la liberté sexuelle en tant que représentant d'un parti socialiste, D. Lachgar se prononce pour la pénalisation de la sexualité non-maritale/fahicha en coranisant le code pénal, et à travers lui les notions de « débauche » et d'« adultère ».

Pourquoi l'USFP en tant que parti socialiste n'a-t-il jamais revendiqué l'abrogation des articles 489, 490 et 491 répressifs de la sexualité non-maritale ? Par définition, cette abrogation reste une demande politique de fond inscrite dans l'ADN de tout parti politique de gauche. Des considérations d'ordre électoral ont malheureusement conduit jusqu'à présent les grands partis de la gauche marocaine à refouler dans leur inconscient électoral et programmatique la revendication des libertés et des droits sexuels.

La gauche ne soutient pas les droits et les libertés sexuels par peur de perdre des élections et des sièges dans les assemblées (de la commune au parlement). Le principe est là, mais sa mise en œuvre est absente. Une exception à cet état de fait : l'engagement programmatique de l'« Alliance de la fédération de gauche » qui a consacré un volet de son programme aux questions relatives aux libertés individuelles et à l'abrogation des articles 489, 490 et 491. L'un de ses députés à la chambre des représentants, Omar Balafraj, a posé la question de l'abrogation de ces articles au sein de parlement. La question est restée inaudible, sans suite aucune.

Et lors de la campagne des élections législatives en 2021, il y eu l'engagement déclaratif du Secrétaire Général du PPS en faveur de l'abrogation, mais cet engagement est totalement absent de la campagne électorale du parti et de ses programmes. Pour la gauche, la lutte pour les droits sexuels est une carte électorale et politique perdante.

En plus du calcul politique, et à l'appui de la timidité politique des partis de la gauche, il faut signaler l'inexistence de conventions ou de traités internationaux (qui reconnaissent les droits sexuels comme des droits humains) à signer et à ratifier par les Etats-Nations, et qui obligent ces Etats à y adapter leurs législations nationales.

Il existe tout au plus des recommandations dans ce sens dans les plans d'action des conférences du Caire (1984) et de Pékin (1995). Il existe également des résolutions du « Conseil des Droits de l'Homme » (ONU/Genève) qui parlent des droits sexuels comme droits humains et qui invitent aux non-discriminations sexuelles et de genre. Mais ni les recommandations ni les résolutions ne sont légalement contraignantes. Chaque Etat-nation reste souverain en matière de politique sexuelle.

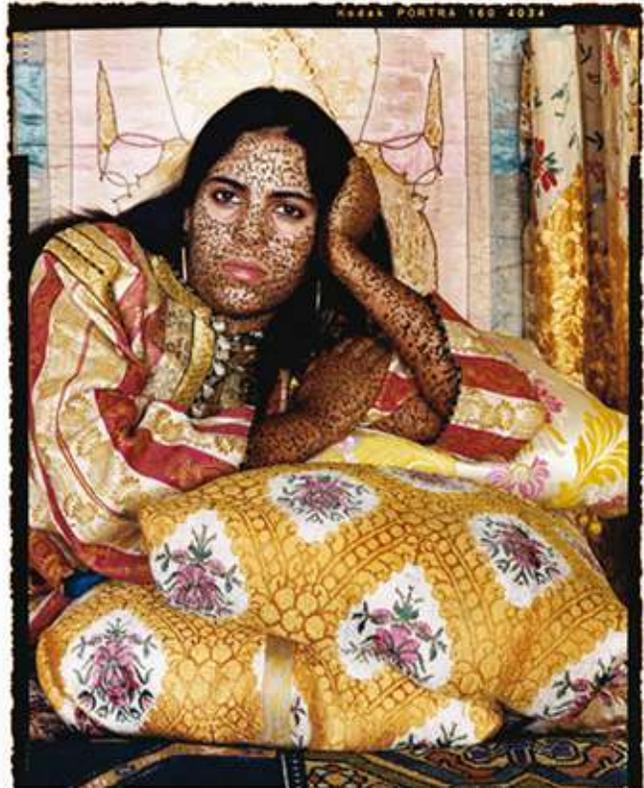


De la nécessité de « gauchiser » et d'étatiser la critique historique du Coran

Que faire face à ce blocage de la réforme d'un code pénal coranisé en matière sexuelle ?

Le Code pénal résiste parce qu'il découle d'une interprétation rhétorique du Coran qui voit en lui un texte divin imperméable à l'histoire. C'est à travers cette perspective que le verset coranique « N'approchez pas la fornication, c'est une turpitude et un mauvais chemin » est utilisé pour contrôler les croyants. L'enjeu est donc de libérer le Coran d'une interprétation rhétorique figée qui s'en est approprié le sens et passer ainsi à une théologie islamique différente, à une théologie de la libération. Car beaucoup d'autres versets servent aussi à légitimer un message d'égalité et de liberté.

Le point de départ de la critique historique du Coran en matière de sexualité réside dans la question suivante : pourquoi le Coran a-t-il prohibé la sexualité



non-maritale ? Pourquoi l'a-t-il prohibé spécifiquement pour les femmes musulmanes, étant donné que les hommes ont/avaient le droit d'avoir une sexualité non maritale avec les concubines-esclaves ? L'exégèse dominante voit dans la fornication avec une célibataire un double risque : ne pas pouvoir établir la filiation patrilinéaire et exposer la progéniture à la négligence et à l'abandon. En d'autres termes, l'enfant né hors-mariage crée une confusion entre les liens (patrilignage) et entre les biens (héritage), ce qui crée une discorde entre la jeune fille et sa famille. Plus personne n'en voudra comme épouse. Quant à la fornication avec une femme mariée, elle détourne l'épouse de son mari et la fera répudier. Dans les deux cas, la fornication suscite une jalousie qui conduit au désordre social et à des crimes d'honneur ou passionnels. En un mot, la virginité qui signifie coranique l'absence de toute relation sexuelle avant le mariage est en dernière analyse un contraceptif radical contre les grossesses illégales involontaires qui menacent l'ordre social patriarcal. La fidélité

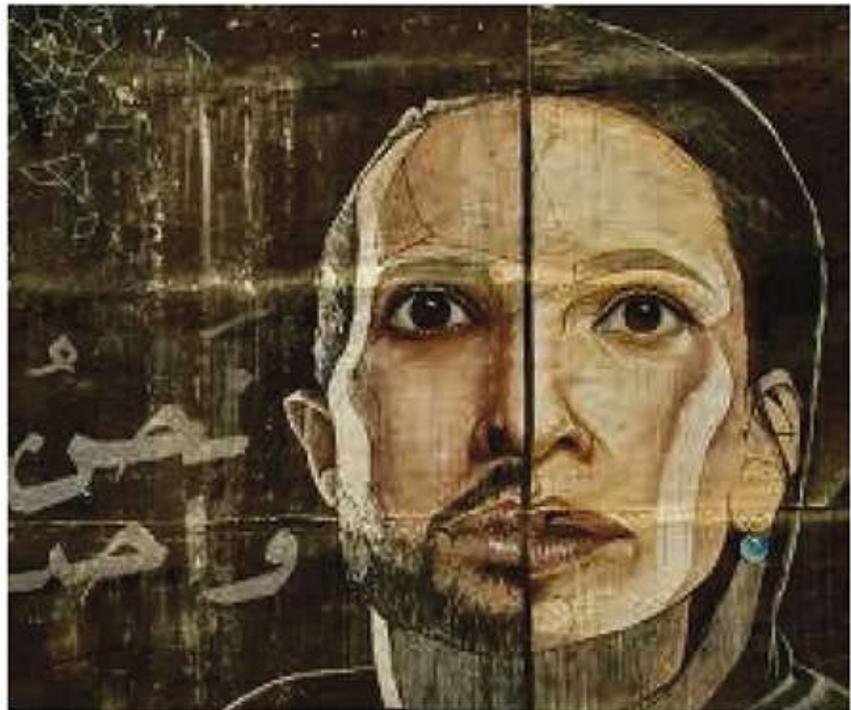
de l'épouse est également un préservatif contre les grossesses d'origine extramaritale. Dans les deux cas, l'objectif est de garantir la sécurité patrilinéaire car le mari est légalement le père (l'enfant appartient au lit conjugal, même si le mari n'est pas le véritable géniteur, à moins d'un anathème qui conduira l'épouse adultère à la lapidation ou d'un test ADN qui la conduira à la prison). Dans le cas de la jeune fille, le géniteur est intransformable en père juridique, « son eau est pareille à celle des autres » affirment les exégètes du Coran. Cette causalité de la prohibition coranique de la fornication est historique. Elle se situe dans un contexte social et historique précis, marqué par une absence plurielle, celle d'une contraception médicale efficace, celle d'un avortement médical sécurisé, celle d'un test ADN qui établit de manière scientifique la filiation biologique patrilinéaire, celle de la possibilité juridique d'une filiation matrilinéaire (la mère célibataire a désormais un statut juridique qui l'habilite à transmettre son propre patronyme à son enfant), ou celle du père

biologique de se transformer en père-légal grâce à un acte de reconnaissance. Cette absence plurielle faisait de la sexualité non maritale une sexualité à risques inévitables. Aujourd'hui, tous ces risques sont évitables : la disponibilité de la contraception, de l'IVG, du test ADN et d'un cadre juridique adéquat. Par conséquent, la prohibition coranique de la sexualité non maritale n'a plus de raisons d'être maintenue dans le code pénal. La dépénalisation de la débauche (article 490), de l'adultère (article 491), de l'homosexualité (les LGBT ne sont ni malades ni pervers !) et de l'avortement (article 453, la doctrine hanafite par exemple l'autorise pour des considérations sociales comme le viol, l'inceste et la pauvreté) est dictée par le contexte actuel, lequel contexte rend caducs les facteurs sociaux de la prohibition coranique de la sexualité non maritale et de ses conséquences. Certes, cette critique historique du Coran en matière sexuelle est refusée par l'analyse rhétorique qui respecte intégralement la lettre du Coran. Selon les

foqaha, la critique historique désacraliserait le Coran, un texte supra-historique par définition. Approche historique et Coran seraient incompatibles, irréconciliables. Cependant, ces mêmes foqaha ont toujours invoqué les causes de la révélation de chaque verset afin d'en contextualiser le sens et la portée. Il s'ensuit alors que le Coran est un texte historique progressivement révélé au prophète selon les circonstances et selon des moments précis de sa vie et de ses relations avec ses compagnons et son entourage au sens le plus large. Et c'est cela même que nous démontrons ici, tout simplement. Les versets du confinement, de l'exil, du fouettage et de la lapidation (abrogé/supprimé/repris par la Sunna) comme châtiments des fornicateurs et des fornicatrices ne sont pas indépendants des causes de leur révélation. Pourquoi alors n'appliquerait-on pas la logique des causes de la révélation aux versets condamnant la sexualité non-maritale?

Cette approche historique critique que nous avons établie depuis 2012 et que nous ne cessons pas de rappeler et de développer reste encore inaudible pour la population générale, voire même pour les universitaires. Elle est encore plus inaudible auprès des décideurs politiques : partis politiques, parlements, gouvernements...

La tâche première qui s'impose est alors de sensibiliser ces différents acteurs à l'approche historique critique du pénalisme coranique en matière de sexualité. La gauche avec toutes ses composantes, de la « gauche de caviar » à la gauche la plus radicale est à cibler en premier lieu car c'est la gauche qui porte dans son ADN idéologique l'idéal de la libération sexuelle. Une fois dotée d'une logique coranique à la fois interne et historique, la réforme du code pénal sera plus facilement portée par des forces politiques qui l'intégreront dans leurs programmes et qui l'imposeront à la négociation politique. Sans un soutien politique, la réforme du code pénal n'aboutira pas. La preuve la plus patente est la non introduction de la dépenalisation de l'avortement dans le code pénal malgré les recommandations d'une commission royale. Celle-ci avait recommandé en 2015 de dépenaliser l'avortement dans les cas de la malformation congénitale du fœtus, de l'inceste et du viol, en plus du danger pour



la vie de la mère. Ces recommandations ont été formulées pendant les deux mandats du gouvernement islamiste (dirigé par le PJD) qui, fort de sa majorité parlementaire, n'a rien fait pour dépenaliser l'avortement dans les trois cas susmentionnés. Aujourd'hui, les libéraux (RNI/PAM) vont ils le faire ? Ne seront-ils pas bloqués par l'Istiqlal, libéral certes, mais surtout conservateur. Il faut également sensibiliser tous ces partis, de leur sommet et à leurs bases pour espérer une réforme du code pénal en matière sexuelle.

En fait, l'interprétation du Coran a toujours été historique, et toujours engagée dans un sens anti-libertaire dans le champ sexuel. Il est temps de faire du Coran un texte propre à inspirer la réforme du code pénal en tant que composante d'une réforme sexuelle dont le Maroc a grandement besoin. Cette réforme est un moteur de développement humain. Car ce sont des convictions égalitaires et libertaires qui doivent s'imposer aujourd'hui dans la lecture du Coran afin de le dé-substantialiser, afin qu'il cesse d'être rigidifié. Adopter l'égalité et la liberté de tous les acteurs sexuels est une posture humaniste que le Coran peut dire quand il est lu à travers une perspective critique historique. Par conséquent, accepter l'égalité et la

liberté de tous les acteurs sexuels (adultes), ce n'est pas accepter l'impérialisme et la mondialisation. Les valeurs sexuelles de l'égalité et de la liberté sont coraniques en soi, aujourd'hui elles seront coranisables de manière explicite dans la réforme du code pénal.

Conclusion

Le Coran reste une boussole indépassée, une source de guidance pour les Musulmans. C'est en cela que réside sa résilience plurielle: une résilience dans le hadith malgré l'abrogation textuelle du verset de la lapidation, une résilience dans le code pénal malgré la sécularisation terminologique, pénale et procédurale. L'enjeu est de transformer la résilience coranique en attitude positive, égalitariste et libertaire, pro-sexuelle en un mot. Ce faisant, la constitutionnalisation du Coran comme référence suprême de la nation se mariera parfaitement avec la constitutionnalisation des droits humains. Cette constitutionnalisation antinomique est à dépasser grâce à une approche historique critique des droits humains (également) : ceux-ci sont dé-corrélabes d'un Occident capitaliste néolibéral anti-islamique au même titre que le Coran est dé-corrélabes d'un refus définitif de la sexualité non-maritale.

“Mourir est un enchantement” de Yasmine Chami

Manifeste pour une écriture aristocratique ?

« La beauté, c'est d'abord la vérité »
Bernoussi Saltani

La réflexion qui suit est née d'un dialogue avec un étudiant-chercheur qui refusait de travailler sur les œuvres de quelques auteurs marocains, entre autres celles de Yasmine Chami, sous prétexte que le Maroc représenté dans leurs romans ne « [lui] dit rien » et « ne [le] concerne pas ». « Un Maroc d'aristocrates », avait-il précisé.

Y'a -t-il une écriture aristocratique ?

Y'a -t-il une littérature d'aristocrates ?

Il faudrait peut-être, pour éviter tout malentendu conduisant à une fausse démonstration, commencer par définir ce qu'est une aristocratie.

Une aristocratie est, dans les définitions établies, liée au Pouvoir avant d'être caractérisée par un quelconque mode de vie et de « maintien » social du corps : une posture devant le monde et les autres. Elle est constituée d'un ensemble de personnes et de familles se réclamant de l'élite. Même si cette "minorité élue" ne gouverne pas toujours directement, elle est dans la cour de celui ou ceux qui exercent un pouvoir réel. Elle est l'élite de toutes les élites parce que, de par sa « distinction » (de nom, de lignage, de fortune), elle est impliquée (je dirais malgré elle) dans les grandes décisions politico-économico-sociales et culturelles du pays. Autrement dit, par rapport au pouvoir, elle fait partie des élus par LE (ou les) représentant(s) du Pouvoir.

Au Maroc, l'aristocratie ne se nomme pas, et c'est cette absence de nom qui la rend mystérieuse (mystère probablement voulu afin de renforcer les mystères du Pouvoir et dont le Pouvoir politique voudrait toujours s'affubler).

Mais il est un mot que nous pourrions utiliser par commodité d'usage et qui lui siérait bien : les courtisans : mot, utilisé sans ironie ici et qui indiquerait aussi bien une communauté prétendant à quelque chose considéré comme élevé qu'un positionnement dans un espace, une aire-lisière. Une aire dont ces courtisans peuvent être bannis sans justification et sans préalables. Cela est déjà arrivé. Être dans la cour du Pouvoir ne veut pas dire y être durablement, mais être dans une annexe fragile et volatile des affaires du Pouvoir. D'où la labilité de sa catégorisation : est-ce une classe sociale à part détenant le (ou participant au) pouvoir de l'économie, du savoir, de la législation (sur mesure) et donc du politique et méritant ainsi l'étiquette de "notables" ? Est-ce une "communauté familiale" par alliances et associations d'intérêts (économique et politique) ? Est-ce une lignée se démultipliant en se protégeant de toute intrusion nuisant à ses intérêts et constituant ce qu'on appelle, sans trop de nuances, "noblesse" ? Est-ce un groupement de technocrates gestionnaires, impliqués dans les affaires de l'Etat, surtout en période de crise ?

En tout cas, l'aristocratie marocaine semble tout à la fois ou tour à tour, selon les périodes, cachée comme une secte et visible comme une affirmation au point de constituer une "caste des meilleurs". Une caste disposant de tous les droits tout simplement - et là on rejoint le sens littéral de la racine grecque, aristoi- parce qu'ils sont "les meilleurs" en tout. C'est donc une erreur que de rattacher l'aristocratie à un seul déterminant. Les aristocrates sont ceux qui ont été, par la force des choses, les meilleurs pour pouvoir gérer les affaires d'un pays ; ce sont ceux qui, en raison de leur puissance en savoir, en richesse et en législation, étaient les meilleurs au moment où la Cour du Pouvoir comptait, entre autres, sur eux.

Durant au moins les quarante ans qui ont suivi l'indépendance du Maroc, la répétition de certains noms de famille

(les Kettani, les Fassi, les Mdaghri, les Meghraoui, les Benchrif, les Benhima, les Hassad, les Chami, les Benjelloun, etc.), malgré leur extrême discrétion quant à leur statut particulier et leurs privilèges, ne pouvait passer inaperçue. Ces patronymes s'ils ne se montraient pas dans les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance, s'ils ne trônaient à la tête des grands secteurs économiques et des grandes administrations vitales, seraient « inaudibles »/invisibles.

Mais étaient-ils toujours et exclusivement du côté du Pouvoir et œuvraient-ils exclusivement pour leurs propres intérêts ? Servaient-ils une idéologie et travaillaient-ils pour l'affirmer, la défendre ? Tout en étant des aristocrates, c'est-à-dire les "meilleurs", étaient-ils tous uniquement des « privilégiés », et tous exclusivement préoccupés à servir le Pouvoir et à se servir eux-mêmes ? On met généralement à l'index les nantis de cette « élite » mais en on oublie les bannis par le Pouvoir mais aussi par leurs pairs.

Il est vrai que certains textes (publiés dans des genres divers) ne cessent d'affirmer la différence implicitement et explicitement autoproclamée de cette "communauté". Les textes des Kholti, de certains Kettani, de certains Berrada, etc. disent leur distinction, dans tous les sens du mot, et leurs postures ritualisées.

Mais il faut parler aussi des autres textes, rares certes, qui font voir l'intérieur d'un univers caché et presque secret. Il faut écouter les rares voix, sorties du silence et qui disent l'engagement autre, l'empathie secrète, la douleur des appartenances multiples, voire l'exil intérieur. Il faut écouter ces voix loin du bruitage des étiquetages sans nuances.

Et c'est justement à propos de ce type de voix autres et de textes éminemment littéraires et en réaction à la lecture qui en est faite que mes questions du début prennent leur sens, au moins par nécessité de bousculer les catégorisations toutes faites et les a priori qui les sous-tendent. Y'a-t-il une écriture aristocratique ? Y'a-t-il une littérature des aristocrates ?

Éliminons d'abord la première question : elle manque de pertinence eu égard à l'essence même de la littérature qui est d'abord et avant tout écriture, c'est-à-dire travail du langage et questionnement du monde par le langage. Nous y reviendrons.

La deuxième question, elle, peut, au moins dans premier temps, présenter un certain intérêt.

En effet, les œuvres romanesques de Yasmine Chami racontent le Maroc du "point de vue" de ces « meilleurs ».

Mieux, dans un esprit revendicatif, l'auteure présente son roman comme un manifeste pour un type d'écriture autre, tout en révélant l'autre face de cette aristocratie méconnue et injustement "mal jugée".

A lire les romans de Y. Chami, l'on est frappé par la permanence d'une dualité, d'un paradoxe constitutif : affirmer sa différence et son appartenance à la fois. Insistant sur la posture intimiste de l'approche-écriture du monde (ou plutôt du Maroc comme espace auquel l'on est rattaché par la force d'une « naissance », et en qui l'on se situe, mais autrement), l'auteure ne cesse de redéfinir son autonomie et donc son identité singulière : autonomie à laquelle la majorité des Marocains ne pouvait parvenir de par leur fusion dans un « nous » collectif ritualisé et normativisé.

« Ce sont des âmes clairvoyantes, c'est-à-dire sans consolation »

Albert Camus, *Un été à Alger*

En effet, *Mourir* est un enchantement peut se lire comme une œuvre de littérature dont la clairvoyance douloureuse et un certain esprit de militance sont le nerf caché.

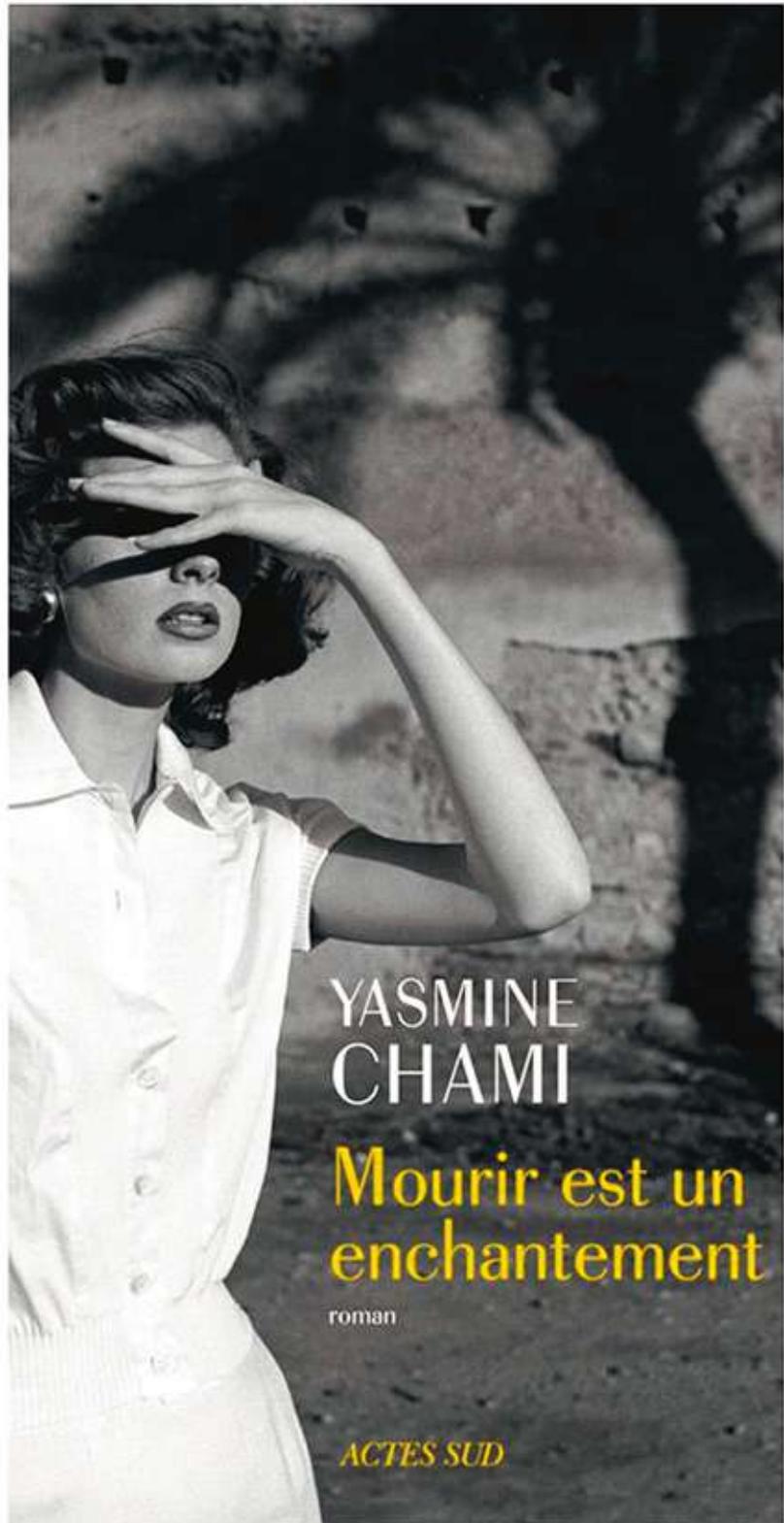
Œuvre de sincérité et d'authenticité, le roman se veut un lieu de dévoilement de ce qui a été longtemps tu : l'amour pour un pays, la douleur des drames-bannissements vécus dans le mutisme par une « élite » admise dans le cercle du Pouvoir mais punie parfois pour ses positions et ses engagements. Vivre autrement (dans le luxe, la culture raffinée, la facilité d'accès à tous les services et la disponibilité de tout le monde) nerompt pas forcément et ne fait pas oublier les valeurs de l'humain. Il y a plus qu'un rêve de démocratie chez les « meilleurs » de Y. Chami, il y a carrément des projets socio-économiques et politiques destinés à instaurer une vraie démocratie au service du peuple : projets défendus et promus auprès des grandes instances qui les reçoivent ou non, selon les conjonctures. Nous sommes dans les années 60 et 70.

L'œuvre de Y. Chami semble être une œuvre non pas de mythification des « meilleurs » mais d'épanchement, de confession et d'analyse sans concession d'un moi bien affirmé et bien ancré dans un sol national (ou nationaliste) mais aussi dans une culture principalement occidentale : sorte d'étrangeté, d'exil intérieur mais qui n'exclut ni l'attachement, ni l'engagement. Le roman de Yasmine Chami explique aussi les ratages méconnus.

Cela peut paraître paradoxal (l'auteure-narratrice semble assumer entièrement les contractions qui la fondent) mais la narratrice-auteure défend une "aristocratie courtisane et militante" à la fois : aristocratie « engag[ée] dans la construction de la modernité du Maroc » ; ce qui contraste fortement avec cet esprit nostalgique qui traverse le roman de bout en bout : nostalgie d'une enfance et d'une adolescence dorées avec ses étonnements devant la puissance que des gamins pouvaient exercer sur les choses et les êtres, avec ses bonheurs de jeux, dans des lieux auxquels peu avaient accès, ses raffinements culturels (livres, musiques, fêtes, voyages, etc.). Le référentiel culturel et le mode de vie fondamentalement occidentaux sont non seulement analysés parce qu'ils permettent de comprendre l'au-delà de soi et « du territoire propre », mais aussi érigés en vecteurs de l'universalité de l'humain. Le sentiment de différence et d'étrangeté sur cette terre qui est à la fois patrie et lieu d'auto-exil, n'exclut pas l'adhésion à l'Autre qui me renvoie ma différence et à cet Ailleurs qui est mon chez-moi.

La force du texte de Chami vient de son style hautement travaillé mais aussi de sa sincérité, et sa beauté émane de sa vérité. Sa singularité vient de l'imaginaire (peu connu par le commun des Marocains) qu'elle introduit et qu'elle explore à la fois comme ailleurs et comme altérités. Le roman est lieu de questionnement et de déconstruction de tout ordre. Et c'est par ces déconstructions de la « caste des meilleurs » que les romans de Y. Chami se singularisent.

Cette conscience aiguë de la différence se manifeste dans les petits détails, les infimes réactions devant un présent et un passé, devant une photographie présentifiant le passé



et ses charges affective, sensorielle. D'ailleurs, son identité, Sara l'inscrit dans la multiplicité à la fois de cultures et de « race »

Décrivant une photo représentant sa grand-mère, la narratrice la compare à « ces actrices des années cinquante, le sourcil droit levé dans un faux questionnement aristocratique » (p.12). L'étiquette est ainsi réflexivement thématisée.

L'analyse fine de cette appartenance singulière - induisant une psychologie particulière qui détermine le rapport au monde, aux autres et à soi – permet d'en repérer les failles, les faiblesses et d'en redéfinir les "valeurs". Clairvoyance sans consolation et sans concession.

Ainsi, c'est l'absence du réflexe de prédation qu'on colle facilement aux « meilleurs » qui marque fortement leur progéniture désarmée devant une réalité sociale cruelle. A l'invulnérabilité de la caste des « meilleurs », l'auteure rappelle donc sa conséquence oubliée : l'absence du réflexe de prédation et plus précisément de pugnacité. Tenir le monde dans sa main et croire à une puissance pérenne est un piège. Cela explique le grand ratage : celui, pour la progéniture, d'être incapable de « s'installer dans la vie ». Il y a chez « les meilleurs » une sorte de dédain des querelles et des combats « jugés sans noblesse » ; un dédain que la narratrice qualifie justement d'"aristocratique".

Le rapport au monde passe fondamentalement par la culture occidentale ; et c'est là un autre piège : celui de croire que les livres, la musique d'un autre monde surtout, et un humanisme utopique (celui-là même vécu à travers les livres et l'art en général) aident à comprendre et changer la société. Cette posture, cette attitude fonde le rapport

à soi dans le sens où l'on en tire une image sociale de soi : croire que la culture que l'on porte peut accroître, voire élever la société dans laquelle on vit, même à distance obligée ou imposée.

Il y a dans le roman de Y. Chami une sorte de colère diffuse qui traverse en filigrane le texte. Colère contre l'incompréhension à l'égard des « meilleurs » certes, mais aussi colère contre la puissance de l'argent (corrupteur) et contre l'arrogance des "nouveaux possédants" (p.16) Il ne faut surtout pas confondre les aristocrates patriotes (ceux de l'Être) et les « nouveaux possédants » prêts à tout vendre (ceux de l'Avoir). D'ailleurs, dès le début du texte, Sara se définit : elle est du côté de l'être et non de l'avoir. Elle s'identifie donc à un humanisme bien ancré dans des valeurs.

« Ma peau se desséchait jusqu'à ne plus être mienne. Par elle, je déchiffrais l'écriture du monde »

Albert Camus, *Noces à Tipasa*

Dans ce sens Mourir est un enchantement est une écriture de la colère et du cri diffus se déclinant en ajustements à l'adresse d'un lecteur conditionné par des a priori et un type de texte "littéraire". Chami analyse avec finesse le lent naufrage de cette "élite" des meilleurs qui n'en est pas vraiment une, puisqu'elle apparaît en définitive comme un accessoire remplaçable à tout moment par le Pouvoir. Elle écrit, au fond, l'histoire de la disparition d'une « communauté » d'apparence solidaire et qui a eu l'illusion de l'éternelle invincibilité. Elle souligne la conscience aiguë d'un « monde où l'aristocratie est condamnée à la disparition » (p.15) ;

conscience centrée sur l'étude des nuances du sentiment « d'être bien au centre du monde » et d'en être, par un retournement de l'ordre établi, « à la marge » (p.16)

Le coup d'Etat de juillet 1971 est présenté comme le début du naufrage et d'une vie caractérisée par le doute permanent car lié à « une violence féodale » (p.18).

Dans tous les cas de figures et quelle que soit l'issue de cet « ensanglantement », les « jeunes dieux » que sont les parents et leur progéniture seront éternellement « piégés entre deux rives » : la rive d'une façon d'être dont la substance est la pensée induisant un humanisme universel, l'art aux raffinements éleveurs, et un maintien (facilité par les aisances sociales et de richesse) d'un côté ; la rive que forme le « carcan des allégeances » obligatoires, voire imposées par le Pouvoir, de l'autre côté. Entre les deux rives il y a donc cette zone de l'incertitude et de la fragilité.

Enfin, la colère de Sara est un héritage : colère contre toute forme d'humiliation et contre la féodalité même : « Elle évoque souvent devant ses fils la colère de leur arrière-grand-père devant les genuflexions empressés des dignitaires du régime penchés sur la main du Sultan tendue avec une lassitude manifeste, l'échine courbée pour durer. "Des relents de féodalité", disait-il excédé, on n'en sort pas » (p. 19) La féodalité contre laquelle elle se positionne concerne aussi bien le Pouvoir politique de l'époque que « le monde féodal de Fès », devenu étranger pour ces « meilleurs » à l'esprit humaniste et aux valeurs démocratiques. Cependant, l'Europe de la culture à laquelle les « meilleurs » s'identifient contient autant la grande pensée et le grand art que le désenchantement d'un Stefan

Zweig face à un monde disparu. La question de S. Zweig (p.22) justifiant son suicide, l'auteure se l'approprié et résume en quelque sorte son cogito et son écriture : « Comment choisir de vivre quand tout nous est devenu si étranger, quand on appartient au monde d'hier ? », serait la question qui donne tout son sens à ce roman, car les errances frapperont autant les aînés que les descendants. S'y ajoutera l'errance identitaire de Sara et de sa génération avec sa « vacuité grise » où se mêlent nostalgie et colère, dans un monde marqué par la violence et la prédation : celles des individus mais aussi celle des Etats dits démocratiques. La convulsion "permanente du monde" par ses divers extrémismes engendre plus d'injustice, plus de cruauté et, chez les jeunes héritiers, plus de lassitude. Ceux-ci ne sauront tenir debout dans ce monde, car, au final, ils auront l'impuissance comme ultime héritage, vivant désormais « avec toujours, la même question, peut-on ne plus pouvoir ? » (p.35).

En somme, à la page 47 il y a un titre de section qui pourrait servir de sous-titre au roman de Yasmine Chami : « Ce en quoi nous croyons ».

C'est dans ce sens que Mourir est un enchantement est un manifeste. Ce texte de colère retenue, de revendication d'une identité multiple mais engagée dans l'humain universel, pose les principes d'une écriture autre révélant un Maroc autre. Il revendique un droit de cité total par le fondamentalement littéraire. C'est pour cette raison que ce texte est aussi prioritairement une défense et illustration de l'art d'écrire.

« Il y a un temps pour vivre et un temps pour témoigner de vivre. Il y a aussi un temps pour créer. Il me suffit de vivre de tout mon corps et de témoigner de tout cœur »

Albert Camus, *Noces à Tipasa*

Manifeste qu'il est, il n'en demeure pas moins que ce roman est surtout une grande œuvre littéraire. Que son imaginaire interpelle moins le lecteur marocain habitué à une thématique socio-historique donnée (problèmes liés à la pauvreté, à l'injustice, à la répression sous un régime politique dur, etc.) peut se comprendre ; mais que ce même lecteur occulte la valeur littéraire du roman et où l'écriture sert d'outil d'exploration de l'inconnu (révélé à soi), du non-dit et du se-

cret, cela paraît incompréhensible et injuste : d'autant plus injuste que ce même lecteur dit apprécier l'œuvre d'un Proust !

Double manifeste donc : manifeste pour le droit de cité d'une littérature (ou plutôt un imaginaire littéraire) « aristocratique », dans le sens réflexif défini ici ; manifeste pour une certaine littérarité de l'écriture romanesque. En effet, depuis deux décennies, à côté de quelques textes de grande valeur littéraire, l'on assiste à la prolifération de ce que l'on pourrait appeler des "romans parlés", c'est-à-dire des romans qui racontent sans faire-voir (sans pensée-questionnement et sans style, pour le dire rapidement) : une production sans style et sans épaisseur qui a occulté l'essence même de la littérature et qui a fini par instaurer le non-littéraire comme littérature et par faire oublier qu'une œuvre littéraire, une vraie, est fondamentalement un travail des mots, des phrases, du rythme, de la composition, entre autres ; car c'est par ce travail du langage que se manifeste la vision.

Et pour répondre à l'étudiant-chercheur du début de cette réflexion, il faut peut-être rappeler que la vraie littérature n'est ni aristocratique ni populiste. Le grand Céline serait, dans ce cas, le chef de file d'une « littérature populiste » ! Et le grand Proust serait, selon ces faux critères, le chef de file d'une « littérature aristocratique ». La vraie littérature reste un art d'écrire un monde afin d'interroger l'Homme. Que l'on adhère, par affinités ou non, à ce monde ou à cet « univers romanesque » est chose normale ; mais qu'on oublie ce qui donne à ce monde une consistance, une respiration, une vie est chose anormale. Des a priori et un déficit en sensibilité et en intelligence littéraires sont certainement à l'origine de ce genre de réception qui manque de nuances.

Les romans de Y. Chami ne racontent pas seulement une histoire, ils font voir un monde intérieur, « intimiste », en en explorant la densité et la complexité. La manière y est, le style aussi. Son écriture est de la broderie fine, de la ciselure raffinée qui interpelle tous les sens du corps et toutes les mémoires, dont la mémoire politique qui hante tous ses romans, collée qu'elle est à la chair de chaque corps mais aussi de chaque petit fait ou grand événement. Son dernier roman, Dans sa chair, porte cet art de la densité et de la complexité intérieure à son paroxysme. Le plus grand et le plus efficace des engagements est certainement l'engagement de la forme (R. Barthes). Il tend vers l'essence de l'art, c'est-à-dire vers l'universel.

Abderrahim Kamal

Professeur de littérature- Romancier

C. Marx, esthète ?

Après avoir publié « Philosophie de la praxis » et « Questions esthétiques et artistiques contemporaines » d'Adolfo Sánchez Vázquez, les Editions Delga récidivent en consacrant un opus (364 pages) aux idées esthétiques de Carl Marx. Traduit de l'espagnol par Luis Dapelo, cet essai commis par le philosophe, poète et critique littéraire hispano-mexicain (1915-2011), militant communiste pendant la 1^{re} République espagnole forcé à l'exil au Mexique où il démarra une carrière académique en qualité de professeur de philosophie à l'UNAM, ne manque pas d'intérêt.

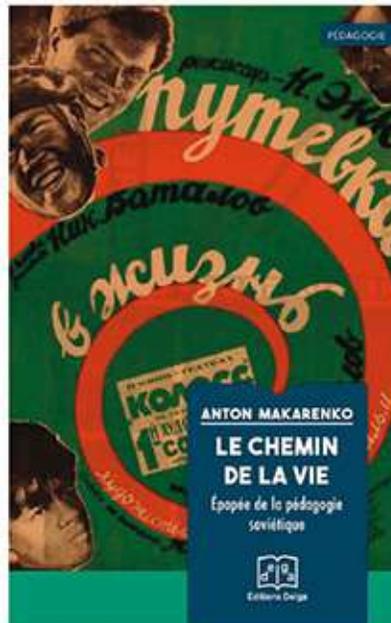
« Marx n'a pas écrit un traité d'esthétique ni ne s'est occupé des problèmes esthétiques dans des travaux spéciaux. Cependant, comme le démontrent les anthologies de ses textes principaux sur l'art et la littérature, il a toujours montré un intérêt profond pour les questions esthétiques en général, et pour l'art et la littérature en particulier (...) Au fil de notre recherche, nous sommes partis de l'idée selon laquelle l'opposition entre art et capitalisme est une opposition radicale, de principe, qui a pour base la contradiction, dévoilée par Marx depuis 1844, entre le capitalisme et l'homme. Comme l'art est une sphère essentielle de l'humain, il subit donc de façon implacable, l'hostilité de la production capitaliste. Tel est le sens profond de la thèse citée de Marx dont nous avons prétendu démontrer la signification, la validité et la vigueur actuelles », assure A Sánchez Vázquez considéré, avec Bolívar Echeverría, comme l'un des plus grands théoriciens du « marxisme critique » hispanique.



Les marginalisés de l'URSS

Anton Makarenko (1888-1939), pédagogue soviétique, retrace (en 712 pages) dans « Le Chemin de la vie », édité par Delga, l'épopée de l'accession difficile à la qualité d'homme – d'enfants inadaptés sociaux, désaxés par le chaos de la guerre de 14-18, de la guerre civile et de l'intervention destructrice de quatorze puissances étrangères, de l'embargo capitaliste sur la jeune Union soviétique et de la famine qui s'ensuivit. Par milliers, des enfants de la misère se retrouvaient rejetés dans le vagabondage, livrés à eux-mêmes, n'ayant d'autre choix que la marginalité et la violence. Le travail pédagogique pionnier qu'A Makarenko dut réaliser alors, d'abord à la colonie Gorki puis dans d'autres colonies, fut de transformer cette glaise née du chaos, la horde primitive, en un ordre humain et une société vivante et de les couronner par la prise de conscience politique, de citoyens. Le pédagogue ressentait profondément la nécessité d'édu-

quer des citoyens capables de faire face au monde nouveau et qu'il existait un lien indestructible entre l'éducation et la société politique. C'est



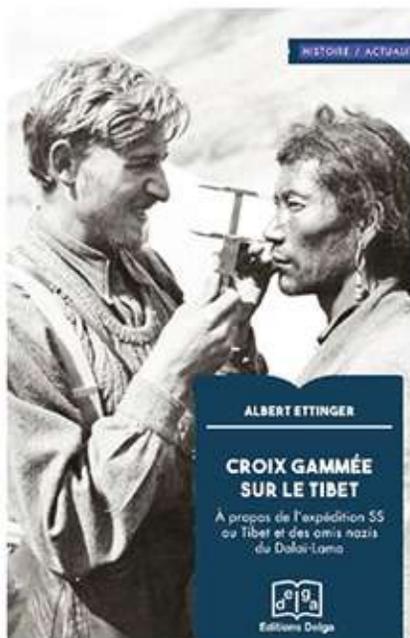
ainsi que dans son système d'éducation, A. Makarenko donna au travail toute la valeur et la haute signification qu'il revêt dans un régime socialiste. Pour lui, la discipline n'était pas un moyen imposé de l'extérieur d'établir un ordre basé sur des rapports de subordination ; c'était au contraire par l'éducation du travail que la discipline devait se ratifier chez chaque enfant, en tant que l'effort répété se devait d'être adapté dans sa continuité à une fin déterminée.

C'est alors que les délinquants qui avaient pu expérimenter par ailleurs combien est oppressive une société sans discipline, où tout est soumis au bon plaisir du plus fort, comprirent très vite que cette discipline éprouvée dans le travail était le meilleur moyen d'accéder à la liberté et la firent leur. Ces conduites individuelles acquises dans la pratique du travail, s'exhaussaient simultanément, au niveau social et politique, dans l'organisation collective de celui-ci.

Des SS dans le Tibet

Dans le but de défendre l'idole du « monde libre » qu'est le 14^e dalai-lama, des journalistes et universitaires occidentaux se sont donné beaucoup de mal pour occulter aussi bien ses liens d'amitié avec d'anciennes personnalités nazies que les relations entre l'ancien Tibet et l'Allemagne nazie nouées lors de l'expédition SS au Tibet en 1939. Albert Ettinger, professeur retraité de l'Enseignement secondaire et supérieur luxembourgeois, auteur de trois livres (en allemand) sur la question tibétaine traduits en plusieurs langues, collaborateur e. a. au site TibetDoc.org, jette dans cet essai (110 pages) paru chez Delga, une autre lumière crue sur une collusion que l'on s'empresse de mettre sous le tapis. Surtout que l'« Océan de Sagesse » n'avait aucun problème de s'afficher avec son ami et « précepteur » Harrer ou avec Bruno Beger. Le 13 septembre 1994, par exemple, les anciens officiers SS Beger et Harrer faisaient partie des huit personnes invitées par le dalai-lama à Londres pour attester officiellement l'indépendance du Tibet d'avant 1951. La photo prise lors de cette rencontre demeura pendant plus de dix ans sur le site internet officiel du « gouvernement tibétain en exil ».

Dans un texte publié par celui-ci



qu'on peut toujours trouver sur internet, Beger, l'ancien chef du département de racologie au sein du SS-Rasse-und-Siedlungshauptamt, relate son expérience tibétaine en évitant soigneusement des expressions comme « Allemagne nazie » ou « race des seigneurs ». Au lieu de cela, il déplore l'« horrible carnage de la part des communistes chinois » et exprime son « grand espoir » qu'en fin de compte, « le mouvement mon-

dial pour la liberté » forcera la Chine à accepter l'« indépendance » du Tibet. Le virus de la sinophobie N'en déplaise aux sinophobes, la gestion de la crise sanitaire a permis à la Chine de démontrer sa supériorité technique, logistique, politique, mais aussi scientifique sur un Occident en perte de vitesse. Delga permet une nouvelle fois à Guillaume Suing, professeur agrégé de biologie, membre du Cercle Henri Barbusse, de revenir sur cette réalité dans un essai de 252 pages.

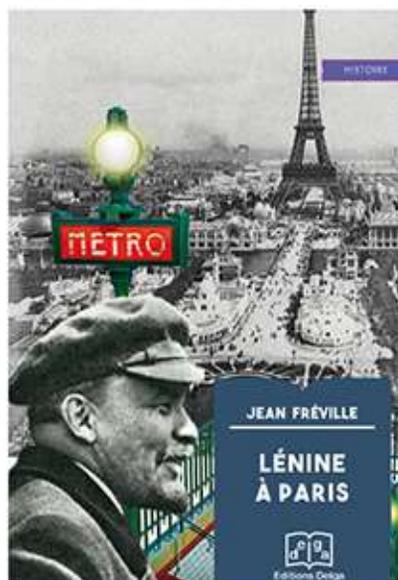
Partant d'une « analyse concrète de la situation concrète », ce passionné de biologie expose les effets d'un sabotage libéral de la santé publique, de l'investissement public dans la recherche, notamment pharmaceutique. Autant de symptômes du recul des forces productives dans le mode de production capitaliste-impérialiste. Ce constat révèle parallèlement le niveau de manipulation des masses dans les démocraties bourgeoises, de moins en moins capables, politiquement, de sauver les apparences. L'auteur a déjà publié trois livres chez Delga : « Evolution, la preuve par Marx. Dépasser la légende noire de Lyssenko », « L'Écologie réelle. Une histoire soviétique et cubaine » et « L'Origine de la vie. Un siècle après Oparine »

L'exil français de Lénine

En 259 pages, Eugène Schkaff, alias Jean Fréville, a tenté de retracer la vie de « Lénine à Paris ». Le récit édité par Delga revient avec passion les différents séjours que Vladimir Ilitch Oulianov fit à Paris, tant dans le cadre de ses activités politiques que pour sa longue période d'exil de 1908 à 1912. Un document capital pour comprendre comment le pays de la Commune a bercé les rêves éveillés qui débouchèrent sur la révolution d'Octobre. L'auteur, enfant de Kharkov (Ukraine) né en 1895 et disparu en 1971, à Paris, est un écrivain et historien français. Issu d'une famille bourgeoise russe

contrainte de s'enfuir après la Révolution, il est devenu sympathisant de la révolution soviétique. Il obtient la naturalisation française en 1927 et la même année, se rend à Moscou pour les célébrations du 10^e anniversaire de la Révolution d'Octobre. Il y rencontre Maurice Thorez et à son retour à Paris, rejoint le Parti communiste français dès 1927.

Historien et grande « plume » du PCF, on lui doit, outre de nombreux ouvrages littéraires et historiques (dont *La Nuit finit à Tours*, republié par Delga), la rédaction de la biographie de Maurice Thorez, Fils du peuple.

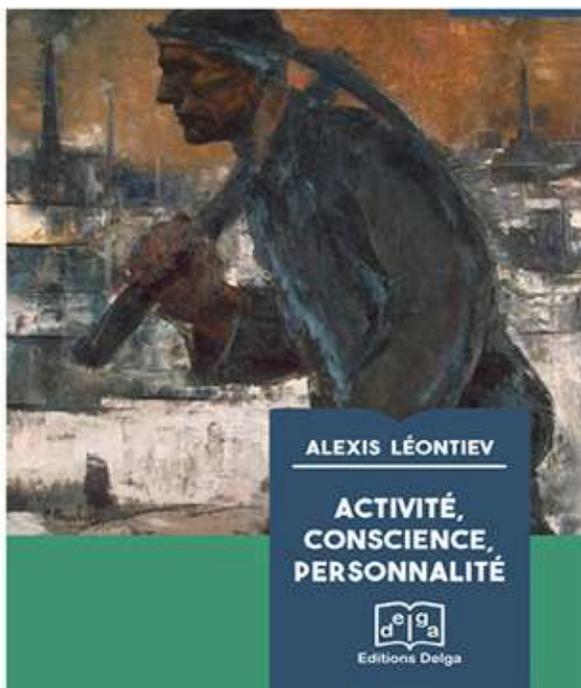


Conscient et subconscient chez les Soviétiques

En psychologie, Alexis Léontiev (1903-1979), a pu réaliser une véritable révolution « copernicienne par rapport à l'égoïsme de la psychologie classique qui avait réduit l'activité à n'être qu'un simple moyen d'expression du sujet. Les Editions Delga proposent dans un livre (310 pages) de revisiter l'œuvre de cette icône de la psychologie soviétique, membre de l'Académie des Sciences pédagogiques de l'URSS (1968).

Avec Léontiev, dans le prolongement de ce qu'avait établi en philosophie Marx dès ses Thèses sur Feuerbach et avant lui Hegel, la situation est retournée: c'est l'activité qui est première et le sujet en est son agent d'expression. C'est à l'aune de l'activité que doit

être considérée la conscience, non pas comme un champ contemplé par le sujet et sur lequel se projettent par on ne sait quelle aptitude mystique du cerveau humain, ses images et concepts, mais comme un mouvement interne particulier engendré par le mouvement de l'activité humaine. Il n'y a pas de royaume des significations indépendant de l'activité, non plus que le langage ne saurait être le demiurge de celles-ci, bien qu'il les porte. « La psychologie classique ne s'est en général pas occupée d'étudier



la conscience en tant que reflet du monde en fonction des rapports réels de la vie du sujet tels qu'ils se sont formés, en fonction de son être réel. Autrement dit, elle considérait la conscience comme une sorte de dérivé psychologique de la seule activité cognitive de l'homme et non pas de l'ensemble de sa vie, c'est-à-dire qu'elle la considérait d'un point de vue intellectualiste, comme connaissance, et non comme rapport » assurait cet essayiste de talent. Récompensé du Prix Lénine en 1963 pour son livre « Le Développement du psychisme » (Moscou, 1959), A. Léontiev sondait l'âme humaine sous un autre prisme.

« Avec le développement de la propriété privée des moyens de production et la différen-

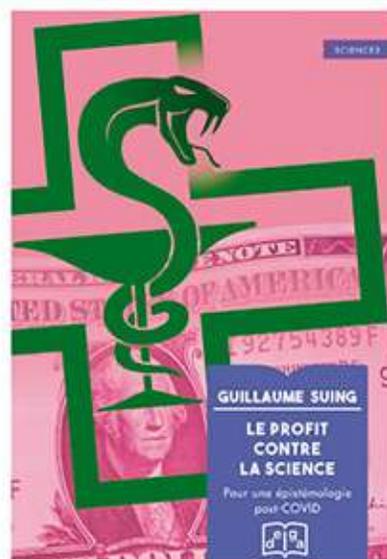
ciation de la société en classes antagoniques, l'activité de la pensée est isolée du travail manuel et opposée à l'activité pratique. Il semble alors qu'elle soit entièrement indépendante de cette dernière, qu'elle ait une autre origine, une autre nature. Ce sont ces représentations de l'activité mentale qui font loi dans les théories idéalistes de la pensée. La séparation de la pensée et de l'activité pratique et leur mise en opposition ne sont cependant pas inamovibles », assurait l'essayiste disparu en 1979.

Le virus de la sinophobie

N'en déplaise aux sinophobes, la gestion de la crise sanitaire a permis à la Chine de démontrer sa supériorité technique, logistique, politique, mais aussi scientifique sur un Occident en perte de vitesse. Delga permet une nouvelle fois à Guillaume Suing, professeur agrégé de biologie, membre du Cercle Henri Barbusse, de revenir sur cette réalité dans un essai de 252 pages.

Partant d'une « analyse concrète de la situation concrète », ce passionné de biologie expose les effets d'un sabotage libéral de la santé publique, de l'investissement public dans la re-

cherche, notamment pharmaceutique. Autant de symptômes du recul des forces productives dans le mode de production capitaliste-impérialiste. Ce constat révèle parallèlement le niveau de manipulation des masses dans les démocraties bourgeoises, de moins en moins capables, politiquement, de sauver les apparences. L'auteur a déjà publié trois livres chez Delga : « Evolution, la preuve par Marx. Dépasser la légende noire de Lyssenko », « L'Écologie réelle. Une histoire soviétique et cubaine » et « L'Origine de la vie. Un siècle après Oparine »



Agence pour le Développement Agricole Acteur incontournable du développement agricole

Depuis sa création, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) contribue activement à la mise en œuvre de la stratégie agricole du Royaume. Ainsi, l'ADA veille à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de l'investissement dans le secteur agricole à travers la mobilisation et la valorisation du foncier dans le cadre du partenariat public-privé, la mise en place des projets d'agrégation, l'appui et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs ainsi que le développement de l'agriculture solidaire et la commercialisation des produits du terroir à l'échelle nationale et internationale.

Le développement durable étant une priorité, l'ADA, grâce à son expérience acquise suite à son accréditation par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds d'Adaptation (FA), milite pour le développement d'une agriculture durable, compétitive et résiliente aux changements climatiques.

L'ADA est ainsi disposée, à vous écouter, vous aider et vous accompagner dans vos projets agricoles.



ada.gov.ma

ESPACE LES PATIOS

Angle Av. Annakhil et Mehdi Ben Barka
Bâtiments 2 et 3, 3^{ème} étage | Hay Riad, Rabat, Maroc
Tél. 0 537 573 826 | Fax. 0 537 573 745

 |  /ADA MAROC



وكالة التنمية الفلاحية
+٠٥٣٧٥٧٣٨٢٦ | +٥٣٧٥٧٣٧٤٥
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Kuga

L'échappée belle



Partez à la quête d'une belle aventure à bord du Ford Kuga. Somptueux, sportif et sûr, le Kuga incorpore le meilleur de la technologie Ford, pour vous emmener toujours plus loin. Disponible dans tous les showrooms Ford – Réseau Auto Hall.

À partir de

1 611 Dh/mois

Ford